

**Office des Nations Unies contre la drogue  
et le crime**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2016**

**et**

**Rapport du Comité des  
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2017



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	10
Résumé . . . . .	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode . . . . .	14
B. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité . . . . .	14
C. Aperçu de la situation financière . . . . .	15
D. Principales constatations et recommandations . . . . .	17
1. Gestion financière et contrôle interne . . . . .	17
2. Informatique et communications dans les bureaux extérieurs . . . . .	21
3. Informatique et communications dans les bureaux extérieurs . . . . .	22
4. Une Organisation des Nations Unies ouverte et accessible aux personnes handicapées . . . . .	23
5. Gestion des achats . . . . .	24
6. Objectifs de développement durable . . . . .	25
E. Informations communiquées par l'administration . . . . .	28
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	28
2. Versements à titre gracieux . . . . .	28
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	28
F. Remerciements . . . . .	29
Annexe	
État d'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2015 . . . . .	29
III. Certification des états financiers . . . . .	52
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	53
A. Introduction . . . . .	53
B. Cadre opérationnel . . . . .	53
C. Aperçu des activités . . . . .	54
D. Aperçu de l'exécution du budget-programme . . . . .	56
E. Analyse financière . . . . .	61

---

F.	Enjeux et améliorations pour 2016 et au-delà .....	62
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016.....	66
I.	Situation financière au 31 décembre 2016 .....	66
II.	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016.....	67
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016.....	68
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016.....	69
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016 .....	70
	Notes relatives aux états financiers .....	71

Lettres d'envoi

**Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à la règle de gestion financière 406.3 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif de l'Office  
des Nations Unies contre la drogue et le crime  
(*Signé*) Yury **Fedotov**

**Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons examiné les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'année terminée le 31 décembre 2016, à savoir l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris une récapitulation des principales règles et méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

#### **Base de notre opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'ONUDC, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces normes. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit son appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

#### **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration. Cela concerne le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (chap. III), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations, et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers**

Il incombe à la direction d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'ONUDC et d'exercer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité de l'ONUDC de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que l'ONUDC poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou des mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'ONUDC.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers**

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si individuellement ou collectivement elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'ONUDC afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité de l'ONUDC de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'ONUDC de poursuivre ses activités;
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent; nous évaluons aussi si les

états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

### **Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons que les opérations comptables de l'ONU DC qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU DC et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne  
(Auditeur principal)  
(*Signé*) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

30 juin 2017

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Il a examiné les opérations et activités financières au siège de l'ONUDC à Vienne et hors siège à Turin (Italie), à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ainsi qu'au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

#### **Conclusion générale**

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Toutefois, il y a relevé certaines lacunes, que l'administration a corrigé en cours d'audit. Il a constaté que certaines améliorations méritaient d'être apportées à l'infrastructure informatique et de communication, à l'intégration des personnes handicapées et aux contributions de l'ONUDC aux objectifs de développement durable.

#### **Principales constatations**

##### *Gestion financière*

Le Comité a relevé qu'à l'ONUDC des écritures étaient saisies manuellement dans l'outil d'établissement des états financiers, lesquelles venaient s'ajouter aux données importées à partir d'Umoja. Ces écritures portaient sur des éliminations internes, des corrections entre secteurs, des mouvements entre postes et d'autres ajustements. Le Comité est d'avis que l'ONUDC devrait s'abstenir, dans la mesure du possible, de saisir manuellement des données dans le module Business Planning and Consolidation, et plutôt veiller à ce que les données d'Umoja soient exactes et complètes.

En 2016, 169 956 lignes ont été saisies manuellement dans Umoja, dont un tiers au moment de la clôture de l'exercice annuel. En raison du retard enregistré dans la saisie des données dans son progiciel de gestion intégré, l'ONUDC n'a pas été en mesure de suivre correctement ses résultats ni sa situation financière au cours de l'année. En outre, lorsqu'il y a un décalage dans la constatation des opérations, cela risque de donner la fausse impression aux chefs de projet qu'il y a davantage de fonds disponibles qu'en réalité, pouvant ainsi conduire à des dépassements de budget.

Selon la liste des comptes du grand livre, l'ONUDC a géré 63 comptes d'avances temporaires à son siège et dans ses bureaux extérieurs. En ce qui concerne 10 de ces comptes, l'ONUDC n'a pas pu fournir de relevés de caisse à la date du 31 décembre 2016. Pour 14 de ces comptes, les montants inscrits dans le grand livre ne concordaient pas avec ceux des relevés de caisse. Le Comité a indiqué que les

comptes d'avances temporaires devaient être gérés avec précision et en temps voulu pour veiller à ce que les charges soient conformes aux prévisions et à ce qu'elles soient correctement comptabilisées dans les fonds destinés aux projets.

La moitié environ du montant des charges à payer au titre des biens et services a été constatée sur la base de la liste des commandes en cours. Cet exercice a exigé de nombreuses opérations manuelles et donc beaucoup de temps. Le Comité a constaté que deux charges avaient été surestimées et qu'il n'y avait pas de pièces justificatives pour deux autres, donnant lieu à une provision excédentaire de 146 408 dollars au titre des charges à payer.

#### *Sécurité physique de l'infrastructure informatique*

Le Comité a remarqué que les portes et les couloirs situés à l'extérieur des centres de données étaient encombrés par de grandes quantités de matières combustibles, du mobilier usagé et d'autres objets inflammables. La charge d'incendie de ces objets semblait considérable et menaçait les câbles, la connectabilité et l'alimentation électrique.

Le Comité a également inspecté l'infrastructure informatique du Centre international de Vienne, dont dépend la connectabilité de l'ONU. L'un des deux boîtiers centraux de raccordement de l'installation commune de fibre optique du bâtiment se trouvait au sous-sol du bâtiment C, dans un « local d'installation et de dépannage technique » (C-1T26). Cette grande pièce est utilisée par plusieurs organisations sises au Centre, y compris l'ONU, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le fait que des fonctionnaires ou d'autres personnes n'ayant aucune responsabilité en rapport avec l'administration du réseau ou l'infrastructure informatique aient accès à cet endroit est susceptible d'augmenter le risque de sabotage ou de manipulation non autorisée des boîtiers. Qui plus est, le stockage libre et désordonné de biens et de matières inflammables pose un risque supplémentaire en cas d'incendie. Il s'agit de composantes informatiques essentielles aux communications de toutes les organisations concernées et en cas de dommage, une grande partie des communications du Centre passant par le réseau deviendraient impossibles.

#### *Informatique et communications dans les bureaux extérieurs*

Le Comité a audité l'infrastructure informatique d'un bureau extérieur régional. Il a noté qu'il n'y avait ni directives ni instructions permanentes spécifiques à l'informatique et aux télécommunications dans les bureaux extérieurs. Les bureaux extérieurs de l'ONU sont des petits bureaux dans lesquels il n'y a qu'un seul informaticien, voire aucun. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, le Comité est d'avis que les circulaires du Secrétaire général et les procédures techniques du Bureau de l'informatique et des communications devraient être reformulés sous forme de directives spécialisées et les normes en vigueur dans le secteur devraient être prises en compte.

#### *Intégration et accessibilité des personnes handicapées*

L'ONU s'est engagée à améliorer l'accessibilité et la pleine intégration des fonctionnaires handicapés. Dans cette perspective, la circulaire du Secrétaire général sur l'emploi et l'accessibilité des fonctionnaires handicapés au Secrétariat de l'ONU exige que des coordonnateurs chargés des questions de handicap et d'accessibilité en milieu de travail soient désignés. L'ONU a désigné deux coordonnateurs à Vienne mais il n'y a pas de coordonnateur spécifique pour le personnel des bureaux extérieurs. Par ailleurs, l'ONU n'a fixé aucune norme d'accessibilité de ses

bureaux extérieurs, qu'il s'agisse de bureaux qu'il gère ou de locaux communs des Nations Unies.

#### *Achats*

Depuis la mise en service d'Umoja en novembre 2015, le Groupe des achats a eu connaissance de cas de marchandises livrées sans bon de commande (*ex post facto*). En novembre 2016, le Groupe des achats a commencé à répertorier les demandes présentées a posteriori. Du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mars 2017, leur nombre était de 121 (pour un montant de 1,1 million de dollars) et elles émanaient pour la plupart des bureaux extérieurs. Le Comité a estimé que les bureaux extérieurs ne faisaient pas l'objet d'un contrôle technique suffisant visant à s'assurer que les activités d'achat étaient conformes aux règles et règlements en matière de finance et d'achats.

#### *Objectifs de développement durable*

Le Comité a noté que l'UNODC n'a pas officiellement désigné de coordonnateurs chargés des objectifs de développement durable particulièrement pertinents pour les bureaux extérieurs. Le Comité est d'avis qu'une structure claire permettrait d'accélérer l'échange d'informations entre le siège de l'ONUDC et les bureaux extérieurs. Qui plus est, il n'existe pas d'approche globale et intégrée d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité estime qu'il est nécessaire d'élaborer un projet complet et une stratégie à long terme aux fins de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

#### **Principales recommandations**

Le Comité recommande que l'ONUDC :

#### *Gestion financière*

- **Utilise une approche intégrée pour incorporer les éliminations internes dans le module Business Planning and Consolidation et prenne toute autre mesure nécessaire pour atteindre cet objectif, en procédant par exemple à un alignement de la structure comptable.**
- **Assure correctement le suivi de ses résultats et de sa situation financière au cours de l'année, notamment grâce à l'examen régulier de ses flux de trésorerie.**
- **Améliore le contrôle des soldes des comptes d'avances temporaires, qu'il obtienne des relevés de caisse pour chacun de ces comptes et veille à ce que les relevés et les comptes du grand livre concordent.**
- **Constate en temps voulu la réception des biens et services.**
- **Améliore la constatation des charges relatives aux commandes en cours et mette en œuvre des contrôles efficaces pour détecter toute provision excédentaire de charges à payer pour les bureaux extérieurs.**

#### *Sécurité physique de l'infrastructure informatique*

- **Enlève toutes les matières et objets combustibles et inutiles de ces zones sensibles qui nécessitent une protection particulière, à savoir les centres de données hébergeant les serveurs et les accès (de secours) à ces zones, afin de réduire la charge d'incendie au minimum. Le stockage de matières combustibles dans ces zones doit être strictement interdit et faire l'objet d'un contrôle régulier.**

*Informatique et communications dans les bureaux extérieurs*

- **Élabore des instructions permanentes et des modèles informatiques pragmatiques que les bureaux extérieurs pourraient appliquer aux principaux domaines informatiques et ainsi les mettre en conformité.**

*Intégration et accessibilité des personnes handicapées*

- **Envisage de nommer des coordonnateurs chargés des questions de handicap et d'accessibilité dans les bureaux extérieurs, instaure des normes d'accessibilité s'appliquant aux bureaux extérieurs, et envisage de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'appliquer des normes d'accessibilité aux locaux administrés par celui-ci.**

*Achats*

- **Institue une surveillance régulière des activités d'achat au siège et dans les bureaux extérieurs et envisage de coopérer avec le PNUD en vue d'appliquer des normes d'accessibilité aux locaux administrés par celui-ci.**

*Objectifs de développement durable*

- **Considère le document « UNODC and the Sustainable Development Goals » comme un document appelé à évoluer et nécessitant des mises à jour.**

**Chiffres clefs**

**Personnel permanent : 644 fonctionnaires sur 68 lieux d'affectation**

Montant du budget initialement prévu pour 2016 (exercice biennal 2016-2017) : **341,2 million de dollars**

Montant des produits pour 2016 : **342,2 million de dollars**

Montant des dépenses pour 2016 : **241,9 millions de dollars**

Montant net des contributions à recevoir des donateurs au titre des accords en vigueur : **272,7 millions de dollars**

Montant de la trésorerie et des placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités de la trésorerie de l'ONU : **509,9 million de dollars**

## **A. Mandat, étendue de l'audit et méthode**

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme. L'ONUDC, dont le siège est à Vienne, conduit ses activités dans le monde entier; son effectif est de 644 fonctionnaires de carrière, répartis dans 68 lieux d'affectation. Pratiquement l'ensemble de ses activités se déroulent dans le cadre de projets autonomes, au nombre de 216, menés aux niveaux mondial, régional et national.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'année terminée le 31 décembre 2016, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles de gestion financière de l'ONUDC, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

3. Le contrôle avait pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2016, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers. Le contrôle a été effectué au siège de l'ONUDC à Vienne ainsi qu'à Turin (Italie), à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

4. Le Comité a également procédé à un examen de la gestion de l'ONUDC, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'Office et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Le Comité a formulé des observations sur la situation financière de l'Office et examiné certains aspects de l'infrastructure informatique et de la gouvernance en la matière. Le Comité a aussi fait porter son audit sur des questions intersectorielles, à savoir l'intégration des personnes handicapées et la contribution de l'ONUDC aux objectifs de développement durable.

5. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'ONUDC, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

## **B. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité**

6. Sur les 38 recommandations formulées pour 2015 et les exercices biennaux antérieurs, 11 (soit 29 %) ont été intégralement appliquées, 18 (47 %) étaient toujours en cours d'application et 9 (24 %) ont été rendues caduques par les événements (voir tableau II.1). On trouvera à l'annexe du chapitre II des précisions sur l'application des recommandations des années antérieures.

Tableau II.1  
**État d'application des recommandations**

	<i>Recommandations intégralement appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations non appliquées</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>
Total	11	18	0	9
Pourcentage	29	47	–	24

Source : Comité des commissaires aux comptes.

7. Globalement, des avancées significatives ont été réalisées pour de nombreuses recommandations toujours en cours d'application, entre autres en ce qui concerne la gestion et l'information financières, la collecte d'informations permettant de mesurer, à l'aune des cibles fixées, les progrès accomplis dans le cadre des projets et programmes, et l'obtention de données de meilleure qualité relatives au volume et à la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs. Des mesures doivent être prises par l'administration pour appliquer les recommandations qui ne l'ont pas encore été (47 %).

### C. Aperçu de la situation financière

8. L'ONUSDC est financé principalement par des contributions volontaires. En 2016, celles-ci ont représenté un montant net de 289,3 millions de dollars (contre 230,0 millions en 2015), pour des produits d'un montant total de 342,2 millions de dollars (contre 275,0 millions en 2015). Les produits comprenaient également des crédits de 30,1 millions de dollars au titre du budget ordinaire de l'ONU (contre 29,0 millions en 2015). Les charges pour l'année s'élevaient à 241,9 millions de dollars (contre 278,7 millions en 2015), permettant de dégager un excédent de 100,3 millions de dollars (contre un déficit de 3,8 millions en 2015). Cette situation est due en grande partie au fait que les contributions ont été reçues tard dans l'année et que certains projets n'ont pas été mis en œuvre avant 2017. Le Comité a constaté en outre une confirmation de la tendance consistant à privilégier les ressources préaffectées : sur le montant 289,3 millions de dollars correspondant aux contributions volontaires, seuls 3,7 millions n'étaient pas préaffectés. Le Comité a estimé qu'il fallait un dispositif efficace de contrôle pour mettre en œuvre rapidement les projets une fois les fonds reçus, étant donné en particulier que les rentrées de fonds ne se faisaient pas régulièrement tout au long de l'année.

9. L'analyse des ratios de structure financière réalisée par le Comité montre que, malgré un environnement compétitif en ce qui concerne les contributions des donateurs, la situation financière de l'ONUSDC demeure saine et s'est même améliorée par rapport à 2015, le ratio actif/passif s'établissant à 3,06. Le ratio actuel est encore plus élevé, puisqu'il s'établit à 5,24. L'analyse des ratios laisse apparaître une relative constance sur les trois dernières années financières (voir tableau II.2).

Tableau II.2  
Ratios de structure financière

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Total de l'actif/total du passif<sup>a</sup></b>	3,06	2,46	2,30
Actif/passif			
<b>Ratio de liquidité générale<sup>b</sup></b>	5,24	3,04	3,10
Actifs courants/passifs courants			
<b>Ratio de liquidité relative<sup>c</sup></b>	4,99	2,95	1,96
(Trésorerie + placements à court terme + créances)/passifs courants			
<b>Ratio de liquidité immédiate<sup>d</sup></b>	3,41	1,72	1,62
(Trésorerie + placements à court terme)/passifs courants			

Source : Analyse des données de l'ONUDC faite par le Comité.

<sup>a</sup> Un ratio élevé signifie que, dans l'ensemble, l'entité considérée est en mesure d'honorer ses engagements.

<sup>b</sup> Un ratio élevé signifie que l'entité considérée est en mesure de régler ses passifs à court terme.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale dans la mesure où il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé indique que l'entité considérée peut convertir rapidement ses actifs en liquidités.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur des liquidités dont dispose l'entité considérée; il mesure le montant que représentent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements pouvant couvrir les engagements courants.

10. Les deux principales composantes de l'actif de l'ONUDC sont, d'une part, le solde de la trésorerie et des placements, dont le montant total s'élevait à 508,9 millions de dollars (contre 460,8 millions en 2015), et, d'autre part, les contributions volontaires à recevoir des donateurs, qui s'établissaient à 264,5 millions de dollars (contre 272,7 millions en 2015). Le solde de la trésorerie et des placements est géré par le Secrétariat de l'ONU, à New York, dans le cadre d'un fonds de gestion centralisée des liquidités. Les rendements issus du solde des liquidités de l'ONUDC s'élevaient à 3,5 millions de dollars (contre 2,2 millions en 2015). Les contributions volontaires à recevoir correspondent aux sommes restant dues pendant la durée des accords conclus avec les donateurs, dont un montant de 86,4 millions de dollars (contre 52,7 millions en 2015) qui est dû dans plus d'un an. Le montant des contributions volontaires à recevoir a baissé de 3 % en 2016 (contre 18 % en 2015), ce qui traduit un léger ralentissement par rapport à la baisse générale enregistrée les années précédentes dans le versement des contributions volontaires.

11. Le passif le plus important de l'Office est constitué par les avances reçues sur les contributions volontaires. Ces contributions représentent un montant de 125,9 millions de dollars (contre 170,0 millions en 2015), dont 120,0 millions (contre 164,1 millions en 2015) proviennent d'accords conclus avec l'Union européenne, qui prévoient que les produits seront comptabilisés lorsque les conditions énoncées dans les accords seront remplies, au cours de futures années financières. Ces avances reçues correspondent, de la perspective de l'ONUDC, à des engagements pris auprès des donateurs et au titre desquels des services seront rendus à l'avenir. Le montant important de ces produits constatés d'avance montre à quel point les produits futurs, et une grande partie des créances, dépendent de la

capacité de l'ONUDC de poursuivre les projets et programmes en cours conformément aux engagements pris.

12. Le second élément principal du passif de l'ONUDC est constitué par les avantages du personnel, qui représentent 110,5 millions de dollars (contre 101,9 millions en 2015). Les passifs liés aux avantages du personnel correspondent au solde à la fin de l'année des engagements contractés, dont le coût estimé de l'assurance maladie après la cessation de service (82,9 millions de dollars, contre 74,8 millions en 2015) constitue la plus grande part. Du fait d'un taux d'actualisation plus élevé et d'autres ajustements réalisés sur la base des données historiques, le résultat de l'évaluation actuarielle présente une perte nette de 3,0 millions de dollars (contre un gain net de 24,2 millions en 2015), relative à l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué dans la note 14 relative aux états financiers. Il importe cependant de continuer à faire en sorte que les projets financés actuellement bénéficient de contributions d'un montant suffisant pour couvrir toute augmentation de coûts y relative, afin que les futurs donateurs n'aient pas à financer une partie importante des projets passés.

## **D. Principales constatations et recommandations**

### **1. Gestion financière et contrôle interne**

#### *Information financière*

13. L'année financière 2016 a été la première année où l'Office a pleinement exploité son nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja, les systèmes existants ayant été remplacés en novembre 2015. C'est aussi la première année financière où l'Office a utilisé le module intégré Business Planning and Consolidation, dans Excel, pour établir ses états financiers. Les entités des Nations Unies qui relèvent du Secrétariat utilisent le module avec une table de correspondance standardisée et cohérente, entre les comptes du grand livre et les lignes des états financiers, pour l'ensemble des entités. Le module rassemble les données financières issues des comptes du grand livre et établit des états financiers, permettant ainsi d'établir à lui seul l'information financière. Grâce à cette méthode normalisée, il est possible d'obtenir une présentation des états financiers qui se prête davantage à la comparaison. Le fait d'utiliser un seul système d'établissement des rapports pour toutes les entités permet de favoriser la comparabilité des données et d'avoir une vue d'ensemble de tout le système des Nations Unies, ce qui va dans le sens de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

14. Le Comité a relevé qu'à l'ONUDC des écritures étaient saisies manuellement dans l'outil d'établissement des états financiers, lesquelles venaient s'ajouter aux données importées à partir d'Umoja. Ces écritures portaient sur des éliminations internes, des corrections entre secteurs, des mouvements entre postes et d'autres ajustements. Dans l'ensemble, ces ajustements apportés manuellement correspondaient à une baisse des produits d'un montant de 27 991 280 dollars et des charges d'un montant de 27 966 185 dollars, entraînant une diminution de l'excédent de 25 095 dollars. L'actif a baissé de 4 110 108 dollars et le passif de 4 072 154 dollars, entraînant une diminution de l'actif net de l'année considérée de 12 858 dollars.

15. Le Comité est d'avis que l'ONUDC ne devrait passer des écritures manuellement dans le module Business Planning and Consolidation pour ajuster les données issues d'Umoja qu'à titre exceptionnel. Cela peut s'appliquer aux éliminations internes; toutefois, celles-ci devraient être incorporées systématiquement dans le module lorsque cela est possible au lieu d'être saisies

manuellement. Le reclassement entre postes doit rester l'exception dans les états financiers, car il va à l'encontre de l'idée qui consiste à avoir une classification commune pour toutes les entités du Secrétariat de l'ONU. L'ONUDC devrait s'abstenir à l'avenir de faire des ajustements manuellement dans le module Business Planning and Consolidation et utiliser plutôt les types d'écritures standards dans Umoja, puisqu'il s'agit du seul progiciel de gestion intégré qui sera utilisé.

**16. Le Comité recommande que l'ONUDC utilise une approche intégrée pour incorporer les éliminations internes dans le module Business Planning and Consolidation et prenne toute autre mesure nécessaire pour atteindre cet objectif, en procédant par exemple à un alignement de la structure comptable.**

**17. Le Comité recommande que l'ONUDC supprime ou réduise le nombre d'écritures saisies manuellement dans le module Business Planning and Consolidation.**

**18. Le Comité recommande en outre que l'ONUDC passe en revue les écritures existantes dans le module Business Planning and Consolidation et modifie les données figurant dans Umoja pour que celles-ci rendent compte de ce qu'il y a dans les lignes des états financiers chaque fois que cela est possible.**

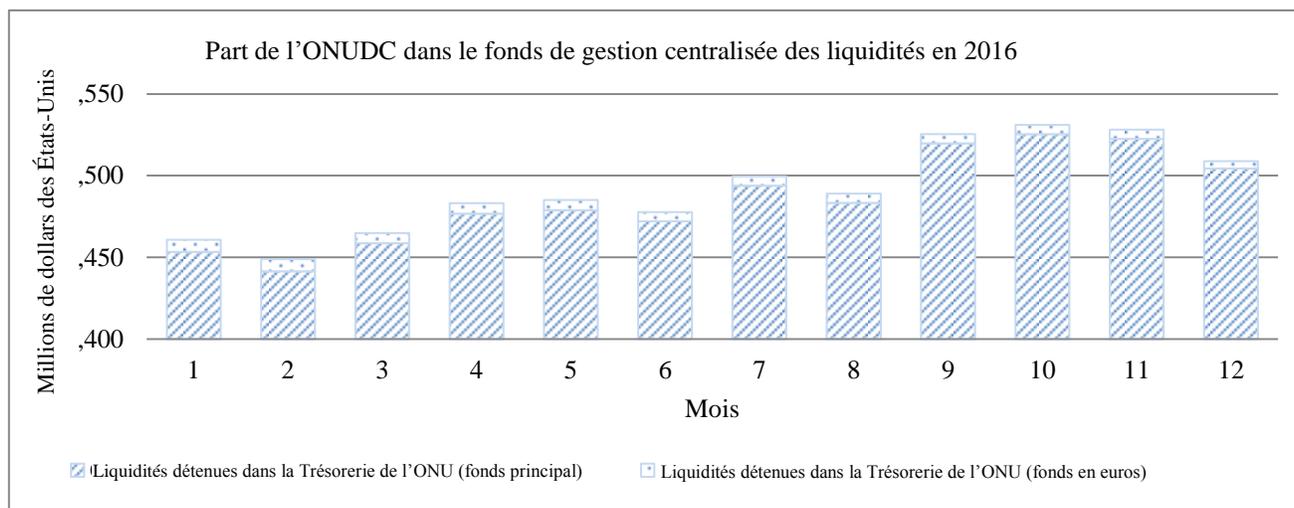
#### *Comptabilité générale*

19. Les données étayant les états financiers se composent d'écritures automatiques, telles que la saisie des achats dans le cadre d'un système de gestion électronique, ainsi que d'écritures manuelles. Pour les opérations inscrites au moyen d'un système de gestion électronique, des contrôles inhérents au système permettent de veiller à ce que les autorisations nécessaires aient été obtenues et que le principe du double regard ait été respecté. Les écritures manuelles qui ne passent pas par un système de gestion électronique sont moins soumises aux contrôles internes. Elles doivent donc faire l'objet d'une attention minutieuse et être revues par l'administration.

20. Au cours de l'année financière 2016, 3 515 saisies manuelles ont été effectuées dans Umoja par l'ONUDC (documents de types SA et SZ), ce qui correspond en tout à 169 956 lignes. Sur ces saisies manuelles, 1 147 ont été faites en 2017 alors que 1 210 autres avaient été faites en décembre 2016. En outre, près de la moitié des données concernant des biens et services reçus ont été saisies entre octobre et décembre 2016.

21. Le Comité a relevé qu'une grande partie des données concernant des biens et des services reçus, qui avaient été saisies manuellement, n'étaient pas enregistrées dans le système jusqu'aux alentours de la fin de l'année. Les flux de trésorerie de l'Office ont donc augmenté régulièrement tout au long de l'année. Les charges n'étant pas saisies rapidement, l'augmentation des liquidités ne rendait pas compte de la véritable situation de trésorerie de l'Office. Comme on peut le voir sur la figure II.I ci-dessous, les flux de trésorerie ont augmenté tout au long de l'année avant de connaître une baisse à la fin de l'année.

Figure II.1



Source : données financières provenant d'Umoja pour l'année financière 2016.

22. En raison du retard enregistré dans la saisie des données dans son progiciel de gestion intégré, l'ONUDC n'a pas été en mesure de suivre correctement ses résultats ni sa situation financière au cours de l'année. En outre, lorsqu'il y a un décalage dans la constatation des opérations, cela risque de donner la fausse impression aux chefs de projet qu'il y a davantage de fonds disponibles qu'en réalité, pouvant ainsi conduire à des dépassements de budget.

**23. Le Comité recommande que l'ONUDC assure correctement le suivi de ses résultats et de sa situation financière au cours de l'année, notamment grâce à l'examen régulier de ses flux de trésorerie.**

#### *Représentation des sources de produits dans Umoja*

24. La comptabilité de l'ONUDC doit faire la distinction entre les diverses sources de produits. Ainsi, le fonds « 64DCR » est alimenté par des opérations avec contrepartie directe et des opérations résultant d'un recouvrement intégral des coûts. La distinction entre ces deux différentes sources de produits n'ayant pas été faite, l'ONUDC doit réaffecter manuellement les opérations lors de l'établissement des états financiers. Il est donc nécessaire d'effectuer davantage d'écritures manuelles pour rectifier les erreurs « produites » par Umoja, ce qui signifie que l'ONUDC n'a pas de vue d'ensemble exacte de ses types de produits.

**25. Le Comité recommande que l'ONUDC mette en place une structure claire pour ses sources de produits afin de mieux respecter les prescriptions en matière de comptabilité et d'établissement de rapports.**

#### *Gestion de trésorerie*

26. La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans l'état de la situation financière comprend la part de l'ONUDC dans le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU, la petite caisse et les comptes d'avances temporaires. L'ONUDC a fait état d'un solde de 120 595 dollars dans la petite caisse et le compte d'avances temporaires à la fin de 2016. Sur ce montant, 78 159 dollars provenaient d'éléments non affectés dans un compte d'attente.

27. Au total, 63 comptes d'avances temporaires sont gérés par l'ONUDC à son siège et dans ses bureaux extérieurs, selon la liste des comptes du grand livre. L'ONUDC n'a pas pu fournir de relevé de caisse pour 10 de ces comptes, ce qui correspond à une valeur monétaire de 7 849 dollars. D'autre part, pour 14 de ces comptes, les montants inscrits dans le grand livre ne concordaient pas avec ceux des relevés de caisse, ce qui représentait un écart de 9 780 dollars.

28. Le Comité a relevé en outre que la liste récapitulative interne des comptes d'avances temporaires tenue par l'ONUDC donnait à penser que, dans un cas au moins, plusieurs comptes d'avances temporaires avaient été regroupés sous un seul compte comptable. Le nombre de comptes d'avances temporaires figurant sur la liste récapitulative ne correspondait donc pas au nombre de comptes du grand livre.

29. Le Comité est d'avis que la situation des comptes d'avances temporaires doit être communiquée avec précision et en temps voulu pour veiller à ce que les charges soient conformes aux prévisions et à ce qu'elles soient correctement comptabilisées dans les fonds destinés aux projets. Les comptes d'avances temporaires doivent être dûment gérés de sorte que les documents comptables y relatifs justifient les charges engagées.

**30. Le Comité recommande que l'ONUDC améliore le contrôle des soldes des comptes d'avances temporaires, qu'il obtienne des relevés de caisse pour chacun de ces comptes et veille à ce que les relevés et les comptes du grand livre concordent.**

*Comptes gérés sur la base des postes non soldés*

31. Les comptes de la section des comptes créditeurs et débiteurs et les autres comptes du grand livre sont gérés par un lettrage. Cela signifie que des débits et des crédits liés à la même opération peuvent être lettrés et soldés, et ils ne seront donc plus pris en compte, ni dans les calculs de réévaluation en devises ni dans l'explication de solde. Le lettrage des comptes créditeurs et débiteurs est intégré dans le système; il se fait automatiquement lorsque les opérations sont facilement identifiables. Le lettrage de toutes les autres opérations doit se faire manuellement.

32. Les comptes créditeurs et débiteurs n'ont pas fait l'objet d'un lettrage manuel lorsque le lettrage automatique n'était pas possible, et les comptes du grand livre gérés sur la base des postes non soldés n'étaient jamais lettrés.

33. Le Comité est d'avis que l'ONUDC doit procéder au lettrage des postes non soldés pour avoir une vue d'ensemble correcte des soldes des comptes. Lorsque le lettrage n'est pas effectué, le groupe de la comptabilité ou l'administration n'est pas en mesure de repérer rapidement les opérations correspondantes dans le grand livre. S'agissant plus particulièrement des valeurs en devises, cela conduit à une réévaluation incorrecte des soldes. À la clôture de l'année financière 2016, l'ONUDC a dû ajuster manuellement les soldes en devises qui n'avaient pas été correctement réévalués. Le lettrage régulier des comptes contribuerait à réduire le nombre des écritures manuelles.

**34. Le Comité recommande que l'ONUDC passe en revue régulièrement les comptes gérés sur la base des postes non soldés et effectue tout au long de l'année les lettrages qui s'imposent.**

*Charges à payer au titre des biens et services*

35. À la fin de 2016, le montant des charges provisionnées de l'ONUDC au titre des biens et services s'élevait à 17 502 906 dollars. La moitié de ce montant résulte de la réception des biens et services pour lesquels la réception a été dûment

constatée dans le système. Les factures, toutefois, n'avaient pas encore été reçues. La deuxième moitié du montant a été constatée sur la base de la liste des commandes en cours. Il a été demandé aux bureaux extérieurs d'indiquer les montants à provisionner pour chaque commande en cours. La liste des commandes en cours a été passée en revue dans sa globalité au siège de l'ONU DC et les écritures saisies manuellement.

36. Cet exercice consistant à déterminer les charges à payer a été chronophage tant pour les bureaux extérieurs que pour le siège.

37. Le Comité a constaté que deux charges avaient été surestimées et qu'il n'y avait pas de pièces justificatives pour deux autres, donnant lieu à une provision excédentaire de 146 408 dollars au titre des charges à payer.

**38. Le Comité recommande que l'ONU DC constate en temps voulu la réception des biens et services.**

**39. Le Comité recommande en outre que l'ONU DC améliore la constatation des charges relatives aux commandes en cours et mette en œuvre des contrôles efficaces pour détecter toute provision excédentaire de charges à payer pour les bureaux extérieurs et éviter cette situation.**

#### *Contributions volontaires à recevoir*

40. À la fin de 2016, le montant total net des contributions volontaires à recevoir s'élevait à 264 458 706 dollars. Les contributions à recevoir sont comptabilisées dans l'état de la situation financière de l'année au cours de laquelle les accords sont signés.

41. Au cours de l'audit, le Comité a eu connaissance d'un accord concernant une annonce de contribution supplémentaire de 500 000 dollars qui ne figurait pas dans les états financiers pour 2016, alors qu'il avait été conclu au cours de l'année financière 2016. Cet accord n'a pas été repéré par l'équipe de contrôle financier de l'ONU DC avant la clôture des comptes.

**42. Le Comité recommande que l'ONU DC renforce ses contrôles sur les accords conclus concernant des annonces de contribution de sorte que les états financiers rendent compte de tous les accords relatifs aux contributions.**

43. Les contributions à recevoir sont classées dans les contributions à court ou à long terme à l'issue d'une analyse au cas par cas. Toutefois, l'ONU DC ne fait pas de distinction entre les contributions à recevoir dans un délai d'un an ou de deux ans ou plus, mais utilise le montant total des contributions qui sont attendues dans les années à venir.

**44. Le Comité recommande que l'ONU DC classe les contributions annoncées dans les contributions à long terme et à court terme, et fasse apparaître une différenciation structurée des échéances par année.**

## **2. Sécurité physique de l'infrastructure informatique**

### *Portes et couloirs situés devant les centres de données*

45. Le Comité a vérifié la sécurité physique de l'infrastructure informatique de l'ONU DC et inspecté des centres de données et des systèmes d'alimentation électrique de secours.

46. Il a remarqué que les portes et les couloirs situés à l'extérieur des deux centres de données étaient encombrés par de grandes quantités de matières combustibles, du

meuble usagé et d'autres objets inflammables. De nombreux câbles étaient passés au-dessus des matières combustibles sans la moindre protection.

47. Le Comité est d'avis que la présence de ces matières augmente le risque d'incendie et qu'elles devraient être enlevées. La charge d'incendie de ces objets semble considérable et menace les câbles, la connectabilité et l'alimentation électrique.

**48. Le Comité recommande que l'ONUDC enlève toutes les matières et objets combustibles et inutiles des zones sensibles qui doivent être particulièrement protégés, à savoir les centres de données hébergeant les serveurs et les accès (de secours) à ces zones, afin de réduire la charge d'incendie au minimum. Le stockage de matières combustibles doit y être strictement interdit et faire l'objet d'un contrôle régulier.**

*Centre de distribution de fibre optique du Centre international de Vienne*

49. Le Comité a également examiné l'infrastructure informatique du Centre international de Vienne, dont dépend la connectabilité de l'ONUDC. L'un des deux boîtiers centraux de raccordement de l'installation commune de fibre optique du bâtiment se trouvait au sous-sol du bâtiment C, dans un « local d'installation et de dépannage technique » (C-1T26). Cette grande pièce est utilisée par plusieurs organisations sises au Centre, y compris l'ONUDC, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui disposent toutes d'un accès à cette infrastructure informatique essentielle. Le fait que des fonctionnaires ou d'autres personnes n'ayant aucune responsabilité en rapport avec l'administration du réseau ou l'infrastructure informatique aient accès à cet endroit est susceptible d'augmenter le risque de sabotage ou de manipulation non autorisée des boîtiers. Qui plus est, le stockage libre et désordonné d'objets et de matières inflammables pose un risque supplémentaire en cas d'incendie. Il s'agit de composants informatiques essentielles aux communications de toutes les organisations concernées et en cas de dommage, une grande partie des communications du Centre passant par le réseau deviendraient impossibles.

50. Le Comité se dit préoccupé que le local soit accessible à des fonctionnaires et à d'autres personnes ne s'occupant de l'administration du réseau. En cas de problème, le réseau de communication du Centre international de Vienne perdrait une grande partie de sa redondance, augmentant ainsi le risque d'interruption des communications.

**51. Le Comité recommande que l'ONUDC, en collaboration avec les autres organisations sises au Centre international de Vienne, étudie comment mieux contrôler l'accès aux salles informatiques et empêcher des personnes non autorisées d'y avoir accès.**

### **3. Informatique et communications dans les bureaux extérieurs**

52. Le Comité s'est rendu dans un bureau extérieur régional où il a réalisé un audit des principaux domaines relevant de l'informatique et des communications, y compris les opérations informatiques, les sauvegardes et la récupération des données, la planification de la reprise après sinistre et la sécurité de l'information.

53. En l'absence de directives et d'instructions permanentes spécifiques à l'informatique et aux communications dans les bureaux extérieurs, le Comité s'est référé aux circulaires du Secrétaire général, aux instructions permanentes du Bureau de l'informatique et des communications, et aux normes en vigueur dans le secteur. Il a relevé certaines lacunes dans la gestion des données, la sécurité informatique et

la planification de la reprise après sinistre. La gestion des données de production se faisait en partie localement et non de manière centralisée, au centre de données du siège. La présence de matières combustibles dans la pièce hébergeant les serveurs augmentait la charge d'incendie. Les supports de sauvegarde des données gérées localement étaient conservés dans la salle des serveurs et n'étaient donc pas protégés en cas d'incendie. Aucun plan de reprise après sinistre n'était prévu en cas d'interruption des services informatiques. Les données les plus sensibles n'étaient pas protégées correctement, ce qui représentait un risque.

54. De manière générale, les bureaux extérieurs de l'ONU DC sont des petits bureaux dans lesquels il n'y a qu'un seul informaticien, voire aucun, alors que les circulaires du Secrétaire général et les instructions permanentes du Bureau des technologies de l'information et des communications contiennent des directives générales très techniques sur les questions relatives à l'informatique et aux communications dans tout le système des Nations Unies. Le Comité estime qu'il y a un risque que ces directives générales très spécialisées ne soient pas connues ou appliquées comme il se doit dans le cadre des activités quotidiennes.

55. Le Comité est d'avis que les directives les plus techniques devraient être reformulées sous forme de directives spécifiques afin de répondre aux besoins des bureaux extérieurs et les normes en vigueur dans le secteur devraient être prises en compte. Le Service de la technologie de l'information, en tant que service du siège de l'ONU DC, devrait appuyer le réseau des bureaux extérieurs, qui comprend des bureaux dans 74 lieux d'affectation hors siège gérés par 8 bureaux régionaux et 9 bureaux de pays, et élaborer des directives spécifiques telles que les instructions permanentes. Avec des instructions permanentes et des modèles, notamment un modèle de plan de reprise après sinistre, les responsables de l'informatique des bureaux extérieurs seraient plus rassurés.

**56. Le Comité recommande que le siège de l'ONU DC élabore des instructions permanentes et des modèles informatiques pragmatiques que les bureaux extérieurs pourraient appliquer aux principaux domaines informatiques et ainsi les mettre en conformité.**

#### **4. Une Organisation des Nations Unies ouverte et accessible aux personnes handicapées**

*Coordonnateur chargé des questions de handicap et d'accessibilité*

57. Une circulaire sur l'emploi et l'accessibilité des fonctionnaires handicapés au Secrétariat de l'ONU est entrée en vigueur en juin 2014 (voir ST/SGB/2014/3). L'ONU DC faisant partie intégrante du Secrétariat de l'ONU (voir ST/SGB/2015/3), il est tenu de s'y conformer.

58. Les objectifs de la circulaire sont les suivants :

a) S'assurer que les fonctionnaires handicapés ont accès aux locaux, aux installations et au matériel, aux conférences et aux services, à la documentation et à l'information, ainsi qu'à la formation professionnelle;

b) Créer un milieu de travail non discriminatoire favorisant l'insertion des personnes handicapées en appliquant des conditions de recrutement et d'emploi non discriminatoires et en assurant l'égalité d'accès à la formation continue, aux activités de formation professionnelle et aux promotions;

c) Veiller à ce que des aménagements raisonnables soient apportés;

d) Favoriser l'accès et la pleine intégration;

e) Améliorer les pratiques des organismes des Nations Unies ayant trait à l'insertion des personnes handicapées sur le lieu de travail et faire circuler les connaissances et l'information sur les bonnes pratiques.

59. Pour atteindre ces objectifs, l'Organisation a, entre autres, l'obligation de désigner des coordonnateurs chargés des questions de handicap et d'accessibilité en milieu de travail. Le Comité a noté que l'ONU DC avait désigné deux coordonnateurs (le chef du Service de la gestion des ressources humaines et le chef de la Section de l'appui général), tous deux en poste à Vienne. Selon la brève description qui a été fournie, les deux chefs sont coordonnateurs pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC. L'ONU DC a indiqué que les coordonnateurs avaient commencé une enquête auprès des bureaux extérieurs concernant les normes locales en vigueur et auprès des équipes de pays des Nations Unies concernant les coordonnateurs locaux (bureaux de coordination). L'ONU DC estime qu'il n'est pas nécessaire de nommer des coordonnateurs dans chaque bureau extérieur, ceux du siège pouvant se concerter sur cette importante question avec les représentants des bureaux extérieurs. Le Comité a toutefois noté qu'aucun coordonnateur n'avait été désigné pour s'occuper du personnel des bureaux extérieurs.

**60. Le Comité recommande que l'ONU DC envisage de nommer des coordonnateurs chargés des questions de handicap et d'accessibilité dans les bureaux extérieurs.**

*Normes d'accessibilité des locaux des bureaux extérieurs*

61. L'ONU DC n'a fixé aucune norme d'accessibilité de ses bureaux extérieurs, qu'il s'agisse de bureaux qu'il gère ou de locaux communs des Nations Unies. Par exemple, selon l'accord de collaboration passé entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ONU DC, le PNUD gère la location et les services d'entretien des bureaux. Le Comité a noté que les questions liées à l'accessibilité des locaux des bureaux extérieurs ne figuraient pas dans l'Accord. Selon l'ONU DC, ces questions sont gérées au niveau local.

**62. Le Comité recommande que l'ONU DC instaure des normes d'accessibilité s'appliquant aux bureaux extérieurs.**

**63. Il recommande également que l'ONU DC envisage de coopérer avec le PNUD en vue d'appliquer des normes d'accessibilité aux locaux administrés par celui-ci.**

## **5. Gestion des achats**

*Suivi des achats*

64. Les achats de l'ONU DC sont régis par les articles 5.12 et 5.13 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et gérés par le Groupe des achats de l'Office des Nations Unies à Vienne. Dans le système des Nations Unies, les achats consistent à acquérir des biens et services dans les meilleurs délais tout en tenant compte des principes directeurs suivants : a) équité, intégrité et transparence grâce à la concurrence; b) économie et efficacité; c) meilleur rapport qualité-prix.

65. Depuis la mise en service d'Umoja en novembre 2015, le Groupe des achats a eu connaissance de cas de marchandises livrées sans bon de commande (*ex post facto*). En août 2016, le nombre de cas augmentant, le Groupe des achats a envoyé aux bureaux de l'ONU DC du monde entier un rappel concernant la procédure à suivre en cas de présentation a posteriori de demandes d'approbation d'achats. Il y était clairement précisé que cette façon de procéder était contraire au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. En novembre 2016, le

Groupe des achats a commencé à répertorier les demandes présentées a posteriori. Du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mars 2017, leur nombre était de 121 (1,1 million de dollars), et elles émanaient pour la plupart des bureaux extérieurs.

66. Le Comité a analysé les profils d'emploi des fonctionnaires chargés de suivre les activités d'achat, en particulier dans les bureaux extérieurs. L'une des responsabilités générales du profil d'emploi de représentant extérieur relatives à la gestion des ressources financières et humaines affectées au bureau extérieur consiste à assurer la gestion, l'orientation et la supervision des fonctionnaires. Les responsabilités du chef du Groupe des achats, telles que définies dans le profil d'emploi, ne prévoient pas explicitement de suivre les activités des bureaux extérieurs.

67. Le Comité a noté que les responsabilités prévues n'étaient probablement pas suffisantes pour prévenir ou réduire le nombre de demandes d'achat présentées a posteriori. Il a estimé que les bureaux extérieurs ne faisaient pas l'objet d'un contrôle technique suffisant visant à s'assurer que les activités d'achat étaient conformes aux règles et règlements en matière de finance et d'achats.

**68. Le Comité recommande que l'ONUDC, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Vienne, institue une surveillance régulière des activités d'achat à son siège et dans les bureaux extérieurs et établisse clairement les responsabilités du processus de suivi.**

#### *Outils d'établissement de rapports pour les achats*

69. Les fonds gérés par l'ONUDC sont essentiellement versés par les gouvernements à des fins spécifiques. Les responsables des achats sont chargés de veiller à ce que les fonds qui leur ont été confiés soient dépensés d'une manière professionnelle, opportune et appropriée, conformément aux principes directeurs s'appliquant. Afin d'examiner comment l'ONUDC répond à ces exigences, le Comité a demandé des informations de base sur les achats au moyen d'un questionnaire.

70. Le Comité a noté que le Groupe des achats avait des difficultés à fournir les informations demandées. Certaines de ces difficultés pourraient être imputables à une mauvaise connaissance de l'outil d'établissement de rapports dans Umoja et d'autres à l'absence d'autorisation dans Umoja. Le Comité a finalement reçu les informations demandées au Groupe des achats pendant l'audit.

71. Le Comité estime que le Groupe des achats doit pouvoir utiliser divers outils d'analyse et d'établissement de rapports sur les données relatives aux achats. Les responsables seraient ainsi en mesure de prendre les dispositions nécessaires afin de prévenir, de détecter et de signaler les irrégularités.

**72. Le Comité recommande que l'ONUDC, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Vienne, organise une formation complémentaire à l'informatique décisionnelle et aux outils d'établissement de rapports d'Umoja en vue de renforcer les capacités du Groupe des achats dans ce domaine.**

## **6. Objectifs de développement durable**

### *Approche générale des objectifs de développement durable suivie par l'ONUDC*

73. Le 25 septembre 2015, par sa résolution 70/1 intitulée « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale a adopté 17 objectifs et 169 cibles de développement durable, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Tous les pays et toutes les parties prenantes, agissant dans le cadre de partenariats collaboratifs, doivent mettre ce plan en œuvre

afin d'éliminer la pauvreté, de protéger la planète et de faire en sorte que toutes les personnes jouissent de la paix et de la prospérité. La réalisation des objectifs incombe en premier lieu aux gouvernements. L'ONU joue un rôle clef dans la mobilisation et le partage des connaissances, des compétences et des technologies et dans l'aide accordée aux pays pour qu'ils mobilisent des ressources financières destinées à appuyer la réalisation universelle des objectifs. Au niveau mondial, la progression des 17 objectifs et 169 cibles du nouveau programme sera suivie et examinée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs spécifiques.

74. En mars 2017, la Commission de statistique, une commission technique du Conseil économique et social, a arrêté le cadre mondial d'indicateurs élaboré et affiné par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le Groupe d'experts a établi une classification des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en trois catégories en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité des données. Sur la base des réponses fournies par les organismes, entités et organisations internationaux des Nations Unies, à un questionnaire en ligne, le Groupe d'experts a établi un avant-projet prévoyant, par exemple, différentes catégories de tâches correspondant aux objectifs et cibles, un ou plusieurs organismes pouvant être désignés responsables de la compilation des données au niveau mondial et de l'établissement des rapports mondiaux, ainsi que d'autres organismes compétents. Ce projet doit être mis à jour et révisé à mesure que des informations supplémentaires sont reçues.

75. Ayant consulté le Web, le Comité a trouvé un document de l'ONUDC relatif aux objectifs de développement durable disponible en ligne et intitulé « UNODC and the Sustainable Development Goals », dans lequel l'ONUDC présente les 10 objectifs et leurs cibles correspondantes dont il peut appuyer la réalisation. Le Comité a également noté que ce document et la dernière version de la classification par catégories, en date du 20 avril 2017, ne correspondaient pas aux cibles et n'indiquaient pas que l'ONUDC était l'organisme compétent.

**76. Le Comité recommande que l'ONUDC considère le document « UNODC and the Sustainable Development Goals » comme un document appelé à évoluer et nécessitant des mises à jour.**

**77. Le Comité recommande également que l'ONUDC soit en contact et travaille régulièrement avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin d'accorder sa perception des objectifs avec celle du Groupe d'experts.**

#### *Structurer l'intégration des objectifs de développement durable*

78. Vers la fin de 2015, l'ONUDC a lancé les mesures visant à appuyer les États Membres dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Pour l'instant, il a constitué un groupe de travail informel et désigné un conseiller spécial chargé de l'élaboration de stratégies et de politiques et de la mise en œuvre des recommandations sur la réalisation des objectifs hors siège. Qui plus est, en mai 2017, il a lancé des ateliers adaptés, destinés au personnel de ses bureaux extérieurs et consacrés à l'intégration des objectifs dans ses programmes. La question de l'assistance relative en matière de coopération technique de l'ONUDC dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable sera par ailleurs débattue à la réunion des représentants extérieurs, en juin 2017. Toutefois, le Comité a noté qu'aucun des coordonnateurs chargés des objectifs de développement durable n'avait été officiellement nommé, alors qu'il s'agit d'une étape importante pour les bureaux extérieurs.

79. Par conséquent, le Comité est d'avis qu'une structure claire permettrait d'accélérer l'échange d'informations entre le siège de l'ONUDC et les bureaux extérieurs.

**80. Le Comité recommande que l'ONUDC désigne, dans ses bureaux extérieurs, des personnes chargées d'échanger des informations et des données d'expérience sur les objectifs de développement durable avec le siège.**

*Mise en œuvre des objectifs de développement durable*

81. Le Comité a noté que l'ONUDC avait entrepris plusieurs activités visant à adapter certains objectifs de développement durable aux caractéristiques locales, et ce à différents niveaux de l'Organisation :

a) Au cours du troisième trimestre de 2016, le siège de l'ONUDC a entamé des discussions avec les représentants extérieurs sur la concrétisation des objectifs de développement durable dans les programmes extérieurs. L'ONUDC prévoit d'examiner les questions relatives à leur réalisation à la réunion des représentants locaux, en juin 2017;

b) Le siège de l'ONUDC a intégré les objectifs de développement durable dans le rapport mondial sur les drogues de 2016;

c) Dans le cadre de son Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a élaboré un cadre d'action pour aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable;

d) Le Bureau régional pour l'Asie centrale a participé au processus d'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local par les équipes de pays des Nations Unies de la région et, en mai 2017, a bénéficié d'un premier atelier à plusieurs niveaux sur l'intégration des objectifs dans la programmation régionale;

e) Le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC, en collaboration avec un organisme gouvernemental homologue, a rapproché les résultats de l'étude sur la culture du pavot à opium avec les objectifs de développement durable dans le rapport intitulé « Evidence for enhancing resilience to opium poppy cultivation in Shan State, Myanmar », publié en mars 2017 par le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

82. Le Comité a toutefois noté qu'il n'y avait pas d'approche globale et intégrée d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable. Il estime qu'il est nécessaire d'élaborer un projet complet et une stratégie à long terme aux fins de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

**83. Le Comité recommande que l'ONUDC adapte sa planification stratégique et établisse une stratégie à long terme consistant à fournir un appui efficace et cohérent à la réalisation des objectifs de développement durable.**

**84. Le Comité recommande également que l'ONUDC adapte tous les programmes et activités aux objectifs de développement durable et, le cas échéant, à des cibles concrètes, afin que ses travaux sur les objectifs deviennent plus visibles et que ses actions bénéficient d'une plus grande reconnaissance.**

## E. Informations communiquées par l'administration

### 1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

85. L'administration de l'ONUSDC a déclaré avoir formellement comptabilisé en pertes des montants de créances d'une valeur de 9,49 millions de dollars en 2016 (contre 17,10 millions de dollars en 2015), qui ont été imputés sur le fonds à des fins spéciales. En outre, en 2016, 5,14 millions de dollars (contre 5,62 millions de dollars en 2015) ont été comptabilisés en pertes au titre des biens durables. La plus grande partie de cette somme était constituée de biens durables transférés aux bénéficiaires au terme des projets financés par des donateurs.

### 2. Versements à titre gracieux

86. L'ONUSDC a indiqué qu'il n'y avait pas eu de versements à titre gracieux en 2016 (2015 : aucun).

### 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

87. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas attendre de cette vérification qu'elle fasse état de toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

88. Le Comité n'a relevé aucun cas de fraude lors de l'audit et lors de ses contrôles.

89. En 2016, un cas de fraude présumée, qui concernait l'achat de carburant pour usage personnel, a été signalé par l'ONUSDC au Comité. La personne impliquée est un membre du personnel sous l'administration du PNUD, et l'enquête a été reportée à 2017. Les montants en cause font actuellement l'objet d'une enquête. Un autre cas de fraude potentielle (d'un montant de 2 900 dollars) a été signalé au Bureau des services de contrôle interne, et une enquête a été ouverte concernant les demandes de remboursement et les factures présentées par un membre du personnel en 2016 et qui ne portaient aucune date ni référence, ce qui a eu pour effet la suspension des paiements. Les seules affaires portées à l'attention du Comité sont celles qui touchent directement l'ONUSDC.

## F. Remerciements

90. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif de l'ONUSDC et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

Le Président de la Cour internationale de justice  
(Auditeur principal)  
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Signé) Mussa Juma **Assad**

30 juin 2017

## Annexe

## État d'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2015

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
1.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 17	Le Comité a recommandé au Service de la gestion des ressources financières d'entreprendre un examen approfondi des procédures de clôture parallèlement au renforcement de la fonction d'établissements de rapports d'Umoja et d'engager très tôt un dialogue avec le Comité concernant la piste d'audit, les documents de travail et les procédures de clôture afin d'améliorer l'efficacité de l'audit.	L'examen des procédures de clôture a été fait de manière coordonnée, en collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Une discussion a été engagée avec le Comité.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
2.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 18	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de veiller à procéder systématiquement au rapprochement des comptes principaux et de veiller à la bonne tenue des comptes collectifs afin de faciliter le suivi régulier des soldes principaux.	Date d'achèvement prévue : décembre 2017.  Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a élaboré un tableau de bord pour centraliser le suivi du rapprochement des comptes principaux avec les indicateurs de résultats escomptés.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
3.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 24	Le Comité a recommandé que l'ONUDC dispense une formation spécifique au personnel chargé des programmes afin de veiller à ce qu'il comprenne les règles et les procédures applicables au traitement des flux de travaux transactionnels d'Umoja, qui relèvent désormais de leur responsabilité, et en outre que la direction apporte un appui au Service de la gestion des ressources financières afin de veiller au respect des procédures d'Umoja et des procédures de fin d'année.	Le programme de formation à Umoja pour 2016 a été mené à bien. C'est à l'ONUDC que l'on trouve le plus grand nombre de fonctionnaires du Secrétariat formés à la gestion des indemnités et des projets, en grande partie parce que quelque 200 fonctionnaires des bureaux extérieurs sont déjà formés. D'autres sessions (environ quatre) sont prévues en 2017.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
4.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 25	Le Comité a recommandé que l'ONUDC s'attache à réduire le nombre et la complexité des écritures, et veille à ce qu'elles soient toutes décrites et justifiées avec exactitude dans le système afin d'améliorer l'efficacité et de faciliter les contrôles.	Date d'achèvement prévue : octobre 2017. Toutes les pièces justificatives sont chargées dans Umoja dans la mesure où le système ou la procédure le permettent. Le résultat pourra être mesuré à l'achèvement de l'audit.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONU DC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
5.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 30	Le Comité a recommandé d'élaborer une procédure de suivi du respect des règles et d'établissement de rapports à ce sujet au fur et à mesure que la fonction de communication d'Umoja s'étoffe, ainsi que de tirer parti des données pour déterminer les besoins en matière de formation et renforcer le respect des règles et l'utilisation efficace d'Umoja à l'ONU DC.	Le plan de formation pour 2016 a été remanié et exécuté. Le plan de formation pour 2017 est en cours d'élaboration, mais il s'agira plutôt d'un approfondissement que d'une mise à niveau, la majorité du personnel qui utilise Umoja ayant déjà été formé.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
6.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 33	Le Comité a recommandé que l'ONU DC tire davantage parti des documents existants ayant trait aux risques afin d'appuyer les décisions de la direction et de faire en sorte que les hauts responsables réexaminent et réévaluent les mesures d'atténuation à intervalles réguliers afin de compléter l'inventaire des risques de l'organisation.	Date d'achèvement prévue : mars 2018. L'essai pilote du baromètre de recouvrement intégral des coûts est en cours et les premiers résultats sont attendus. L'examen du cadre de gestion du risque institutionnel de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONU DC sera réalisé en 2017 après celui du Secrétariat et conformément au calendrier établi par New York. L'examen cherchera à déterminer s'il est possible de présenter	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
7.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 42	Le Comité a recommandé que l'ONUDC donne davantage de prévisions pour rendre compte des écarts entre le budget initial, le budget révisé et le budget final estimé et, qu'afin d'améliorer la supervision et la responsabilisation, il appelle l'attention sur toute éventualité qui pourrait amener les montants décaissés à s'écarter des montants prévus.	les risques de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans des registres séparés.  Une analyse financière plus détaillée a été donnée dans les états financiers de 2015 de l'ONUDC ainsi que dans le rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14).  Le Service de la gestion des ressources financières de la Division de la gestion continuera à collaborer étroitement avec les directeurs de programme de l'ONUDC pour mieux expliquer à l'avenir les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
8.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 48	Le Comité a recommandé qu'une plus grande rigueur soit exigée des responsables de budget s'agissant des hypothèses retenues pour justifier leurs projets de budget et	Dans le cadre de son rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14), l'ONUDC a effectué	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			leurs profils dépenses. Le Service de la gestion des ressources financières devrait tenir des réunions plus fréquentes avec les directeurs de l'ONUSC ainsi qu'avec les directeurs de programmes des bureaux extérieurs pour confirmer, sur la base d'une évaluation des risques, si l'analyse des dépenses budgétisées permet de renforcer le respect du principe de responsabilité en matière d'emploi des ressources allouées et pour déterminer si les projets sont raisonnables.	un examen approfondi de son portefeuille de programmes. Les prévisions concernant l'exécution des programmes a été revu à la baisse de 60 millions de dollars. Les raisons en ont été analysées. De plus amples informations sur l'exécution du budget par région ont également été fournies.					
9.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 49	Le Comité a également recommandé d'améliorer davantage la qualité de l'analyse des variations budgétaires communiquée à la direction; ces analyses devraient comporter des mesures claires et spécifiques prévoyant que les responsables de budget redéfinissent les budgets selon que de besoin et que des rapports soient établis plus fréquemment au sujet des variations.	Prière de se reporter aux informations relatives à l'application de la recommandation n° 8, ci-dessus.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
10.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 58	Le Comité a recommandé que l'ONUDC continue à mettre en œuvre ses initiatives de recouvrement intégral des coûts et utilise les renseignements ainsi obtenus pour élaborer une conception plus systématique des activités permettant des gains d'efficacité, de manière à en mesurer le succès et à évaluer les avantages de mesures d'économie données. L'Office pourrait ensuite mettre à profit les résultats d'un processus plus systématique pour fournir aux bureaux extérieurs un mécanisme de partage des mesures d'efficacité ayant fait leurs preuves dans toutes ses activités.	Un examen approfondi des coûts des bureaux extérieurs par rapport au portefeuille de programmes a été réalisé au cours du quatrième trimestre de 2016, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14). Cet examen a permis de prendre des mesures d'économie et d'efficacité pour un montant de 2,7 millions de dollars.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
11.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 64	Le Comité a recommandé que l'ONUDC élabore ses indicateurs de performance normalisés en veillant à ce qu'ils permettent une mesure appropriée de la qualité des programmes exécutés, au niveau opérationnel comme dans une optique stratégique.	Date d'achèvement prévue : mars 2018. En ce qui concerne les domaines thématiques relevant de la responsabilité de la Division des traités, des ensembles d'indicateurs standard ont déjà été élaborés.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
12.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 67	Le Comité a recommandé que les équipes de projet de l'ONUSC présentent clairement un bilan d'exécution de chaque projet avant de solliciter l'approbation de modifications, afin que le comité chargé des approbations soit assuré que chacune des révisions demandées est raisonnable et clairement justifiée.	Date d'achèvement prévue : mars 2018. Les révisions de projets présentées au Comité d'examen des programmes présentent de manière détaillée les réalisations et les résultats. L'examen portera entre autres sur l'amélioration de la cohérence dans l'établissement des rapports sur les résultats.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		
13.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 72	Le Comité a recommandé que l'ONUSC examine de plus près les motifs administratifs et les raisons de fond qui sont avancés pour rejeter les plans relatifs à certains projets et que l'Office utilise les éléments d'information recueillis pour apporter des améliorations aux orientations fournies aux équipes de projet. En outre, l'Office pourrait déterminer si les délais impartis pour chaque étape de la procédure d'agrément sont respectés, afin d'être en mesure de communiquer une information plus claire et de déceler d'éventuels maillons faibles.	Date d'achèvement prévue : mars 2018. La recommandation est en cours d'application.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
14.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 76	Le Comité a recommandé que l'ONUSC se montre plus exigeant vis-à-vis des équipes de projet s'agissant de la gestion des risques liés au financement des projets, et qu'il leur demande de préciser de quelle manière elles comptent combler un éventuel déficit de financement, et de déterminer le degré de gravité des facteurs de risque associés au projet et à son financement et quelles mesures d'atténuation peuvent être prises.	Date d'achèvement prévue : mars 2018.  Une attention particulière est accordée à la matrice des risques dans les programmes et projets qui sont présentés pour s'assurer que les risques liés au financement sont pris en compte comme il se doit.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		
15.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 81	Le Comité a recommandé que l'ONUSC adopte une stratégie lui permettant de gérer tout retard accumulé dans l'établissement des rapports financiers et d'identifier et de régler les problèmes faisant que les rapports sont présentés tardivement.	Date d'achèvement prévue : septembre 2017.  95 % des rapports de 2015 destinés aux donateurs portant sur les projets opérationnels sont achevés. Les autres devraient être terminés avec les rapports de 2016. Avec l'amélioration des fonctionnalités d'Umoja, l'établissement des rapports 2016 destinés aux donateurs devrait être amélioré.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
16.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 82	Le Comité a recommandé que l'ONUDC centralise les règles fixées par les donateurs en matière d'établissement de rapports et élabore une méthodologie en ce qui concerne la présentation des rapports financiers, afin de créer un cadre d'établissement des rapports uniforme qui tienne compte du type d'informations que peuvent produire ses systèmes. L'Office devrait également s'efforcer de convaincre les donateurs d'adopter un cadre d'établissement des rapports financiers qui s'aligne sur les cycles d'établissement des rapports internes et s'attacher à suivre d'aussi près que possible un modèle commun.	Date d'achèvement prévue : juillet 2018. L'ONUDC renforcera la méthode d'établissement des rapports standard selon les modalités suivantes : • En renforçant les normes institutionnelles dans Umoja et en expliquant les avantages de la procédure standard de présentation de rapports aux donateurs et aux directeurs de programmes; • En collaborant avec le Bureau du Contrôleur pour traiter des procédures standard d'établissement de rapport dans les accords souscrits à l'échelle du système des Nations Unies.	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		
17.	2015	A/71/5/Add.10, chap. II, par. 86	Le Comité a recommandé que l'ONUDC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications	Date d'achèvement prévue : mars 2018. La version « bêta » du tableau de bord de la gestion des programmes des donateurs est en train d'être affinée de façon	Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés, mais considère que la recommandation est toujours en cours d'application.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts.	à mieux tenir compte des besoins exprimés par les États Membres.					
18.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 9	Le Comité a recommandé que la direction fasse preuve de la discipline financière qu'imposent les normes IPSAS dans l'ensemble de ses activités, fasse en sorte que le personnel participe à la tenue de comptes précis et à jour et se fonde sur les données financières de meilleure qualité qui en découleront pour prendre ses décisions.	Date d'achèvement prévue : septembre 2017.  Depuis septembre 2016, le Service de la gestion des ressources financières organise des sessions de formation aux processus d'Umoja adaptées aux besoins des agents des finances, agents certificateurs, demandeurs et fonctionnaires chargés de la réception pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSC. Une évaluation et une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience seront en outre organisées après	Lors de son audit de 2016, le Comité a recensé les domaines dans lesquels l'ONUSC pouvait encore mieux intégrer les normes IPSAS, notamment afin de garantir une meilleure compréhension de l'importance du principe d'exécution ainsi qu'une plus grande discipline concernant la comptabilisation des recettes, les charges à payer et les obligations. Le Comité a pris note de l'engagement de l'Administration à tirer des enseignements de son expérience et à donner suite à cette		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
19.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 18	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de procéder à des évaluations des risques de fraude afin de déterminer ses domaines d'activité les plus exposés à ce type de risques. Les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour l'établissement de plans d'atténuation des risques permettant d'axer les formations et la signalisation ciblée des écarts sur la détection des cas de fraude.	la publication des états financiers de 2016.  Date d'achèvement prévue : octobre 2017.  Le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a été lancé en septembre 2016. Conformément à celui-ci, l'ONUSDC est en train de mettre en place des mesures de diffusion, de sensibilisation, de soutien et de suivi. La gestion des risques institutionnels fera également l'objet d'une évaluation.	recommandation, qui est en cours d'application.  Le Comité a été informé que des travaux étaient en cours à New York afin de mettre au point ces outils, mais estime que davantage peut être fait au niveau local pour évaluer les risques propres à l'ONUSDC.		X		
20.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 22	Le Comité a recommandé à la direction: a) de continuer à améliorer la qualité de l'analyse des écarts par rapport au budget communiqués à l'équipe dirigeante, notamment en adoptant des mesures précises pour redistribuer ou redéfinir le budget selon que de besoin; b) de réexaminer la répartition des crédits budgétaires et des coûts entre les activités des programmes	Une analyse financière plus détaillée a été donnée dans les états financiers de 2015 de l'ONUSDC, dans les rapports présentés au Comité exécutif aux deuxième et troisième trimestres 2016 ainsi que dans le rapport sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUSDC (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14). Le Service de la gestion	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONU DC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			de lutte contre la drogue et le crime en vue d'améliorer l'information sectorielle dans les états financiers.	des ressources financières de la Division de la gestion continuera à collaborer étroitement avec les directeurs de programme de l'ONU DC pour mieux expliquer à l'avenir les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives.					
21.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 26	Le Comité a recommandé à la direction : a) de fixer des étapes claires et d'établir des plans des ressources détaillés au niveau de chaque bureau de l'ONU DC pour assurer une bonne transition vers Umoja, en particulier en ce qui concerne le nettoyage des données, de manière à entraver le moins possible l'établissement des états financiers pour 2015; b) d'établir un calendrier précis des modalités de la gestion des risques associés aux anciens systèmes encore en service.	L'équipe chargée de la mise en service d'Umoja à New York a centralisé la préparation des étapes de la mise en service pour toutes les entités du groupe 4, dont l'ONU DC et l'Office des Nations Unies à Vienne, y compris les étapes relatives au nettoyage des données et à d'autres activités préparatoires.	Comme le Comité l'a noté dans son rapport, la préparation de la mise en service d'Umoja et la conversion des données anciennes se sont relativement bien passées jusqu'au passage à Umoja en novembre 2015. Cette recommandation était spécifiquement liée à la mise en œuvre d'Umoja et a donc été classée.			X	
22.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 33	Le Comité a recommandé à l'ONU DC de s'assurer que les réalisations standard définies pour chaque domaine	L'ONU DC considère que cette recommandation a été appliquée. L'Office continue de s'assurer	Le Comité a examiné les indicateurs types et leur adoption par les équipes de projet. Il est conscient que le				X

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			thématique sont systématiquement appliquées à tous ses programmes et projets, afin que ceux-ci soient conformes aux objectifs stratégiques.	que les indicateurs sont utilisés pour les nouveaux projets ou les révisions de projets antérieurs.	nouvel ensemble d'indicateurs de résultats est encore à l'état de projet et a fait des recommandations sur la manière dont ils pourraient être améliorés, ainsi que sur la conception des projets en ce qui concerne le type et le nombre d'indicateurs utilisés. Cette recommandation est donc devenue caduque.				
23.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 40	Le Comité a recommandé à l'ONUDC : a) d'utiliser les données relatives aux coûts améliorées pour mettre au point des stratégies visant à définir les priorités de financement et des programmes d'efficience; b) d'assurer le recouvrement intégral des coûts pour tous les projets, d'améliorer les directives et les formations données aux fonctionnaires pour les aider à mieux comprendre les principes pertinents et la manière dont ils devraient être appliqués aux projets; c) de mettre en place un processus d'assurance et de contrôle	Date d'achèvement prévue : décembre 2017.  Le 27 juillet 2016, le Service de la gestion des ressources financières a publié un nouveau guide sur la mise en œuvre du dispositif de recouvrement intégral des coûts à l'ONUDC.  L'ONUDC continuera de rendre compte de l'état d'avancement du recouvrement intégral des coûts à ses commissions.  L'essai pilote du baromètre de recouvrement intégral	Le Comité a relevé des retards dans l'avancement du recouvrement intégral des coûts. Il est important que l'ONUDC améliore la cohérence et l'exactitude des données relatives aux coûts. Il faut créer un mécanisme de contrôle de la qualité applicable à la classification des coûts qui permettrait de s'assurer de sa fiabilité et de gagner la confiance des parties prenantes. Le Comité continuera d'assurer le suivi des progrès accomplis.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			de la qualité afin de veiller à ce que les coûts soient classés de manière cohérente et fiable pour l'ensemble des activités de l'ONUSC.	des coûts est en cours et les premiers résultats sont attendus.					
24.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 44	Le Comité a recommandé, afin d'ancrer une culture de l'évaluation à l'ONUSC, que chaque directeur de projet se charge de faire évaluer le projet dont il s'occupe et que cette exigence soit prévue dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. En outre, le taux d'application des recommandations issues des évaluations devrait faire l'objet d'un suivi de la part des hauts responsables.	Date d'achèvement prévue : septembre 2017. En 2016, le Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUSC a fait l'objet d'un examen collégial. Au terme de cette évaluation indépendante, le Groupe a entrepris un certain nombre de réformes structurelles. Ces changements et réformes ont une incidence directe sur le modèle de financement, la structure des ressources humaines et les effectifs. Ces modifications feront l'objet d'une nouvelle politique d'évaluation qui sera publiée en 2017.	Le Comité trouve le travail accompli encourageant. Il ne sait toujours comment l'ONUSC contrôle dans quelle mesure les hauts responsables tiennent compte des évaluations de projet, comment les données sont utilisées une fois l'évaluation faite ou comment elles sont intégrées dans le système de notation. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.			X	

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
25.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 50	Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à la direction : a) d'achever la mise en place du processus de gestion des risques et de rassembler les informations figurant dans les registres des divisions et des bureaux extérieurs dans un même registre des risques institutionnels; b) de revoir et d'actualiser régulièrement le registre afin qu'il puisse servir d'outil opérationnel au service de la prise de décisions dans l'ensemble de l'ONUSDC; c) d'examiner s'il demeure judicieux de présenter les risques de l'ONUSDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans un même registre.	L'ONUSDC est en train de mettre en place un outil de suivi du recouvrement intégral des coûts, sous la forme d'un tableau de bord de gestion, dans le but d'aider les responsables au siège et dans les bureaux extérieurs à suivre, à analyser et à gérer les fluctuations du taux de recouvrement des coûts, L'essai pilote du baromètre de recouvrement intégral des coûts est en cours et les premiers résultats sont attendus. L'examen du cadre de gestion du risque institutionnel de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUSDC sera réalisé en 2017 conformément au calendrier établi par New York.	Le Comité a constaté des progrès dans le processus de gestion des risques de l'ONUSDC. Il note que : a) l'initiative de gestion des risques institutionnels sera en place d'ici au premier trimestre de 2017; b) il est toujours possible d'utiliser l'ensemble des registres des risques comme des outils au service de la prise de décisions, mais la situation est en pleine mutation en ce qui concerne les risques liés au recouvrement intégral des coûts; c) l'ONUSDC va évaluer la possibilité de présenter les risques de l'ONUSDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans des registres séparés en 2017.	X			
26.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 57	Le Comité a recommandé que la direction continue de renforcer ses moyens d'apprécier les besoins en personnel des projets en examinant, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, les plans de dotation en	Date d'achèvement prévue : décembre 2017. L'ONUSDC a établi un projet d'analyse des effectifs dans les principaux bureaux extérieurs de l'ONUSDC, assortie d'une comparaison	Le Comité prend note des efforts entrepris, mais remarque que tous les bureaux extérieurs de l'ONUSDC, et pas seulement les principaux, devraient être inclus dans l'analyse. Sinon, il		X		

Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
					Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
27.	2014 A/70/5/Add.10, chap. II, par. 65	<p>effectifs du siège et des bureaux extérieurs, en vue de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs.</p> <p>Le Comité a recommandé que l'ONUDC :</p> <p>a) établisse, sur la base du modèle global de dotation en effectifs du Secrétariat de l'ONU, un modèle permettant de déterminer la composition optimale, les capacités et les besoins de formation du personnel dans un tableau d'effectif à moyen et à long terme;</p> <p>b) tire parti des possibilités qu'offre Umoja pour améliorer la collecte de données détaillées concernant les effectifs et utilise ces données pour planifier les recrutements, les besoins en personnel et les capacités requises en vue de répondre aux besoins futurs de l'institution; c) envisage de remettre sur pied, au siège, des équipes</p>	<p>des budgets de 2016 et 2017 (budget initial et budget révisé). L'ONUDC prépare actuellement une ventilation des coûts par poste et elle permettra de faire une analyse plus poussée des dépenses dans les bureaux extérieurs.</p> <p>Date d'achèvement prévue : décembre 2017.</p> <p>Le Service de la gestion des ressources humaines a dressé une analyse détaillée des effectifs du siège et des bureaux extérieurs classés par catégorie et par type de financement, et comparé les données de 2016 et 2017. L'analyse globale a montré qu'il existait un léger décalage (+1,4 %) entre les postes de classe G-4 et G-5 et, dans une moindre mesure, entre les postes de classe G-6 et G-7 (+0,6 %), ainsi qu'entre les postes de classe P-2, P-3 et P-4 (0,6 à 0,9 %). Le Service poursuivra l'examen</p>	<p>n'est pas possible de parvenir à une répartition optimale des ressources entre le siège et les bureaux extérieurs et entre les différentes classes d'effectifs.</p> <p>Le Comité se félicite des progrès réalisés, mais considère que l'application de la recommandation est toujours en cours, des données importantes sur les dépenses de personnel n'étant pas encore disponibles.</p>		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
28.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 71	mobiles pouvant prêter appui aux bureaux extérieurs pour de courtes périodes.  Le Comité a recommandé que l'ONUSC améliore la qualité des données recueillies en ce qui concerne les recrutements et surveille l'incidence sur les activités opérationnelles d'éventuels retards survenant dans le processus de recrutement.	et l'analyse des données en même temps que les données relatives aux dépenses de personnel prévues de l'ONUSC.  Les statistiques relatives aux activités de recrutement pour l'ensemble de l'Organisation sont tirées du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines mis à jour par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Service de la gestion des ressources humaines utilise ce système par souci d'harmonisation entre tous les bureaux et départements. Le Service collabore étroitement avec l'équipe du Bureau de la gestion des ressources humaines chargée du tableau de bord afin de signaler tout retard ou toute incohérence dans les données fournies. Le Bureau de la gestion des ressources humaines est chargé de corriger les indicateurs et de	Le Comité croit comprendre que l'ONUSC ne peut pas utiliser les rapports d'informatique décisionnelle car ils ne sont pas encore disponibles, mais note que l'ONUSC devrait suivre de près l'élaboration des rapports et des utiliser dans les meilleurs délais.	X			

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONU DC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
29.	2014	A/70/5/Add.10, chap. II, par. 72	Le Comité a recommandé que l'ONU DC tire les leçons de l'expérience acquise par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et par d'autres entités qui appliquent un dispositif de mobilité et les mette à profit lorsqu'il adopterait un tel dispositif.	fournir des orientations relatives à leur calcul.  Date d'achèvement prévue : décembre 2017.  Le Secrétariat de l'Organisation a prié l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC d'aider le Bureau de la gestion des ressources humaines à mettre en place le nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité et à établir une équipe de réseau d'emplois pour le réseau Technologies de l'information et télécommunications à l'Office de Vienne.  Le Service de la gestion des ressources humaines a également consulté d'autres organisations sises à Vienne et ne relevant pas du Secrétariat afin de tirer les leçons de leurs initiatives relatives à la mobilité.	Le Comité prend note des efforts déployés, mais attend toujours l'ONU DC de tirer les enseignements de l'expérience du HCR.		X		

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUSDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
30.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 20	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de coordonner toute amélioration apportée aux systèmes, de façon à répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et à ses besoins propres. La capacité de suivre et d'évaluer centralement et facilement les données de gestion financière est fortement limitée par le manque de fonctionnalité et la fragmentation des systèmes. De plus, le système de contrôles de l'ONUSDC est fortement décentralisé.	L'ONUSDC a maintenant souscrit aux principes de la gouvernance mondiale sur le développement des systèmes tels qu'ils sont définis par le Bureau de l'informatique et des communications au Siège de l'ONU et le projet Umoja. Dans ce cadre, il participe activement à la compilation, l'acceptation et la mise à l'essai des exigences d'Umoja-Extension 2, devant être mise en place en 2018.  L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSDC ont mis en place dans Umoja un tableau de bord combinant les données provenant des anciens systèmes et d'Umoja et qui sera utilisé dans l'ensemble du Secrétariat.	Le Comité a pris note des avancées réalisées et estime que la recommandation a été appliquée.	X			
31.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 26	Le Comité a recommandé à l'ONUSDC de renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des	L'examen des engagements non réglés a été renforcé par la transition vers Umoja. Des messages ont été adressés à tous	Cette recommandation a été remplacée par les observations issues de l'audit de 2015.				X

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			engagements non réglés, et d'envisager de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure.	les utilisateurs en vue de garantir l'examen minutieux des engagements non réglés dans le cadre des préparatifs pour le passage à Umoja (messages du 22 juillet et du 3 août 2015).					
32.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 34	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de mettre au point des solutions en vue du passage aux normes IPSAS et de faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail.	La recommandation est caduque et devrait être classée en raison de la mise en service d'Umoja.	Les procédures pour la clôture financière et l'établissement des comptes de 2015 étant encore en grande partie manuelles, cette question a été intégrée aux recommandations plus larges en matière de gestion financière pour 2015 et la recommandation peut donc être classée.				X
33.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 38	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'achever son inventaire des risques institutionnels d'ici à juillet 2014 en classant les risques par ordre d'importance et en déterminant des mesures d'atténuation. L'équipe de direction devra examiner régulièrement l'inventaire et prendre des mesures pour atténuer tout risque nouveau.	Des rapports sur la gestion des risques institutionnels relatifs à l'inventaire de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC et aux inventaires des divisions sont établis chaque trimestre et présentés à la direction et au Comité exécutif pour examen.	Le Comité a fait le point sur les progrès accomplis dans son rapport et estime qu'il demeure possible d'officialiser la participation de la direction dans la gestion des risques institutionnels. La recommandation est caduque.				X

## État d'avancement après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
34.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 46	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'analyser régulièrement les raisons motivant les révisions ou prolongations (de projet) afin de déterminer si la démarche actuelle, qui reposait sur les projets, était la plus efficace pour assurer le financement nécessaire à leur bonne exécution et d'améliorer au mieux la planification des projets.	En ce qui concerne l'approbation des révisions de projet au siège de l'ONUDC, la plupart des projets ayant reçu une approbation directe sont traités dans un délai d'une semaine, sauf retard du fait du contrôle de la qualité.	Le Comité a examiné le processus de justification des révisions de projet et croit comprendre que ces révisions font partie de la façon dont fonctionne l'ONUDC. Le Comité ayant formulé de nouvelles recommandations quant à la procédure d'approbation, cette recommandation est devenue caduque.				X
35.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 58	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de revoir ses procédures actuelles en matière d'établissement de rapports, qu'ils soient à usage interne ou à l'intention des donateurs, en vue de déterminer s'il était possible de mener à bien cette tâche de façon plus économique, par exemple en simplifiant ou en optimisant ces procédures ou en limitant les contributions demandées au personnel du projet.	Les incidences d'Umoja sur l'établissement de rapports sont encore à l'examen.	Le Comité a examiné les rapports et trouvé qu'il était possible de les rendre plus clairs et plus faciles à suivre, ce qui permettrait un meilleur contrôle. Il a formulé une recommandation sur cette question pour l'année en cours. La recommandation est donc devenue caduque.				X
36.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 75	Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'améliorer le cadre régissant le recours aux partenaires externes.	Date d'achèvement prévue : décembre 2017.  La Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a inclus	Le Comité a examiné les progrès réalisés jusqu'à présent et continuera de suivre l'évolution de la situation.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
				un examen du Cadre régissant le recours aux partenaires externes dans son plan de travail aux fins de l'audit préliminaire de l'ONUDC pour 2017. L'étude du BSCI est en cours. Le travail sur le terrain a été effectué à la fin de février ou au début de mars 2017. Les résultats seront examinés lors d'une réunion-bilan prévue pour le début de mai 2017, puis le processus d'établissement de rapports commencera.					
37.	2012-2013	A/69/5/Add.10, chap. II, par. 77	Le Comité a recommandé à l'ONUDC de veiller, notamment par l'intermédiaire de sa Division des opérations, au respect du Cadre régissant le recours aux partenaires externes et de déterminer, d'ici à juillet 2015, si la mise en place de ce cadre avait eu une incidence notable sur le rythme ou la portée de l'exécution des projets.	Comme il a été précisé au sujet de la recommandation n° 36 ci-dessus, le Cadre régissant le recours aux partenaires externes a été révisé et est en cours d'application.	Cette recommandation est devenue caduque à la suite des constatations d'audit de 2015. C'est pourquoi la recommandation sur le Cadre régissant le recours aux partenaires extérieurs a été évaluée indépendamment.				X
38.	2010-2011	A/67/5/Add.9, chap. II, par. 93	Le Comité a recommandé que, d'ici à septembre 2012, tous les nouveaux projets : a) comportent une définition brève et claire du problème à régler;	La constitution de fonds de réserve n'est pas prévue par les politiques relatives aux programmes et aux projets, sauf pour	Le Comité a examiné la documentation relative aux projets et constaté qu'il y était clairement expliqué quels problèmes les				X

## État d'avancement après vérification

Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesure prise par l'ONUDC	Évaluation du Comité	État d'avancement après vérification			
					Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
		b) s'accompagnent d'un cadre de référence clair permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi; c) recensent, pièces à l'appui, les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en prévoyant dans chaque budget une réserve pour imprévus.	les projets financés par l'Union européenne pour lesquels il existe une rubrique distincte correspondant à la réserve pour imprévus.	activités étaient destinées à résoudre et comment les projets s'alignaient sur les objectifs stratégiques de l'ONUDC, mais que seulement 5 des 10 projets disposaient d'un cadre de référence. La gestion des risques peut encore être améliorée. Le Comité a formulé des recommandations en 2015, qui remplacent celle-ci; le statut de cette recommandation est donc « rendue caduque par les événements ».				
<b>Total</b>					<b>11</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Pourcentage</b>					<b>29</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>0</b>

### **Chapitre III**

#### **Certification des états financiers**

##### **Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

Les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, contiennent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de l'exercice considéré.

Je certifie que les états financiers de l'ONUDC qui figurent ci-après sont corrects et fondés sur nos documents comptables et les rapports communiqués par les agents d'exécution.

Le Chef du Service de la gestion des ressources  
financières de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime  
(*Signé*) Polinikis **Sophocleous**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

#### A. Introduction

1. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ci-après le rapport financier et les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2016.
2. Le rapport financier et les états financiers contiennent les résultats consolidés concernant l'obtention et l'utilisation de contributions volontaires et l'administration des ressources du budget ordinaire allouées à l'ONUDC. Les fonds de contributions volontaires comprennent le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources du budget ordinaire destinées à l'ONUDC ont été approuvées par l'Assemblée générale.
3. Les informations concernant les résultats financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées dans la note 3 relative aux états financiers (Information sectorielle).

#### B. Cadre opérationnel

4. L'ONUDC a pour mission d'aider les États Membres à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. À cette fin, il leur prête son concours pour qu'ils instaurent des systèmes législatifs, judiciaires et sanitaires destinés à mieux protéger leurs populations, en particulier les personnes les plus vulnérables, ou renforcent ceux qui existent.
5. Afin d'améliorer son efficacité et l'application du principe de responsabilité et de renforcer la gestion axée sur les résultats, l'ONUDC est organisé en six sous-programmes thématiques : lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée; prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif; lutte contre la corruption; prévention du terrorisme; justice; étude, analyse des tendances et criminalistique. Il fournit également des services aux États Membres par trois sous-programmes transversaux : appui en matière de politiques; coopération technique et appui opérationnel; prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.
6. Le programme de travail est exécuté par les trois divisions organiques de l'ONUDC, à savoir la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et la Division des traités. Une quatrième division, la Division de la gestion, est chargée de la prestation des services administratifs et du contrôle. Par la Division des opérations, l'ONUDC est présent dans toutes les régions du monde grâce à son vaste réseau de bureaux régionaux (8), de bureaux de pays (7), de bureaux de programme (50) et de bureaux chargés de la liaison et des partenariats (2).
7. Une importance particulière est accordée aux questions communes aux sous-programmes, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets

de synergie entre les divisions et le vaste réseau de bureaux extérieurs de l'Office. Les spécialistes des questions thématiques de l'Office effectuent à la fois des travaux normatifs et des activités opérationnelles et facilitent l'élaboration et l'exécution de programmes de coopération technique aux niveaux mondial, régional et national.

8. L'ONUDC mène ses activités en coopération avec les autres départements et bureaux du Secrétariat et les entités du système des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation internationale du Travail, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale, ainsi que le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il continue de promouvoir la cohérence des initiatives des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit en participant au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et en aidant le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, par ses compétences spécialisées, à remplir leur mission en tant que Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

### C. Aperçu des activités

9. En 2016, les préparatifs, l'organisation et le suivi immédiat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue du 19 au 21 avril 2016, ont pris une place essentielle. L'Office a également apporté son concours à l'application de mesures de suivi, sous la direction de la Commission des stupéfiants, selon une démarche globale prenant en compte chacun des sept domaines envisagés dans le document final et associant sans exclusive toutes les parties intéressées.

10. En 2016, l'Office a redoublé d'efforts pour définir des manières nouvelles et novatrices de mettre à exécution le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux mandats qui lui ont été confiés. Il a en outre participé aux délibérations relatives au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en particulier à celles concernant la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ainsi que la promotion du recouvrement d'avoirs et l'assistance en la matière. Par ailleurs, il a aidé la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à soumettre leurs contributions au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Afin de mettre en œuvre la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, il a lancé avec le soutien financier du Qatar un programme mondial de grande envergure visant à aider les pays à faire durablement progresser la justice pénale, la prévention de la corruption et le respect de l'état de droit.

11. L'Office a continué de répondre à la demande croissante dont ses services faisaient l'objet en s'appuyant sur une nouvelle génération de programmes intégrés étroitement liés au Programme 2030, redoublant d'efforts pour assurer la complémentarité des activités mises en œuvre à l'échelle mondiale, régionale et nationale tant sur le plan normatif que de l'appui technique. Les liens entre les différentes phases du cycle de programmation ont été renforcés et le comité de haut niveau chargé de l'examen des programmes a veillé à ce que les résultats de l'exécution des programmes soient passés en revue, à ce que les obstacles rencontrés soient recensés et à ce que des mesures correctives soient adoptées. L'Office a continué d'apprendre des conclusions auxquelles aboutissaient les évaluations et de les mettre à profit, en donnant suite aux recommandations par des mesures concrètes. Il a également continué de mieux concilier les volets normatif et opérationnel de ses activités, en mettant l'accent sur les résultats et en poursuivant la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats.

12. L'ONUDC s'est efforcé de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ses politiques et programmes, contribuant ainsi à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **Faits marquants par région**

13. En ce qui concerne l'Afrique et le Moyen-Orient, l'ONUDC a lancé trois nouveaux programmes régionaux de lutte contre la drogue et le crime au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une nouvelle initiative interrégionale associant l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest et visant à renforcer l'action des systèmes de justice pénale et des services de détection et de répression le long des itinéraires de trafic de la cocaïne. Globalement, il joue également un rôle accru dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

14. En ce qui concerne l'Asie occidentale et centrale, l'ONUDC a commencé à exécuter la deuxième phase du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Ce programme est pleinement intégré à sa démarche interrégionale de lutte contre les drogues et fonctionne en synergie avec d'autres de ses programmes régionaux et de ses stratégies et initiatives mondiales.

15. En ce qui concerne l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'ONUDC a mis en place un nouveau programme de pays complet pour l'Indonésie afin d'aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de faire face aux problèmes internes de drogues et de criminalité. En outre, il a réussi à obtenir des fonds de donateurs existants ou nouveaux, notamment de donateurs nationaux, dans un contexte d'évolution régionale de la situation des drogues, de la criminalité et du développement.

16. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDC est parvenu à resserrer ses partenariats stratégiques avec des acteurs clés et à promouvoir la coopération interrégionale, notamment dans le cadre de la nouvelle initiative associant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux d'Afrique de l'Ouest pour une action conjointe en matière de justice pénale, de détection et de répression. En outre, un nouveau programme de pays a été élaboré dans l'État plurinational de Bolivie et de nouveaux bureaux de programme ont été créés en El Salvador et à la Barbade.

17. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, l'ONUDC a élargi son programme régional visant à aider les pays engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

### **Programmes mondiaux**

18. En 2016, conformément au nouveau programme relatif à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONU DC a étendu à un plus grand nombre de pays ses activités menées dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs. L'assistance technique à la prévention du terrorisme a également été renforcée : elle a bénéficié à 169 pays et porté principalement sur des questions spécialisées telles que les combattants terroristes étrangers, les terroristes tirant profit de la criminalité organisée, le trafic par des terroristes de biens faisant partie du patrimoine culturel et les enfants impliqués dans des groupes terroristes. Une assistance technique et législative continue d'être apportée en Afrique de l'Est et de l'Ouest dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, qui s'ouvre à de nouvelles régions. L'ONU DC a également poursuivi son action dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme.

19. Tout au long de 2016, l'ONU DC a continué de fournir une assistance technique sur mesure en matière de lutte contre la corruption par l'intermédiaire de ses conseillers anticorruption en poste sur le terrain. Il a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021 en promouvant les droits de l'homme, la santé publique, la justice et l'égalité d'accès aux services de prise en charge de l'infection à VIH pour les consommateurs de drogues et les personnes incarcérées. Les activités menées au titre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts se sont développées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les programmes mondiaux de l'ONU DC contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants se sont considérablement développés lorsqu'il s'est associé avec l'Union européenne pour lancer une nouvelle initiative d'envergure mondiale en la matière. En 2016 également, deux nouveaux programmes mondiaux consacrés aux difficultés du secteur pénitentiaire et à la violence à l'encontre des enfants ont été lancés, avec un large soutien des donateurs et bénéficiaires. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a également contribué à l'exécution des programmes.

### **D. Aperçu de l'exécution du budget-programme**

20. À la différence des états financiers, qui sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le budget-programme de l'ONU DC est encore élaboré, géré et présenté suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, sur la base des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). L'état financier V présente un état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs.

21. Tous les chiffres indiqués dans la présente section au titre des recettes et des dépenses ont été calculés en comptabilité de caisse modifiée, conformément aux normes UNSAS, de sorte qu'ils peuvent être comparés aux montants inscrits dans les budgets.

22. Le budget consolidé de l'ONU DC est établi tous les deux ans. Le budget des fonds non réservés (contributions non préaffectées) est approuvé par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tandis que le budget des fonds constitués à des fins spéciales (contributions préaffectées) et le budget des fonds affectés à l'appui aux programmes (budget d'appui administratif et d'appui aux programmes) sont présentés aux Commissions pour entérinement. Ensemble, les contributions préaffectées et non préaffectées et les fonds affectés à l'appui administratif et à l'appui au programme constituent les

ressources extrabudgétaires de l'Office. Le budget consolidé contient également des informations sur le budget ordinaire de l'ONUDC, qui est approuvé par l'Assemblée générale.

23. Une fois le budget consolidé approuvé, le Directeur de la Division de la gestion de l'ONUDC autorise l'affectation de fonds à l'exécution de programmes et de projets en fonction de leur disponibilité. À la fin de la première année de l'exercice biennal, le budget est révisé en fonction de l'évolution des besoins. Ces modifications sont approuvées par les Commissions lors de l'élaboration du rapport sur l'exécution du budget pendant la première année de l'exercice biennal. Le budget révisé pour l'exercice 2016-2017 a été présenté à la Commission fin 2016.

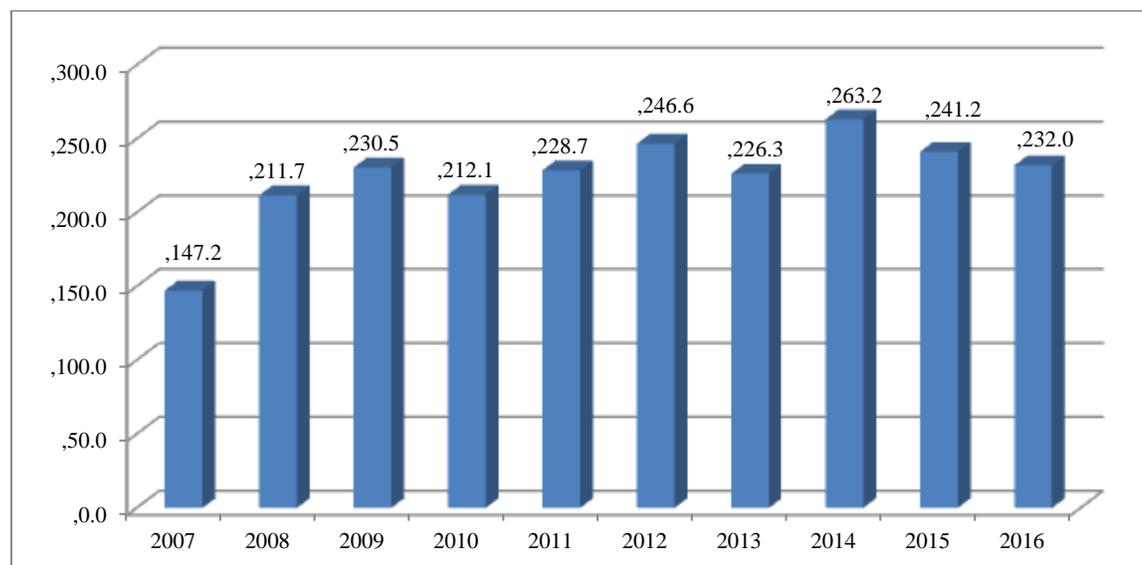
24. Les ressources nécessaires sont réparties entre les neuf sous-programmes de l'ONUDC et couvrent également les composantes direction exécutive et administration et appui au programme.

25. La figure IV.I montre l'évolution sur 10 ans des dépenses annuelles d'assistance technique comptabilisées selon les normes UNSAS. Les figures IV.II et IV.III illustrent respectivement la ventilation des dépenses comptabilisées selon les normes UNSAS par sous-programme et par région pour 2016.

Figure IV.I

**Dépenses d'assistance technique comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (hors budget ordinaire) (2007-2016)**

(En millions de dollars des États-Unis)



26. En dépit des fluctuations annuelles, l'ONUDC a constaté une hausse de la fourniture d'assistance technique (réalisation extrabudgétaire) au cours des 10 dernières années. Les dépenses de 2016, à 232,0 millions de dollars, ont augmenté de 57,6 % par rapport à 2007, où elles s'élevaient à 147,2 millions de dollars. Toutefois, elles sont en légère diminution (9,2 millions de dollars, soit 3,8 %) par rapport à celles de 2015 (241,2 millions de dollars).

Figure IV.II  
**Dépenses d'assistance technique comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (budget ordinaire y compris) : répartition par sous-programme (2016)**

(En millions de dollars des États-Unis)

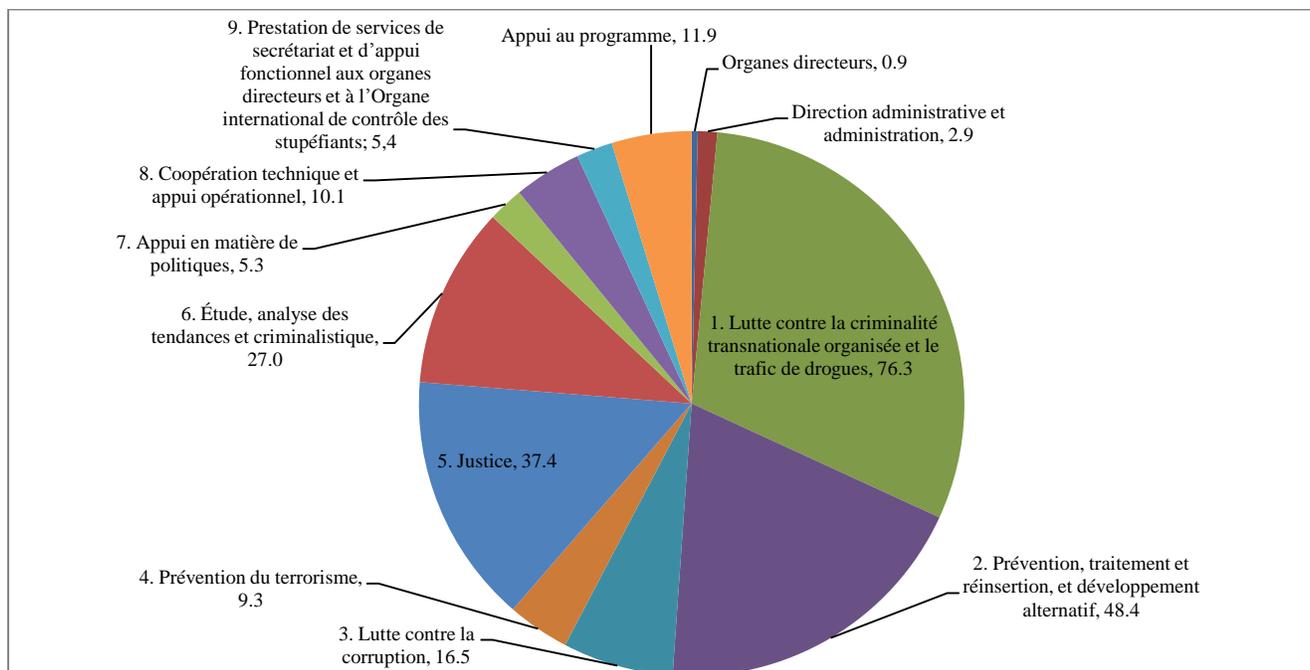
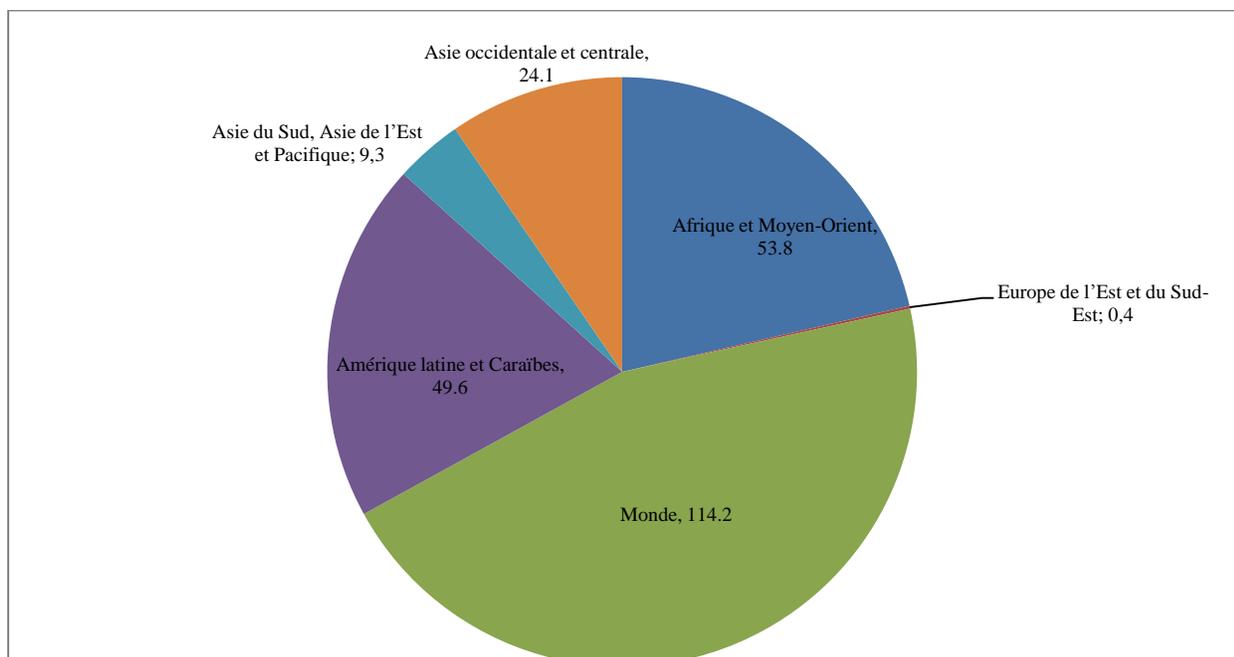


Figure IV.III  
**Dépenses par région comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (y compris les dépenses imputées sur le budget ordinaire), 2016**

(En millions de dollars des États-Unis)



27. Au tableau IV.1, les dépenses de 2015 et 2016 sont ventilées par source de financement : fonds constitués à des fins spéciales (contributions préaffectées), fonds destinés à l'appui au programme (budget d'appui administratif et d'appui au programme) et fonds non réservés (contributions volontaires non préaffectées). On y trouve également les dépenses financées au moyen du budget ordinaire.

Tableau IV.1

**Ventilation par source de financement (budget ordinaire compris) des dépenses totales de 2015 et de 2016 comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)

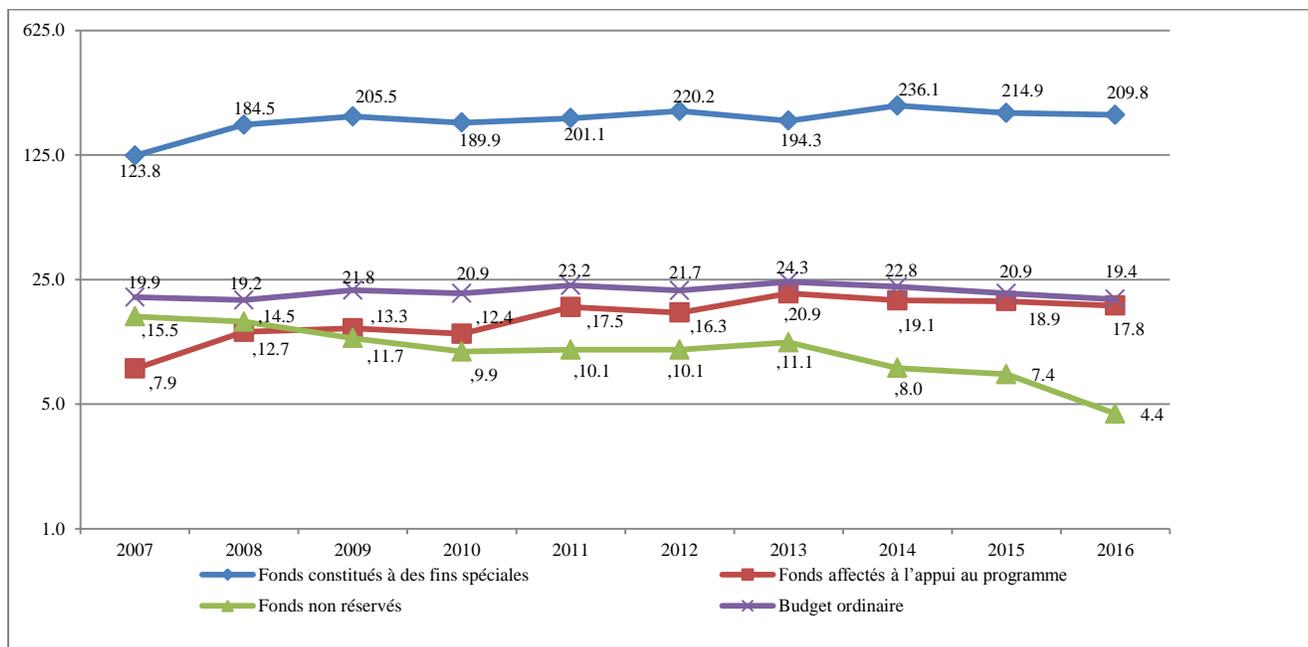
	2015 (selon les normes UNSAS)		2016 (selon les normes UNSAS)	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<i>Ressources extrabudgétaires</i>				
Fonds constitués à des fins spéciales	214,9	82	209,8	83
Fonds affectés à l'appui au programme	18,9	7	17,8	7
Fonds non réservés	7,4	3	4,4	2
<b>Total partiel</b>	<b>241,2</b>	<b>92</b>	<b>232,0</b>	<b>92</b>
Budget ordinaire	20,9	8	19,4	8
<b>Total</b>	<b>262,1</b>	<b>100</b>	<b>251,4</b>	<b>100</b>

*Note* : Conformément au budget consolidé pour 2016-2017, dans les présents états financiers, les dépenses imputées au budget ordinaire comprennent les chapitres 16 et 23. Dans les états financiers de 2015, les dépenses prévues au budget ordinaire comprenaient les chapitres 1, 16, 23 et 29G.

28. L'évolution sur 10 ans des dépenses financées au moyen de fonds constitués à des fins spéciales, de fonds affectés à l'appui au programme et de fonds non réservés et au moyen du budget ordinaire est présentée à la figure IV.IV ci-dessous.

Figure IV.IV  
**Évolution des dépenses comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies (budget ordinaire y compris) (2007-2016)**

(En millions de dollars des États-Unis)



29. La figure IV.IV fait apparaître la tendance continue à la fourniture de l'assistance technique au moyen de fonds constitués à des fins spéciales (contributions préaffectées), de préférence aux fonds non réservés (contributions non préaffectées). En 2007, les contributions non préaffectées représentaient 10,5 % des ressources extrabudgétaires consacrées à l'exécution des programmes; en 2015, ce pourcentage était de 3,1 % et en 2016, il n'était plus que de 1,9 %. Le déclin continu, en chiffres absolus et en pourcentage, des fonds non réservés a des répercussions néfastes sur les possibilités qu'a l'ONUSC à moyen terme : a) d'appliquer sa stratégie; b) d'améliorer ses processus de gestion; c) d'exercer une supervision efficace; d) de lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. L'Office a réagi à cette tendance en appliquant une discipline financière plus stricte au moyen du recouvrement intégral des coûts (voir sect. F ci-après) mais il continue à inviter les donateurs à verser davantage de contributions assorties de conditions moins strictes d'affectation.

30. Le budget initial approuvé ou entériné en décembre 2015 par les Commissions pour 2016 comportait 322,1 millions de dollars de ressources extrabudgétaires. En décembre 2016, les Commissions ont approuvé ou entériné un budget 2016 révisé de 268,3 millions de dollars, correspondant à des prévisions plus réalistes concernant l'exécution des programmes financés au moyen de contributions volontaires. Si l'on considère que les dépenses extrabudgétaires de 2016 comptabilisées suivant les normes UNSAS se sont élevées à 232,0 millions de dollars (contre 241,2 millions de dollars en 2015), le taux d'exécution du budget initial est de 72,0 % (contre 82,1 % en 2015) et celui du budget révisé est de 86,5 % (contre 77,4 % en 2015).

31. En plus de surmonter un fléchissement temporaire en matière d'exécution, imputable à la mise en service d'Umoja, qui a débuté en novembre 2015 et s'est poursuivie au premier semestre de 2016, l'ONUSC s'est employé à améliorer sa

précision en matière de budgétisation, de planification, et d'évaluation des capacités et besoins concernant les nouveaux projets. En outre, il s'attache à combler l'écart entre les délais d'établissement des rapports aux donateurs et le versement de nouvelles contributions et à mieux coordonner l'assistance technique avec le concours des partenaires d'exécution et des bénéficiaires. Il envisage d'améliorer l'exploitation des fonctionnalités de planification disponibles dans Umoja.

## **E. Analyse financière**

32. Cette section rend compte des résultats présentés dans les états financiers établis selon les normes IPSAS et dans les notes qui les accompagnent, sauf indication contraire.

33. Au 31 décembre 2016, l'actif net s'élevait à 550,4 millions de dollars (état I), soit 97,4 millions de dollars (21,5 %) de plus qu'au 31 décembre 2015 (453,0 millions de dollars). Cette augmentation découle de l'excédent net de 100,3 millions de dollars enregistré en 2016 (état II), contrebalancé par la perte de 3,0 millions de dollars résultant de l'évaluation actuarielle des avantages du personnel (état III).

34. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements était de 509,0 millions de dollars (62,2 % de la valeur totale des actifs au 31 décembre 2016), soit 48,0 millions de dollars de plus qu'en 2015 (461,0 millions de dollars). Cette augmentation tient essentiellement au fait que le taux de recouvrement des montants issus d'opérations sans contrepartie directe a été plus élevé qu'en 2015.

35. Au 31 décembre 2016, le montant total des contributions volontaires non réglées (contributions annoncées mais non perçues) s'élevait à 264,5 millions de dollars (contre 272,7 millions en 2015), déduction faite d'une provision de 2,7 millions de dollars pour créances douteuses (contre 10,4 millions en 2015) (voir note 7).

36. Un élément important du mode opératoire de l'ONUSC consiste à établir des partenariats avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des organismes publics et des organisations non gouvernementales pour exécuter les activités de programmes. Conformément au cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures, l'Office verse des avances à ses partenaires d'exécution, lesquels rendent compte de leur utilisation dans les rapports qu'ils lui présentent régulièrement. Fin décembre 2016, le solde des avances s'élevait à 15,5 millions de dollars (contre 8,5 millions en 2015, après retraitement), dont 7,2 millions de dollars devaient contribuer à réduire les cultures illicites et à promouvoir le développement alternatif et une culture de la légalité en Colombie (voir note 8).

37. Au 31 décembre 2016, la valeur totale des immobilisations corporelles de l'ONUSC était de 13,9 millions de dollars (contre 10,5 millions en 2015). En 2016, dans le cadre de ses activités de programmes, l'ONUSC a effectué d'importants transferts d'actifs à destination de ses bénéficiaires (4,6 millions de dollars) et notamment transféré à des administrations locales des projets de construction achevés. Des projets de construction d'une valeur totale de 6,7 millions de dollars étaient en cours à la fin de 2016 (voir notes 10 et 27).

38. Au 31 décembre 2016, l'ONUSC a comptabilisé 5,8 millions de dollars d'encaissements par anticipation (contre 5,9 millions en 2015, après retraitement). Ce montant correspond à des fonds reçus au titre d'opérations avec contrepartie directe pour des services qui n'avaient pas encore été fournis à la fin de l'année.

39. Au 31 décembre 2016, le montant du passif de l'Office au titre des avantages du personnel était de 110,5 millions de dollars (contre 101,9 millions en 2015), dont 105,1 millions de dollars (contre 96,0 millions en 2015, après retraitement) concernaient des avantages relevant de régimes à prestations définies (voir note 14).

40. Les produits comptabilisés en 2016, d'un montant total de 342,2 millions de dollars (contre 275,0 millions en 2015, après retraitement) provenaient principalement (à hauteur de 87,9 %) d'opérations sans contrepartie directe s'élevant à 300,9 millions de dollars (contre 238,7 millions de dollars en 2015, après retraitement) (voir note 19) et des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU (30,1 millions de dollars, contre 29,0 millions en 2015) (voir note 18). À la rubrique « Produits divers » (7,7 millions de dollars, contre 5,1 millions en 2015), 3,0 millions de dollars (contre 4,5 millions de dollars en 2015) provenaient d'opérations avec contrepartie directe, telles que des services d'appui informatique et l'organisation de formations à l'intention des États Membres et d'autres organisations internationales (voir note 20).

41. Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élevait à 241,9 millions de dollars (contre 278,7 millions en 2015, après retraitement) et comprenait essentiellement les dépenses de personnel (101,3 millions de dollars, contre 95,9 millions en 2015, après retraitement, soit 41,9 %) et les rémunérations et indemnités des personnes n'ayant pas qualité de fonctionnaire (40,4 millions de dollars, contre 51,3 millions en 2015, après retraitement, soit 16,7 %). En outre, 18,6 millions de dollars (contre 30,1 millions en 2015, après retraitement) correspondaient aux travaux exécutés par les partenaires d'exécution et aux subventions versées à des organisations non gouvernementales dans le cadre de microfinancements autorisés en 2016.

## **F. Enjeux et améliorations pour 2016 et au-delà**

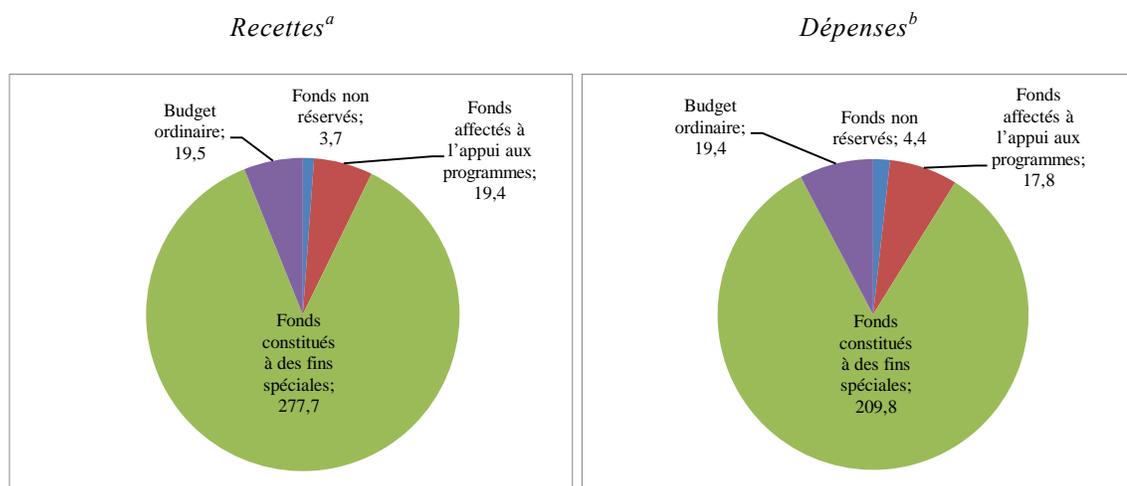
### **Application du principe du recouvrement intégral des coûts**

42. Bien que les contributions volontaires reçues par l'Office, notamment au titre d'arrangements interorganisations, aient augmenté pour atteindre 300,9 millions de dollars en 2016 (contre 238,7 millions en 2015), le montant des fonds non réservés (contributions non préaffectées) est tombé à son niveau le plus bas : 3,7 millions de dollars, soit 1,2 % des contributions (contre 4,2 millions en 2015, soit 1,8 %). Cette situation continue assurément de priver l'ONUDC de la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ses programmes.

43. La figure IV.V présente les recettes et les dépenses de 2016 par source de financement (fonds non réservés, fonds affectés à l'appui aux programmes et fonds constitués à des fins spéciales).

Figure IV.V  
**Recettes et dépenses comptabilisées selon les Normes comptables du système des Nations Unies, par source de financement**

(En millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Voir la note 19.

<sup>b</sup> Voir le tableau IV.1.

44. En 2014, pour faire face à la diminution régulière des fonds non réservés, l'ONUDC a adopté un modèle de financement fondé sur le principe du recouvrement intégral des coûts, qui articule les fonctions de base et d'appui aux programmes dans un système d'établissement des coûts directs et indirects. Conformément aux règles en usage au Secrétariat et compte tenu de la nécessité d'utiliser les fonds aux fins prescrites, comme l'Assemblée générale l'a demandé à maintes reprises, et d'éviter les financements croisés, l'ONUDC a entrepris d'estimer de manière équitable, transparente, cohérente et prévisible le coût de l'assistance qu'il fournit au titre de la coopération technique.

45. En 2016, l'ONUDC a continué de veiller à ce que le principe du recouvrement intégral des coûts soit appliqué de manière systématique et cohérente à tous les programmes et projets financés par des contributions volontaires. Il a adapté ses procédures de recouvrement au nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja, et publié à l'usage des bureaux extérieurs et des directeurs de programme des directives révisées sur la comptabilité des coûts. En outre, il a amélioré ses mécanismes d'établissement de rapports sur la gestion des coûts afin d'exploiter la plus grande visibilité et la meilleure ponctualité de l'information qu'Umoja devrait progressivement rendre possibles. L'objectif général est de permettre à la direction de suivre de près les taux de recouvrement, d'analyser les comparaisons entre bureaux et d'examiner en connaissance de cause la situation financière et les solutions envisageables pour préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs.

46. En 2016, par l'initiative de recouvrement intégral des coûts, l'ONUDC a continué de renforcer le sentiment de transparence et de conscience des coûts, et respecté l'engagement pris envers les États Membres de recenser les domaines où des économies pouvaient être réalisées. Il a signalé à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale que des économies d'un montant brut de 3,7 millions de dollars résultant de gains d'efficacités à court et à long terme pourraient être réalisées au siège et sur le terrain.

47. Il convient de souligner qu'alors qu'il était prévu de mener intégralement à bien l'initiative en 2014-2015, la transition vers le recouvrement intégral des coûts a été étendue à l'exercice biennal 2016-2017 afin de disposer de délais supplémentaires pour que les incidences financières de ces mesures soient amorties par les programmes. L'ONUDC demeure pleinement résolu à mener à bien cette initiative, qui garantira plus encore à ses donateurs que ses activités sont financièrement transparentes et que les fonds reçus sont utilisés conformément aux accords conclus avec eux.

#### **Initiative de gestion du risque institutionnel**

48. Lancé en août 2014 par l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC, le cadre de gestion du risque institutionnel, progressivement mis en œuvre en 2015, prend en compte bon nombre des considérations des dirigeants en matière de stratégies et de politiques opérationnelles. Le déploiement complet de ce dispositif dans les bureaux extérieurs et l'élaboration finale des différents produits avaient dû être reportés au premier semestre de 2016, en raison des conflits de priorités que suscitaient la mise en œuvre d'Umoja et l'allongement du processus d'établissement du budget au second semestre de 2015. La mise au point de répertoires des risques et de plans d'intervention aux niveaux des divisions et des bureaux extérieurs a été achevée en 2016. À la fin de 2016, l'ONUDC révisait et mettait à jour ces supports fondamentaux pour la gestion des risques.

49. Une deuxième évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat sera engagée en 2017 sous la conduite du Département de la gestion et l'ONUDC a été sélectionné parmi les entités pilotes qui y participeront. Cette évaluation s'accompagnera d'une évaluation initiale des risques de fraude découlant de la mise en place par le Secrétariat d'un dispositif complet de lutte contre la fraude et la corruption.

#### **Mise en service d'Umoja**

50. La mise en service d'Umoja, nouveau progiciel de gestion intégré, en novembre 2015, a posé des problèmes à l'ONUDC, à Vienne et dans ses bureaux extérieurs. Le premier trimestre de 2016 a été particulièrement difficile, les directeurs de programme et le personnel chargé de l'appui administratif devant apprendre l'ensemble des processus du système à mesure des activités de mise en service. Au deuxième trimestre de 2016, l'ONUDC avait progressivement surmonté ces difficultés, comme le montre le volume croissant des transactions et la diminution du nombre de demandes envoyées aux services d'assistance et de transactions nécessitant des corrections. À la fin de l'année, la phase de stabilisation d'Umoja à l'ONUDC était bien avancée.

51. Tout au long de 2016, l'ONUDC a déployé des efforts considérables pour remédier à l'engorgement du système, accroître le nombre d'utilisateurs, mettre en place des structures de données adaptées, concevoir des formations adaptées à ses opérations, contrôler le respect par les utilisateurs des procédures prévues, améliorer la communication de renseignements stratégiques et proposer des services d'assistance à Vienne et aux bureaux extérieurs. En outre, il a joué un rôle de premier plan dans la conception de fonctionnalités de communication d'informations aux donateurs pour le compte du Secrétariat.

52. Les efforts de déploiement ont visé et continueront de viser la prochaine phase de mise en service du système (Umoja-Extension 2), qui devrait permettre d'améliorer sensiblement l'établissement du budget, la planification et la gestion des programmes, le traitement des financements octroyés, la gestion des relations avec les donateurs, la planification de la demande et de l'offre, la gestion des manifestations et la planification des effectifs. Un test de validation pour

l'établissement du budget était en préparation pour la fin de 2016, un essai pilote étant prévu en 2018 et la mise en service opérationnelle devant intervenir au cours de l'exercice biennal 2020-2021. D'autres améliorations étaient également apportées à Umoja compte tenu des changements que la Commission de la fonction publique internationale avait recommandés concernant la rémunération du personnel et les prestations à lui accorder.

53. L'ONUDC est pleinement conscient du fait que son bon fonctionnement passe par la rapide stabilisation d'Umoja, l'implication effective des experts de programmes dans la mise en place d'Umoja-Extension 2, l'offre d'un appui continu aux utilisateurs finals et aux bureaux extérieurs et le respect des processus Umoja, ainsi que l'apport des ajustements voulus aux processus sous-jacents d'exécution des tâches. Il est pleinement engagé dans la mise en œuvre de cette initiative, qui vise à améliorer la responsabilité, la gestion des ressources et la conduite efficace et rationnelle des opérations.

### **Gestion axée sur les résultats**

54. L'ONUDC est parvenu à institutionnaliser la planification et l'établissement de rapports axés sur les résultats, en faisant appliquer une procédure rigoureuse en la matière dans le cadre de ses projets et programmes. En 2016, il a renforcé les structures interdivisions chargées de la planification et de l'examen des programmes avec le Comité d'examen des programmes, organe composé de hauts responsables de toutes les divisions, qui permet d'avoir une vision stratégique globale des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes. Un cercle vertueux d'apprentissage constant a ainsi été généré, qui s'est traduit par de meilleurs résultats d'évaluation. Néanmoins, afin d'apprendre de l'expérience, l'ONUDC procédera l'année prochaine à une évaluation approfondie de la gestion axée sur les résultats et présentera également une feuille de route sur les moyens d'accroître encore la priorité accordée aux résultats.

55. En 2015, l'ONUDC a établi un rapport annuel qui a été suivi d'un appel à financement. Ce procédé montre bien la volonté qu'il a de respecter les plus hautes normes de transparence en matière de programmes et de suivre une démarche cohérente pour la présentation des résultats et des futurs besoins de financement. Le rapport sur l'état d'avancement des programmes de l'ONUDC pour 2015 se divisait en deux parties. La première consistait en une série de rapports axés sur les résultats de chacun des programmes mondiaux, régionaux et de pays approuvés par l'Office. Reprenant la structure des rapports annuels sur les programmes établis en 2015, elle mesurait les progrès accomplis au regard des objectifs fixés et s'intéressait également aux nouveautés en matière de bonnes pratiques suivies, d'enseignements tirés de l'expérience et de partenariats noués, ainsi qu'aux aspects des programmes de l'ONUDC ayant trait aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes. Un rapport d'ensemble était en outre consacré au portefeuille de programmes que l'ONUDC mène en Amérique latine. La deuxième partie du rapport annuel, qui constitue également un outil de sensibilisation, décrivait les effets que les activités de l'ONUDC ont sur le plan humain. Elle mettait en avant les réalisations concrètes qu'ont permis les programmes mondiaux, régionaux et de pays, en s'attardant sur les résultats plutôt que sur le détail des activités. Le rapport annuel pour 2016 sera présenté en 2017.

## Chapitre V

## États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

## I. Situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015 (après retraitement) <sup>a</sup>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	143 896	79 479
Placements	6	246 445	229 082
Contributions volontaires à recevoir	7	178 068	219 963
Créances diverses	7	1 856	740
Transferts anticipés	8	15 547	8 455
Avances au PNUD et autres éléments d'actif	9	12 856	8 784
<b>Total des actifs courants</b>		<b>598 668</b>	<b>546 503</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	6	118 669	152 460
Contributions volontaires à recevoir	7	86 391	52 738
Immobilisations corporelles	10	13 928	10 519
Immobilisations incorporelles	11	387	508
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>219 375</b>	<b>216 225</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>818 043</b>	<b>762 728</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et charges à payer	12	30 829	37 865
Encaissements par anticipation	13	5 822	5 872
Avantages du personnel	14	3 522	4 325
Provisions	15	478	
Engagements conditionnels	16	73 664	131 447
<b>Total des passifs courants</b>		<b>114 315</b>	<b>179 509</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	14	107 001	97 579
Engagements conditionnels	16	46 375	32 635
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>153 376</b>	<b>130 214</b>
<b>Total du passif</b>		<b>267 691</b>	<b>309 723</b>
<b>Total de l'actif et du passif</b>		<b>550 352</b>	<b>453 005</b>
Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières	17	6 229	5 274
Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières	17	544 123	447 731
<b>Total de l'actif net</b>		<b>550 352</b>	<b>453 005</b>

<sup>a</sup> Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'année 2015 ont été retraités afin qu'ils correspondent au classement utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour plus de détails, voir les notes 8, 9, 13 et 16.

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**  
**II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015 (après retraitement)<sup>a</sup></i>
<b>Produits</b>			
Crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU	18	30 142	29 003
Contributions volontaires	19	289 256	229 965
Autres transferts et allocations	19	11 607	8 728
Produits divers	20	7 664	5 106
Produit des placements		3 535	2 182
<b>Total des produits</b>		<b>342 204</b>	<b>274 984</b>
<b>Charges</b>			
Traitements de base, indemnités et autres prestations	23	101 307	95 911
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	24	40 359	51 339
Subventions et autres transferts	25	18 637	30 141
Fournitures et consommables	26	3 456	2 457
Amortissement (immobilisations corporelles)	10	1 109	1 141
Amortissement (immobilisations incorporelles)	11	121	99
Voyages		25 524	28 337
Frais de fonctionnement divers	27	49 440	67 591
Charges diverses	28	1 953	1 731
<b>Total des charges</b>		<b>241 906</b>	<b>278 747</b>
<b>Excédent/(déficit) sur l'année</b>		<b>100 298</b>	<b>(3 763)</b>

<sup>a</sup> Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'année 2015 ont été retraités afin qu'ils correspondent au classement utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour plus de détails, voir les notes 19 à 28.

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**  
**III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou état</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédents cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Total</i>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>		<b>(12 707)</b>	<b>446 433</b>	<b>433 726</b>
<b>Variation de l'actif net</b>				
Virements sur/prélèvements sur les réserves – fonds réservés ou non à des fins particulières		(4 642)	3 530	(1 112)
Gain/(perte) actuariel(le)		21 131	3 023	24 154
Excédent/(déficit) sur l'année		1 492	(5 255)	(3 763)
<b>Total au 31 décembre 2015</b>		<b>5 274</b>	<b>447 731</b>	<b>453 005</b>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	État I	<b>5 274</b>	<b>447 731</b>	<b>453 005</b>
<b>Variation de l'actif net</b>				
Virements sur/prélèvements sur les réserves – fonds réservés ou non à des fins particulières	Note 17	483	(483)	-
Gain/(perte) actuariel(le)	Note 14	(1 470)	(1 481)	(2 951)
Excédent/(déficit) sur l'année	État II	1 942	98 356	100 298
<b>Total au 31 décembre 2016</b>	État I	<b>6 229</b>	<b>544 123</b>	<b>550 352</b>

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**  
**IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou état</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015 (après retraitement)<sup>a</sup></i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>		100 298	(3 763)
Mouvements sans effet de trésorerie			
Amortissement	Notes 10 et 11	1 230	1 239
Engagements au titre des avantages du personnel : gain/perte actuariel(le)	Note 14	(2 951)	24 154
Transferts et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sans contrepartie	Note 10	205	
Plus-value/moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	Note 10	5 139	5 335
Variations de l'actif			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 7	8 242	24 861
(Augmentation)/diminution des créances diverses	Note 7	(1 116)	(154)
(Augmentation)/diminution des transferts par anticipation	Note 8	(7 092)	11 438
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 19	(4 072)	919
Variations du passif			
Augmentation/(diminution) des dettes – États Membres	Note 12	(2 608)	3 076
Augmentation/(diminution) des dettes – autres	Note 12	(4 428)	3 840
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	Note 13	(50)	5 872
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 14	8 619	(17 161)
Augmentation/(diminution) des provisions	Note 15	478	
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 16	(44 043)	(20 132)
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement		(3 535)	(2 182)
<b>Flux nets de trésorerie provenant du /(utilisés pour le) fonctionnement</b>		<b>54 316</b>	<b>37 342</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
Part au prorata des augmentations nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	16 428	(63 889)
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement		3 535	2 182
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 10	(9 840)	(4 592)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles			(225)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles			(92)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de placement</b>		<b>10 123</b>	<b>(66 616)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Ajustements apportés à l'actif net	État III		(1 112)
Encaissements/(décaissements) divers		(22)	224
<b>Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de financement</b>		<b>(22)</b>	<b>(888)</b>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		64 417	(30 162)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 5	79 479	109 641
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>		<b>143 896</b>	<b>79 479</b>

<sup>a</sup> Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'année 2015 ont été retraités afin qu'ils correspondent au classement utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Les notes explicatives et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**  
**V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget**  
**pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public<sup>a</sup></i>		<i>Montants effectifs pour 2016 (convention budgétaire)</i>	<i>Différence<sup>d</sup> (pourcentage)</i>
	<i>Budget annuel initial de 2016<sup>b</sup></i>	<i>Budget annuel révisé de 2016<sup>c</sup></i>		
<b>Produits</b>				
Crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU	19 101	19 491	19 491	0
Contributions volontaires et autres transferts et allocations	295 000	271 401	299 101	10
<b>Total des produits</b>	<b>314 101</b>	<b>290 891</b>	<b>318 592</b>	<b>10</b>
<b>Charges</b>				
A. Organes directeurs	910	1 110	882	(21)
B. Direction exécutive et administration	3 196	2 871	2 927	2
C. Programme de travail				
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	103 639	87 164	76 293	(12)
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	73 486	64 176	48 442	(25)
3. Lutte contre la corruption	20 846	18 154	16 503	(9)
4. Prévention du terrorisme	14 272	9 926	9 258	(7)
5. Justice	48 003	34 678	37 392	8
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	33 203	30 699	27 002	(12)
7. Appui en matière de politiques	7 133	6 408	5 320	(17)
8. Coopération technique et appui opérationnel	13 549	11 369	10 067	(11)
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	7 429	6 032	5 427	(10)
D. Appui au programme	15 556	15 220	11 849	(22)
<b>Total des charges</b>	<b>341 222</b>	<b>287 806</b>	<b>251 362</b>	<b>(13)</b>
<b>Excédent/(déficit) net</b>	<b>(27 122)</b>	<b>3 085</b>	<b>67 229</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Les montants inscrits au budget qui sont cités dans l'état V sont présentés sur une base annuelle à titre d'information. Pour plus de détails sur le budget de l'exercice biennal 2016-2017, voir la note 4.

<sup>b</sup> Le budget initial approuvé pour 2016, d'un montant de 341,2 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (322,1 millions de dollars) (voir E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20) et les crédits initialement ouverts pour 2016 aux chapitres 16 (18,5 millions de dollars) et 23 (0,6 million de dollars) du budget ordinaire.

<sup>c</sup> Le budget révisé pour 2016, d'un montant de 287,8 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (268,3 millions de dollars) (voir E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) et le montant révisé des crédits ouverts pour 2016 aux chapitres 16 (18,8 millions de dollars) et 23 (0,7 million de dollars) du budget ordinaire.

<sup>d</sup> Différence entre les dépenses effectives (établies selon la convention comptable applicable au budget) et le budget définitif, divisée par le budget définitif. Pour plus de détails, voir la note 4.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**  
**Notes relatives aux états financiers**

**Note 1**

**Entité présentant l'information financière**

**L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ses objectifs et ses activités**

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est né en 1997<sup>1</sup> de la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues<sup>2</sup> et du Centre pour la prévention internationale du crime<sup>3</sup>. Il collabore avec les États Membres pour qu'ils puissent mieux lutter contre les problèmes étroitement liés que sont la toxicomanie, les trafics en tous genres, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, en les aidant à mettre en place des dispositifs législatifs, judiciaires et sanitaires et à les renforcer en vue de protéger certains des membres les plus vulnérables de leur société.

2. Les grandes orientations de l'ONUDC sont fondées sur les conventions internationales relatives à la lutte antidrogue, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption, les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les textes y relatifs adoptés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Pour la première fois, il est explicitement dit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le développement passe par l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. L'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent l'un l'autre, de sorte que l'un ne peut être réalisé sans l'autre. L'Office mène une action qui découle logiquement de ces textes et reflète sa mission, qui est de « contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme ».

3. Afin d'accroître l'efficacité et la transparence de l'Office et de renforcer la gestion axée sur les résultats conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 a été organisé en six sous-programmes thématiques (lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif; lutte contre la corruption; prévention du terrorisme; justice; étude et analyse des tendances et criminalistique) et trois sous-programmes au titre desquels l'Office fournit des services transversaux aux États Membres (appui en matière de politiques; coopération technique et appui opérationnel; prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants). Le programme de travail est

<sup>1</sup> Voir A/51/950, par. 143 à 145.

<sup>2</sup> Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été créé en application de la résolution 45/179 du 21 décembre 1990 de l'Assemblée générale en tant qu'organe responsable l'action internationale concertée contre l'abus des drogues. Dans sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991, l'Assemblée a confié la responsabilité du Fonds du Programme au Directeur exécutif de ce dernier.

<sup>3</sup> L'Assemblée générale a créé le Programme pour la prévention du crime et la justice pénale par sa résolution 46/152 en date du 18 décembre 1991. Depuis 1997, les activités du Programme sont exécutées par le Centre pour la prévention internationale du crime, créé en application du programme de réformes du Secrétaire général (voir A/51/950, sect. V).

exécuté par les trois divisions organiques de l'ONUDDC, à savoir la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et la Division des traités.

4. Une importance particulière y est accordée aux questions communes aux sous-programmes, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie entre les divisions et le vaste réseau de bureaux extérieurs de l'Office. Les spécialistes des questions thématiques de l'Office mènent à la fois des travaux normatifs et des activités opérationnelles et facilitent l'élaboration et l'exécution de programmes de coopération technique aux échelons mondial, régional et national. Une quatrième division, la Division de la gestion, est chargée de l'ensemble de l'appui administratif : elle oriente, contrôle et administre la planification financière, la gestion des ressources humaines, la passation des marchés et les services de gestion des conférences.

5. Les organes directeurs de l'Office sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ailleurs, l'ONUDDC apporte son appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

6. L'Office, qui a son siège à Vienne, est présent dans toutes les régions du monde grâce à son vaste réseau de bureaux régionaux (8), de bureaux de pays (7), de bureaux de programme (50) et de bureaux chargés de la liaison et des partenariats (2).

7. L'ONUDDC est principalement financé par des contributions volontaires versées au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Une petite partie de ses ressources proviennent du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale.

8. Les états financiers de l'Office prennent intégralement en compte les opérations et les résultats financiers de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice implanté à Turin (Italie). Ce dernier a été créé en 1967 en application de la résolution 1086 (XXXIX) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil préconisait vivement un élargissement des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale. L'Institut est supervisé par un conseil d'administration comprenant un représentant de l'ONUDDC. Il est régi par les statuts adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/56 et rend compte au Secrétaire général et au Conseil par l'entremise de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. C'est l'ONUDDC qui en assure la direction stratégique et l'appui au programme.

## **Note 2**

### **Conventions comptables**

#### *Référentiel comptable*

9. Comme le prescrivent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers et les notes y relatives ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

10. Les présents états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités. Les assertions sous-tendant leur établissement reposent sur l'approbation par les Commissions et l'Assemblée générale des ressources demandées pour 2016-2017 et sur l'évolution des contributions statutaires et volontaires recouvrées au cours des dernières années.

11. Les présents états financiers portent sur l'année civile terminée le 31 décembre 2016, qui correspond à la période considérée.

*Autorisation de la publication des états financiers*

12. Les présents états financiers ont été certifiés par le Chef du Service de la gestion des ressources financières et approuvés par le Directeur exécutif de l'Office.

*Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière*

13. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Office. Sauf indication contraire, les états financiers et les notes sont présentés en milliers de dollars. Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars le plus proche dans les états et les tableaux ainsi que dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

14. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date des opérations. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars aux taux de change en vigueur à la date de l'opération ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Le montant des gains et pertes de change qui en résulte est présenté dans l'état des résultats financiers.

*Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et estimations*

15. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS exige que l'on recoure à des estimations, des appréciations et des hypothèses. L'importance relative est un principe essentiel de la prise de décisions par l'Office et détermine le traitement comptable à appliquer en ce qui concerne la présentation, la communication de l'information, l'agrégation d'éléments, la compensation et le moment à retenir pour l'application de nouvelles conventions comptables.

16. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent prennent notamment en compte les évaluations actuarielles, la durée d'utilité des actifs, la dépréciation, l'inflation et les taux d'actualisation. Elles sont revues périodiquement et les éventuelles révisions sont rattachées à l'année durant laquelle elles se produisent.

*Méthode d'établissement de l'état des flux de trésorerie*

17. L'état des flux de trésorerie est établi suivant la méthode indirecte.

## Produits

### *Crédits inscrits au budget ordinaire*

18. Le budget biennal consolidé de l'ONUDC comprend des ressources provenant du budget ordinaire servant à financer directement l'exécution des programmes, comme indiqué dans les chapitres 16 et 23 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui figurent également dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget). À l'exception de cet état, les états financiers que l'Office a établis selon les normes IPSAS portent strictement sur ses propres ressources et ne comprennent que les ressources du budget ordinaire directement rattachées à l'exécution des programmes et aux activités d'appui qui lui sont destinées. En conséquence, seule une partie des ressources prévues au chapitre 29G du budget ordinaire de l'ONU, auquel sont inscrites les activités d'appui à l'Office, est comptabilisée dans les états financiers établis selon les normes IPSAS.

19. Une fois approuvé, le montant total du budget ordinaire de l'ONU est mis en recouvrement auprès des États Membres selon le barème des quotes-parts établi par l'Assemblée générale. C'est au Secrétariat qu'il revient d'administrer et de recouvrer les contributions au budget ordinaire. N'ayant ainsi aucun contrôle sur les sommes dues par les États Membres, l'ONUDC ne les constate pas dans ses états financiers.

20. La part annuelle du budget ordinaire qui est allouée à l'Office et qu'il dépense est comptabilisée en produit dans l'état des résultats financiers et considérée comme reçue en totalité.

### *Contributions volontaires*

21. Les contributions volontaires et autres transferts constituant une entrée probable de ressources financières et découlant de promesses de don fermes, exigibles et non grevés de restrictions sont constatés comme produits pour la totalité de leur montant, quelle que soit la durée de validité de l'accord. Les contributions assujetties à des restrictions particulières sont comptabilisées au passif et les produits correspondants ne sont constatés qu'après que toutes les conditions fixées sont réunies. Les contributions et autres transferts versés en dehors d'accords exécutoires ne sont comptabilisés comme produits qu'une fois qu'ils sont reçus.

22. Les soldes de contributions volontaires à recevoir représentent les produits non recouverts d'accords exécutoires et sont constatés à la valeur nominale, déduction faite de toute dépréciation. Une provision générale pour créances douteuses est constituée en fonction des difficultés de recouvrement précédemment rencontrées.

### *Contributions en nature*

23. Les contributions en nature et les droits d'usage cédés sans contrepartie portant sur des biens d'une valeur supérieure à 5 000 dollars sont comptabilisés en produits dès lors que les avantages économiques ou le potentiel de service qu'en attend l'Office sont probables et que leur montant peut être évalué de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, laquelle est calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits mais signalées dans les notes relatives aux états financiers lorsque leur valeur dépasse 20 000 dollars.

*Produits d'opérations avec contrepartie directe*

24. Les opérations avec contrepartie directe sont celles par lesquelles l'Office fournit des biens ou des services (formation, logiciels ou appui à la gestion des conférences) à des États, des entités des Nations Unies ou d'autres partenaires. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services. Les montants facturés mais non recouvrés sont comptabilisés en créances diverses. Les montants recouvrés mais non encore employés sont comptabilisés au titre des encaissements par anticipation.

*Produit des placements*

25. La Trésorerie de l'ONU place de façon centralisée les fonds d'entités du Secrétariat et d'autres entités participantes. Le produit des placements comprend la part des recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités et d'autres intérêts créditeurs qui revient à l'Office. Le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités inclut les plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement sont déduits des recettes, dont la valeur nette est répartie au prorata entre tous les participants aux fonds de gestion centralisée des liquidités, en fonction de leurs soldes quotidiens moyens. Les recettes proviennent également des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde en fin d'année.

26. La part de l'Office dans les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités est comptabilisée aux rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou Placements à long terme, selon leur échéance. La part de l'Office des revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités, des plus-values réalisées sur les titres de ces fonds ainsi que des plus-values et des moins-values réalisées et non réalisées est présentée dans l'état des résultats financiers.

**Charges**

27. L'Office exécute des programmes d'assistance technique au moyen de projets administrés par ses services à Vienne ou par son réseau mondial de bureaux extérieurs. Ces projets sont exécutés soit directement par l'ONUDC soit par des partenaires d'exécution.

28. Conformément aux normes IPSAS, les charges sont comptabilisées selon le principe d'exécution. Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dès que les biens sont livrés ou les services rendus, indépendamment des modalités de paiement.

*Contrats de location*

29. L'Office loue des actifs corporels dans le cadre de baux qui ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simples. Les paiements effectués à ce titre sont comptabilisés en charges sur toute la durée du bail.

30. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent à l'Office la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement.

31. Les biens visés par ces contrats sont portés à l'actif comme immobilisations corporelles et le passif correspondant à l'égard du bailleur est comptabilisé parmi

les autres éléments de passif. Le contrat de location-financement et l'engagement correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou à la valeur actualisée des paiements minimums à verser dans le cadre du contrat, si celle-ci est inférieure. Les charges financières à payer sont constatées sur la durée du contrat compte tenu du taux d'intérêt implicite prévu au contrat de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû.

#### *Droits d'usage cédés sans contrepartie*

32. Selon leur nature, les arrangements par lesquels des droits d'usage sont cédés sans contrepartie peuvent être traités comme contrats de location simple ou contrats de location-financement. Ceux qui portent sur des bâtiments et des terrains dont le droit d'usage a été cédé sans contrepartie pour une longue durée et qui ne confèrent pas à l'Office le contrôle du bâtiment ou du titre foncier sont comptabilisés comme contrats de location simples. Le seuil fixé pour la comptabilisation des produits ou des charges d'un contrat de location simple est de 20 000 dollars. En règle générale, l'Office estime les biens ainsi cédés par référence à la valeur marchande de biens semblables.

### **Actif**

#### *Classement*

33. Les actifs financiers sont classés essentiellement en fonction du but pour lequel ils ont été acquis. Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'ONUDC devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

34. Les actifs financiers qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture des comptes sont comptabilisés en actifs non courants. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement à des fins de revente à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture des comptes, tous gains ou pertes résultant des variations de cette valeur étant présentés dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils se produisent.

35. Les prêts et créances désignent des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont initialement constatés à la valeur nominale.

36. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective de dépréciation inclut l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle elles se produisent.

37. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments a été transférée. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est porté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité est juridiquement tenue de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

*Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités*

38. La Trésorerie de l'ONU place de façon centralisée les fonds d'entités du Secrétariat et d'autres entités participantes. Ces ressources sont regroupées en deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

39. Les montants investis par l'Office dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou Placements à long terme, dans l'état de la situation financière.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

40. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

*Contributions volontaires à recevoir*

41. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Office dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels sont comptabilisés sous forme de provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses afférente aux contributions volontaires à recevoir est calculée de la même façon que pour les autres créances.

*Créances diverses*

42. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens ou services fournis à d'autres entités du système des Nations Unies, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. S'ils sont significatifs, les montants des créances diverses et des contributions volontaires à recevoir font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté.

*Avances versées au Programme des Nations Unies pour le développement et autres actifs*

43. Les avances versées au PNUD comprennent les avances sur les services liés à l'administration et à la trésorerie, les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont portées à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services considérés par l'autre partie; après quoi, une charge est constatée.

*Biens patrimoniaux*

44. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes explicatives qui accompagnent les états lorsqu'elles sont importantes.

*Immobilisations corporelles*

45. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. En ce qui concerne les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition peut être substituée au coût historique.

46. Les biens servant à l'exécution de programmes ou projets de l'Office sont considérés comme des actifs de projet, tandis que ceux qui sont employés pour la réalisation d'autres activités sont comptabilisés comme des actifs de gestion. Les actifs de projet qui ne sont pas administrés par l'ONU DC sont passés en charges au moment de l'achat.

47. Les immobilisations corporelles sont intégralement amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les terrains, les immobilisations en cours et les actifs de projet en transit ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée et le seuil d'immobilisation des diverses classes d'actifs corporels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>Catégorie et sous-catégorie d'actif</i>	<i>Seuil d'immobilisation (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immeubles <sup>a</sup>	20 000	7-50
Matériel de télécommunication et matériel informatique <sup>a</sup>	20 000	4-7
Véhicules	5 000	6-12
Mobilier et agencements	20 000	3-10
Machinerie et outillage <sup>a</sup>	20 000	5-20
Travaux pour compte propre	100 000	–
Améliorations locatives	100 000	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

<sup>a</sup> Un seuil moins élevé (5 000 dollars) est appliqué aux bâtiments préfabriqués; systèmes de communication par satellite; groupes électrogènes et équipements réseau.

48. L'ONU DC construit des bâtiments (prisons et tribunaux, par exemple) pour le compte des États Membres. Une fois les travaux terminés, les biens sont livrés au bénéficiaire. L'avancement des travaux est évalué sur la base des rapports techniques présentés par le partenaire d'exécution ou le sous-traitant et par l'équipe d'ingénieurs de l'Office présents sur place. Ces biens n'étant pas utilisés par l'Office mais livrés au bénéficiaire, aucun amortissement les concernant n'est comptabilisé dans les états financiers.

49. Les gains ou pertes résultant de la liquidation ou du transfert de biens sont présentés dans l'état des résultats financiers à la rubrique Produits divers ou Charges diverses, selon le cas.

50. Toutes les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

*Immobilisations incorporelles*

51. Les immobilisations incorporelles mises au point pour être utilisées par l'Office sont comptabilisées au coût historique, minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Les coûts immobilisés peuvent concerner l'achat de licences d'utilisation des logiciels, le coût direct des activités de développement

(par exemple les coûts de personnel et de consultants et les frais généraux applicables) ainsi que d'autres frais engagés pour acquérir et mettre en service ces logiciels. En ce qui concerne les biens reçus en don, la juste valeur à la date d'acquisition peut être substituée au coût historique.

52. Les immobilisations incorporelles sont intégralement amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée d'utilité estimée et le seuil d'immobilisation des diverses classes d'actifs incorporels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>Catégorie</i>	<i>Seuil d'immobilisation (dollars É.-U.)</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Acquisition de logiciels	20 000	3-10
Logiciels développés en interne	100 000	3-10
Licences et droits	20 000	2-6 (durée de la licence ou du droit)
Actifs en développement	100 000	Pas d'amortissement

53. Toutes les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation une fois par an ou lorsqu'en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

*Transferts anticipés (aux partenaires d'exécution) et subventions*

54. Les activités de programme de l'Office sont souvent menées par des partenaires d'exécution tels que les entités du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales. Les prestations que doivent fournir ces partenaires sont énumérées dans des accords de coopération à des programmes et projets conjoints. Les transferts anticipés désignent les fonds virés à titre d'avance aux partenaires pour qu'ils exécutent le programme convenu. Initialement constatés à l'actif, ils sont ensuite portés en charges sur la base des rapports financiers présentés par les partenaires. Faute de rapport financier, une évaluation prenant tous les éléments nécessaires en considération est effectuée afin d'inscrire les produits ou les charges en fonction d'une estimation de l'avancement des travaux, déterminée après une étroite consultation avec le bureau de l'Office chargé d'administrer les activités des partenaires. Les montants payables aux partenaires d'exécution en vertu d'accords contraignants qui n'ont pas été décaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière sont comptabilisés comme engagements à la rubrique Dettes et autres charges à payer.

55. L'ONUDC administre des dons purs et simples en vertu desquels une somme est versée à des bénéficiaires quand les conditions de l'engagement formel concernant le projet et le donateur le permettent. Ces dons, dont le montant individuel ne peut dépasser 60 000 dollars, sont comptabilisés en charge dans leur intégralité à la date de leur versement, qui correspond habituellement à la date à laquelle ils sont accordés.

**Passif**

*Classement*

56. Les passifs financiers comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et autres éléments de passif tels que les soldes dus à d'autres organismes des Nations Unies. Ceux

contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. L'Office réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture des comptes et cesse de comptabiliser ces éléments lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

#### *Dettes et autres charges à payer*

57. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

#### *Encaissements par anticipation*

58. Les encaissements par anticipation désignent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe.

#### *Avantages du personnel*

59. Le « personnel » s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte.

60. Les avantages du personnel comprennent des avantages à court terme, des avantages à long terme, des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail.

61. L'Office constate les passifs et les charges à payer au titre :

a) Des avantages à court terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale;

b) Des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat de travail, calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les excédents et déficits actuariels résultant de changements d'hypothèses sont constatés dans l'état des variations de l'actif net;

c) Des autres avantages à long terme du personnel, comptabilisés à la valeur nominale;

d) De la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel), l'Office traite le régime des pensions comme un régime à cotisations définies. En conséquence, les cotisations qu'il y verse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers. Les passifs à l'égard de la Caisse ne sont comptabilisés que lorsque les cotisations dues à la date d'établissement des états financiers n'ont pas été réglées.

#### *Avantages à court terme du personnel*

62. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une première ou à une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congés de maladie, de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital-décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, congé dans les foyers). Tous les avantages qui

ont été acquis mais n'ont pas encore été payés sont comptabilisés parmi les passifs courants dans l'état de la situation financière.

*Autres avantages à long terme du personnel*

63. Les autres avantages à long terme du personnel sont ceux qui ne sont pas à régler dans les 12 mois, notamment les congés dans les foyers et les congés annuels.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

64. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations dues à la cessation de service, y compris celles de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du programme d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les autres indemnités dues à la cessation de service.

*Indemnités de fin de contrat de travail*

65. Les indemnités de fin de contrat de travail sont uniquement comptabilisées en charges lorsque l'Office est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que cette actualisation a un effet significatif.

*Régimes à prestations définies*

66. Les avantages suivants reposent sur un régime à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent à l'Office du fait qu'il est tenu de servir les prestations convenues. Le passif lié aux régimes à prestations définies est évalué à la valeur actuarielle des engagements afférents à ces prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. L'Office a choisi de constater directement dans l'état des variations de l'actif net les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux pertes ou gains actuariels. À la clôture des comptes, il ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

*Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

67. L'ONU DC est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation –, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. À ce titre, l'Office est exposé aux risques actuariels associés au personnel, en fonctions ou à la retraite, d'autres organisations. Les organismes affiliés à la Caisse se sont accordés à reconnaître qu'il n'existait pas de base cohérente et fiable pour imputer à tel ou tel d'entre eux la part lui revenant dans l'actif et le passif ainsi que les coûts du régime. C'est pourquoi, conformément à la norme IPSAS 25 et à la politique suivie dans l'ensemble du Secrétariat, l'Office traite le régime des pensions comme un régime à cotisations définies et comptabilise ses engagements au titre des cotisations à la

Caisse comme des charges à la rubrique des avantages du personnel dans l'état des résultats financiers.

#### *Rémunération des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire*

68. La rémunération et les indemnités auxquelles peuvent prétendre les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux charges engagées au titre des consultants et vacataires, des experts ad hoc et des Volontaires des Nations Unies. Les contrats sont conclus directement avec des tiers ou par l'intermédiaire de prestataires de services d'autres organismes des Nations Unies. Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ne peuvent prétendre aux principaux avantages et indemnités du personnel (primes d'affectation et indemnités pour frais d'études, pension de retraite, assurance maladie, congés payés ou encore indemnité de licenciement).

#### *Provisions et passifs éventuels*

69. Par provisions on entend des éléments de passif constatés en prévision de charges futures dont le montant et le moment sont incertains. Il est constitué une provision si par suite d'un événement passé, l'Office est tenu en droit d'une obligation ou quasi-obligation susceptible d'estimation fiable et s'il est probable qu'il devra encourir des charges pour éteindre l'obligation souscrite. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des charges qu'il faudra encourir pour éteindre l'obligation présente à la date de clôture d'exercice. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision correspond à la valeur actuelle du montant à acquitter pour éteindre l'obligation.

70. Constitue un élément de passif éventuel toute obligation pouvant naître de circonstances passées et dont l'existence ne sera confirmée qu'à la condition que se réalise(nt) ou non un ou plusieurs événement(s) futur(s) dont l'incertaine réalisation est en partie indépendante de la volonté de l'Office. Est présentée dans le passif toute obligation présente née d'événements passés qui ne peuvent être pris en compte car il n'est pas probable qu'il faudra aliéner des biens d'intérêt économique ou ayant quelque potentiel d'utilisation pour éteindre l'obligation en question ou l'on ne peut déterminer avec certitude le montant de l'obligation.

71. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. De même, lorsqu'il devient moins probable qu'une telle sortie de ressources sera nécessaire, un passif éventuel est signalé dans les notes explicatives qui accompagnent les états financiers.

#### *Engagements*

72. Les engagements désignent des charges futures que l'Office devra supporter au titre d'accords déjà contractés et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations contractées mais ni réglées ni exigibles à la date de clôture), les engagements au titre de contrats de fourniture de biens et services non exécutés à la date de clôture des comptes, les paiements minimaux non remboursables à effectuer au titre de contrats de location et d'autres engagements non résiliables.

*Nouvelles normes comptables*

73. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public a publié six nouvelles normes : les normes IPSAS 33 (Première application des normes IPSAS et de la comptabilité d'exercice), 34 (États financiers individuels), 35 (États financiers consolidés), 36 (Participations dans des entreprises associées et coentreprises), 37 (Accords conjoints) et 38 (Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces normes s'appliqueront à compter de la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après cette date.

74. En juillet 2016, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) en remplacement de la norme IPSAS 25, à des fins d'harmonisation avec la norme comptable internationale IAS 19 (Avantages du personnel). Le 31 janvier 2017, il a publié la norme IPSAS 40, qui prescrit le traitement comptable des acquisitions et regroupements d'entités du secteur public et établit le classement et l'évaluation de ces opérations qui regroupent au moins deux organismes distincts en une seule entité publique.

75. L'application des normes IPSAS 34, 35 et 37 figurant dans la liste ci-dessus ne devrait pas avoir incidence sur les états financiers de l'Office; les conséquences de l'application des normes IPSAS 36 et 38 relatives à l'établissement des états financiers pour les périodes commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et celles de la norme 40 pour les périodes commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, seront évaluées en temps utile.

**Note 3**

**Information sectorielle**

76. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par une entité dans la concrétisation de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

77. Dans le cadre de l'information sectorielle, les recettes, dépenses, actifs et passifs de l'Office sont présentés par rapport aux deux grandes composantes de son mandat : le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (programme contre la drogue) et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (programme contre le crime), qui comprend l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les chiffres afférents aux activités qui ne sont pas affectées à un programme particulier sont répartis entre les deux secteurs au prorata de leurs résultats.

**État de la situation financière**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015 (après retraitement) <sup>a</sup>		
	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total
<b>Actif</b>						
<b>Actifs courants</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 369	66 527	143 896	49 850	29 629	79 479
Placements	124 110	122 335	246 445	117 206	111 876	229 082
Contributions volontaires à recevoir	76 315	101 753	178 068	51 162	168 801	219 963

	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015 (après retraitement) <sup>a</sup>		
	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total
Transferts anticipés et créances diverses	8 752	8 651	17 403	7 055	2 140	9 195
Avances versées au PNUD et autres éléments d'actif	9 537	3 319	12 856	3 135	5 649	8 784
<b>Total des actifs courants</b>	<b>296 083</b>	<b>302 585</b>	<b>598 668</b>	<b>228 408</b>	<b>318 095</b>	<b>546 503</b>
<b>Actif</b>						
<b>Actifs non courants</b>						
Placements (non courants)	59 762	58 907	118 669	78 004	74 456	152 460
Contributions volontaires à recevoir (non courantes)	17 101	69 290	86 391	16 245	36 493	52 738
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 180	9 135	14 315	5 989	5 038	11 027
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>82 043</b>	<b>137 332</b>	<b>219 375</b>	<b>100 238</b>	<b>115 987</b>	<b>216 225</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>378 126</b>	<b>439 917</b>	<b>818 043</b>	<b>328 646</b>	<b>434 082</b>	<b>762 728</b>
<b>Passif</b>						
<b>Passifs courants</b>						
Dettes et autres charges à payer	13 819	17 010	30 829	17 990	19 875	37 865
Encaissements par anticipation	1 036	4 786	5 822	1 042	4 830	5 872
Avantages du personnel	1 913	1 609	3 522	2 219	2 106	4 325
Engagements conditionnels	18 779	55 363	74 142	34 915	96 532	131 447
<b>Total des passifs courants</b>	<b>35 547</b>	<b>78 768</b>	<b>114 315</b>	<b>56 166</b>	<b>123 343</b>	<b>179 509</b>
<b>Passifs non courants</b>						
Passifs liés aux avantages du personnel	64 842	42 159	107 001	54 268	43 311	97 579
Engagements conditionnels	14 382	31 993	46 375	10 291	22 344	32 635
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>79 224</b>	<b>74 152</b>	<b>153 376</b>	<b>64 559</b>	<b>65 655</b>	<b>130 214</b>
<b>Total du passif</b>	<b>114 771</b>	<b>152 920</b>	<b>267 691</b>	<b>120 725</b>	<b>188 998</b>	<b>309 723</b>
<b>Total de l'actif et du passif</b>	<b>263 355</b>	<b>286 997</b>	<b>550 352</b>	<b>207 921</b>	<b>245 084</b>	<b>453 005</b>
<b>Actif net</b>						
Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières	14 887	(8 658)	6 229	16 039	(10 765)	5 274
Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières	248 468	295 655	544 123	191 882	255 849	447 731
<b>Total de l'actif net</b>	<b>263 355</b>	<b>286 997</b>	<b>550 352</b>	<b>207 921</b>	<b>245 084</b>	<b>453 005</b>

<sup>a</sup> Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'année 2015 ont été retraités afin qu'ils correspondent au classement utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour plus de détails, voir les notes 8, 9, 13 et 16.

## État des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016			2015 (après retraitement) <sup>a</sup>		
	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total	Programme contre la drogue	Programme contre le crime	Total
<b>Produits sectoriels</b>						
Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	16 516	13 626	30 142	15 414	13 589	29 003
Contributions volontaires	146 676	142 580	289 256	97 288	132 677	229 965
Autres contributions et allocations	4 793	6 814	11 607	4 547	4 181	8 728
Produits divers	2 340	5 324	7 664	975	4 131	5 106
Produit des placements	1 663	1 872	3 535	1 276	906	2 182
<b>Total des produits</b>	<b>171 988</b>	<b>170 216</b>	<b>342 204</b>	<b>119 500</b>	<b>155 484</b>	<b>274 984</b>
<b>Charges</b>						
Traitements de base, indemnités et autres prestations	46 567	54 740	101 307	48 500	47 411	95 911
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	20 172	20 187	40 359	28 290	23 049	51 339
Subventions et autres transferts	13 363	5 274	18 637	16 398	13 743	30 141
Amortissement et dépréciation	725	505	1 230	760	480	1 240
Voyages	10 242	15 282	25 524	11 652	16 685	28 337
Frais de fonctionnement divers	22 148	27 292	49 440	39 845	27 746	67 591
Dépenses diverses	2 953	2 456	5 409	2 625	1 563	4 188
<b>Total des charges</b>	<b>116 170</b>	<b>125 736</b>	<b>241 906</b>	<b>148 070</b>	<b>130 677</b>	<b>278 747</b>
<b>Excédent/(déficit) sur l'année</b>	<b>55 818</b>	<b>44 480</b>	<b>100 298</b>	<b>(28 570)</b>	<b>24 807</b>	<b>(3 763)</b>

<sup>a</sup> Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'année 2015 ont été retraités afin qu'ils correspondent au classement utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies.

### Note 4

#### Comparaison avec le budget

78. Les budgets de l'ONUDC sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, dont les résultats sont présentés dans l'état V. Les écarts entre les montants inscrits au budget révisé et les dépenses effectives calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée sont expliqués au tableau ci-dessous.

79. Le budget initial pour l'exercice biennal 2016-2017, d'un montant de 644,4 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires (606,2 millions de dollars), approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20) et les ressources du budget ordinaire (38,2 millions de dollars), approuvées par l'Assemblée générale (résolutions 70/249 A à C) et affectées aux chapitres 16 et 23. Sur le total de 644,4 millions de dollars, un montant de 341,2 millions de dollars au titre du budget initial de 2016 a été comptabilisé dans les présents états financiers.

80. Le budget révisé pour l'exercice biennal 2016-2017, d'un montant de 606,6 millions de dollars, comprend les ressources extrabudgétaires (567,9 millions de dollars), approuvées par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) et les ressources du budget ordinaire (38,7 millions de dollars), approuvées par l'Assemblée générale (résolutions 71/273 A à C) et affectées aux chapitres 16 et 23. Sur le total de 606,6 millions de dollars, un montant de 287,8 millions de dollars au titre du budget révisé de 2016 a été comptabilisé dans les présents états financiers.

81. Les raisons de ces écarts sont explicitées dans le tableau ci-après.

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Écarts observés</i>
Organes directeurs	L'écart de 0,2 million de dollars s'explique principalement par les travaux de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue en 2016, qui seront pleinement exécutés en 2017.
Sous-programme 1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	<p>L'écart de 10,9 millions de dollars s'explique principalement par les retards pris dans la mise en œuvre du projet sur la lutte contre la drogue et la criminalité au Nigéria; du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts; du Programme mondial de contrôle des conteneurs; du projet visant à promouvoir une meilleure gestion des migrations au Nigéria par la lutte contre la migration irrégulière et la réduction de celle-ci; du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme du projet de renforcement de la coopération en matière de justice pénale et d'enquêtes criminelles le long des itinéraires de trafic de cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest; et du sous-programme régional de l'Asie du Sud-Est sur la criminalité transnationale organisée et le trafic.</p> <p>Les raisons du retard sont les suivantes : des restrictions budgétaires du fait de la négociation, d'une année sur l'autre, d'une extension avec les donateurs pour le Nigéria; le report à 2017 des activités de lutte contre les infractions liées à la pêche en raison du temps supplémentaire nécessaire pour les mener à bien; le gel temporaire des activités dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; le temps nécessaire au recrutement et au remplacement du personnel ainsi qu'à la mise en œuvre des projets de police des frontières et de contrôle des itinéraires de trafic de cocaïne; les économies réalisées grâce aux contributions en nature des gouvernements hôtes; et les problèmes généraux liées à la reprogrammation du report des soldes.</p>
Sous-programme 2 Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	<p>L'écart de 15,7 millions de dollars tient essentiellement à une sous-utilisation des crédits ouverts au titre de l'exécution des projets relatifs à la réduction des cultures illicites et au développement alternatif en Colombie; aux moyens de subsistance de substitution en Afghanistan; et à l'appui à la réduction de la demande de drogues dans la Communauté andine.</p> <p>L'exécution a été inférieure aux prévisions du fait, entre autres, d'une réduction du nombre de cultivateurs de coca inscrits dans les programmes publics en prévision de l'accord de paix et des</p>

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Écarts observés</i>
	nouvelles mesures qui seront prises pour lutter contre les cultures illicites en Colombie (le nombre d'inscriptions devrait augmenter avec le lancement d'un nouveau projet en 2017); de changements dans les pratiques des donateurs, qui ont eu des répercussions sur l'exécution de la deuxième phase du projet sur le développement alternatif en Colombie; des retards pris dans l'exécution des contrats avec les partenaires en Afghanistan; du report des activités à 2017 en raison d'une urgence humanitaire imprévue en Équateur; d'ajustements résultant des changements intervenus au niveau de la direction des équipes partenaires dans certains pays.
Sous-programme 5 Justice	L'écart de 2,7 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre de l'exécution du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, du fait de la comptabilisation tardive des dépenses par les partenaires d'exécution.
Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique	L'écart de 3,7 millions de dollars tient principalement au fait que le volume des activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, du sous-programme sur l'évolution et l'incidence du programme régional en Afghanistan et dans les pays voisins ainsi que du système de surveillance intégrée des cultures illicites en Colombie a été inférieur aux prévisions budgétaires.  L'exécution a été inférieure aux prévisions du fait, entre autres, des retards pris dans l'entrée en fonctions du personnel et dans l'obtention de l'homologation nationale de l'enquête sur la consommation de drogues chez les jeunes au titre du sous-programme sur l'évolution et l'incidence du programme régional en Afghanistan et dans les pays voisins; d'une diminution des contributions des donateurs au projet de surveillance des cultures en Colombie.
Sous-programme 7 Appui en matière de politiques	L'écart de 1,1 million de dollars tient principalement à une sous-utilisation des crédits au titre du bureau de liaison de New York, aux coûts de recrutement inférieurs aux prévisions et à l'examen et au report à 2017 des activités relevant du domaine de la gestion axée sur les résultats.
Sous-programme 8 Coopération technique et appui opérationnel	L'écart de 1,3 million de dollars tient essentiellement aux ajustements apportés aux réserves destinées à des activités spéciales qui devront peut-être être financées par les dépenses d'appui au programme.
Appui au programme	L'écart de 3,4 millions de dollars tient essentiellement au fait que les coûts de mise en œuvre de l'appui informatique apporté aux systèmes de renseignement et de répression ont été plus faibles que prévu, aux économies réalisées grâce à des vacances de poste temporaires et au report des activités d'amélioration des projets.

82. Le tableau de rapprochement ci-dessous présente sur une base comparable les montants effectifs (état V) et les flux de trésorerie de l'ONUDC (état IV).

**Rapprochement entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et l'état des flux de trésorerie, 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total au 31 décembre 2016</i>
<b>Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)</b>	<b>(251 362)</b>	–	–	<b>(251 362)</b>
Différences liées à la méthode de calcul	313 007	–	–	313 007
Différences relatives aux entités prises en compte	(8 444)	–	–	(8 444)
Différences de présentation	1 115	10 123	(22)	11 216
<b>Montants effectifs dans l'état des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>54 316</b>	<b>10 123</b>	<b>(22)</b>	<b>64 417</b>

**Rapprochement entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et l'état des flux de trésorerie, 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total au 31 décembre 2015</i>
<b>Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)</b>	<b>(280 297)</b>	–	–	<b>(280 297)</b>
Différences liées à la méthode de calcul	304 407	–	–	304 407
Différences relatives aux entités prises en compte	8 323	–	–	8 323
Différences de présentation	4 909	(66 616)	(888)	(62 595)
<b>Montants effectifs dans l'état des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>37 342</b>	<b>(66 616)</b>	<b>(888)</b>	<b>(30 162)</b>

83. Le rapprochement, pour 2015, des montants effectifs calculés sur une base comparable et de l'état des flux de trésorerie a été retraité de manière à être cohérent avec l'état des flux de trésorerie une fois retraitement.

84. Les différences de conventions comptables tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Pour rapprocher les résultats budgétaires et l'état des flux de trésorerie, les éléments non générateurs de trésorerie comme les engagements budgétaires non réglés, d'un montant de 18,138 millions de dollars, et les paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures (18,223 millions de dollars) sont inclus comme différences liées à la méthode de calcul. En outre, d'autres différences propres aux normes IPSAS, comme le traitement des avantages du personnel (1,349 million de dollars) et les flux de trésorerie indirects liés aux variations de créances et de dettes, sont aussi prises en compte.

85. Des différences relatives aux entités surgissent lorsque le budget inclut des programmes qui ne sont pas couverts dans les états financiers de l'ONUDC ou inversement. Tel est notamment le cas d'éléments du budget ordinaire de l'ONU, qui sont couverts dans les états financiers de l'ONU (volume I). Les états financiers de l'ONUDC comprennent une portion du budget ordinaire de l'Organisation des

Nations Unies qui est affectée au budget administratif de l'Office des Nations Unies à Vienne à l'appui de l'exécution des programmes de l'ONUDC (voir note 18).

86. Les différences de présentation renvoient à des différences de format et de classement entre l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, qui ne tient pas compte des variations du solde de la trésorerie commune (19,964 millions de dollars). D'autres différences de présentation tiennent au fait que les chiffres donnés dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs ne sont pas répartis entre les activités de fonctionnement, de placement et de financement, comme c'est le cas des flux de trésorerie provenant d'ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles (9,840 millions de dollars).

87. Des écarts de dates surviennent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Les montants présentés dans l'état V portant sur la part de l'exercice biennal correspondant à l'année 2016, il n'y a pas d'écart de dates.

## Note 5

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Fonds en banque et en caisse	121	239
Fonds de gestion centralisée des liquidités et dépôts à terme	143 775	79 240
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>143 896</b>	<b>79 479</b>

88. Les fonds en banque et en caisse correspondent aux comptes à montant fixe.

89. Le fonds de gestion centralisée des liquidités et les dépôts à terme correspondent aux dépôts à un jour placés dans le fonds de placement principal et celui en euro.

90. L'augmentation des fonds de gestion centralisée des liquidités et des dépôts à terme tient au fait que les fonds de placement à forte liquidité ont été répertoriés comme des placements.

## Note 6

### Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Courants</b>		
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	246 445	227 219
Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	1 863
<b>Total partiel (courants)</b>	<b>246 445</b>	<b>229 082</b>

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Non courants</b>		
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	118 669	152 460
<b>Total partiel (non courants)</b>	<b>118 669</b>	<b>152 460</b>
<b>Total</b>	<b>365 114</b>	<b>381 542</b>

91. Les placements comprennent les montants détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités des Nations Unies. Il s'agit de placements à court ou long terme. On trouvera des précisions complémentaires sur les placements et une analyse des risques correspondants dans les notes 21 et 22.

### Note 7

#### Contributions volontaires et créances diverses à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015 (après retraitement)</i>
<b>Contributions volontaires courantes à recevoir</b>		
Gouvernements	53 529	108 981
Autres organisations gouvernementales	116 440	113 530
Organismes des Nations Unies	5 599	6 232
Donateurs privés	5 234	1 590
<b>Total des contributions volontaires courantes à recevoir avant dépréciation</b>	<b>180 802</b>	<b>230 333</b>
<b>Contributions volontaires non courantes à recevoir</b>		
Gouvernements	26 303	20 401
Autres organisations gouvernementales	59 645	32 007
Donateurs privés	443	330
<b>Total des contributions volontaires non courantes à recevoir avant dépréciation</b>	<b>86 391</b>	<b>52 738</b>
Dépréciation des créances douteuses (courantes)	(2 734)	(10 370)
<b>Montant total de la provision pour créances douteuses</b>	<b>(2 734)</b>	<b>(10 370)</b>
Total net des contributions volontaires à recevoir (courantes)	178 068	219 963
Total net des contributions volontaires à recevoir (non courantes)	86 391	52 738
<b>Total, contributions volontaires à recevoir</b>	<b>264 459</b>	<b>272 701</b>

### Créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
<b>Créances diverses courantes</b>		
Gouvernements	69	150
Créances à recevoir d'autres organismes des Nations Unies	139	5
Autres créances sur opérations avec contrepartie directe	1 648	585
<b>Total des créances diverses (courantes)</b>	<b>1 856</b>	<b>740</b>
<b>Total, créances diverses</b>	<b>1 856</b>	<b>740</b>

### Dépréciation des créances douteuses : variations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Dépréciation initiale pour créances douteuses	10 370	16 416
Montants comptabilisés en pertes <sup>a</sup>	(9 490)	(17 095)
Ajustement de la dépréciation pour créances douteuses pour l'année considérée	1 854	11 049
<b>Dépréciation finale pour créances douteuses</b>	<b>2 734</b>	<b>10 370</b>

<sup>a</sup> On trouvera des précisions complémentaires à la note 27.

### Ancienneté des contributions volontaires à recevoir et créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016		2015	
	Montant brut à recevoir	Dépréciation	Montant brut à recevoir	Dépréciation
Montant ni impayé ni déprécié	196 732		160 497	
Moins d'un an	68 534	(509)	87 565	
Un à deux ans	2 490	(932)	19 660	(1 781)
Deux à trois ans	390	(390)	5 203	( 692)
Plus de trois ans	903	(903)	10 886	(7 897)
<b>Total</b>	<b>269 049</b>	<b>(2 734)</b>	<b>283 811</b>	<b>(10 370)</b>

92. Le solde des contributions volontaires à recevoir comprend des annonces de contributions préaffectées à des activités spécifiques.

93. Toutes les contributions annoncées qui sont non acquittées sont examinées et une dépréciation est créée pour celles qui pourraient être jugées irrécouvrables.

94. Les autres sommes à recevoir correspondent aux montants dus par des membres du personnel ou par des organismes des Nations Unies et d'autres entités, pour biens livrés, services fournis ou contrats de location simples.

95. La dépréciation de 2015 comprenait un montant de 7,059 millions de dollars de la Libye.

#### Note 8

##### Transferts anticipés

96. Les avances de 2015 versées au PNUD d'un montant de 6,568 millions de dollars ont été comptabilisées à la rubrique Autres éléments d'actifs (voir note 9).

97. Les transferts anticipés sont des fonds débloqués pour les partenaires d'exécution de l'ONUDC qui sont chargés de mener à bien des programmes en son nom. Les avances sont consenties sur la base des accords en vigueur et comptabilisées en charges une fois la prestation de services confirmée lors de la présentation de rapports financiers vérifiés par les partenaires ou, à défaut, lorsque l'ONUDC estime que l'exécution du programme suivra son cours après consultation avec ses services compétents.

98. Le solde des transferts anticipés à la date du 31 décembre 2016 se répartissait comme suit : 3,938 millions de dollars pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 0,966 million de dollars pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 0,515 million de dollars pour le PNUD et 7,192 millions de dollars destinés à divers partenaires d'exécution pour appuyer la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie intégrée et durable visant à réduire les cultures illicites et promouvoir le développement alternatif et une culture de la légalité en Colombie.

#### Note 9

##### Avances versées au PNUD et autres éléments actifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015 (après retraitement)</i>
Avances versées au PNUD et à d'autres entités des Nations Unies	9 711	6 568
Avances versées aux fournisseurs	334	228
Avances versées aux fonctionnaires	1 242	1 701
Avances versées aux autres membres du personnel	1 301	186
Charges comptabilisées d'avance	114	5
Autres éléments d'actif	154	96
<b>Total des autres éléments d'actif (courants)</b>	<b>12 856</b>	<b>8 784</b>
<b>Total des autres éléments d'actif</b>	<b>12 856</b>	<b>8 784</b>

99. Les avances de 2015 versées au PNUD d'un montant de 6,568 millions de dollars ne sont plus comptabilisées à la rubrique Transferts anticipés.

100. Les autres actifs comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées à l'avance qui sont comptabilisées en charges une fois les biens livrés ou les services fournis par l'autre partie.

#### Note 10

##### Immobilisations corporelles

101. Les variations et soldes des immobilisations corporelles de l'ONUDC au 31 décembre 2016 sont présentés ci-dessous.

### Variations et soldes des immobilisations corporelles (2016)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Immeubles	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communications	Véhicules	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>360</b>	<b>57</b>	<b>1 146</b>	<b>8 782</b>	<b>1 957</b>	<b>5 435</b>	<b>17 737</b>
Entrées	14	25	2 274	695	611	6 018	9 637
Cessions <sup>a</sup>	(4 642)	–	(6)	(439)	(144)	–	(5 231)
Immobilisations en cours terminées	4 772	–	–	–	–	(4 772)	–
<b>Coût au 31 décembre 2016</b>	<b>504</b>	<b>82</b>	<b>3 414</b>	<b>9 038</b>	<b>2 424</b>	<b>6 681</b>	<b>22 143</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>251</b>	<b>16</b>	<b>691</b>	<b>5 798</b>	<b>464</b>	<b>–</b>	<b>7 220</b>
Amortissements	53	17	289	581	169	–	1 109
Cession	–	–	(1)	(88)	(3)	–	(92)
Transferts	–	–	(88)	61	5	–	(22)
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2016</b>	<b>304</b>	<b>33</b>	<b>891</b>	<b>6 352</b>	<b>635</b>	<b>–</b>	<b>8 215</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
1 <sup>er</sup> janvier 2016	109	42	456	2 985	1 492	5 435	10 519
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>200</b>	<b>49</b>	<b>2 523</b>	<b>2 686</b>	<b>1 789</b>	<b>6 681</b>	<b>13 928</b>

<sup>a</sup> Les cessions incluent les actifs transférés aux bénéficiaires finals dans le cadre de l'exécution des programmes de l'ONUDC (voir note 27).

### Variations et soldes des immobilisations corporelles (2015)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Immeubles	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communications	Véhicules	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>486</b>	<b>77</b>	<b>1 668</b>	<b>8 314</b>	<b>2 160</b>	<b>6 005</b>	<b>18 710</b>
Entrées	–	–	121	1 309	573	2 590	4 593
Cessions <sup>a</sup>	(3 450)	(20)	(425)	(1 106)	(788)	–	(5 789)
Immobilisations en cours terminées	3 080	–	–	–	–	(3 080)	–
Autres changements	244	–	(218)	265	12	(80)	223
<b>Coût au 31 décembre 2015</b>	<b>360</b>	<b>57</b>	<b>1 146</b>	<b>8 782</b>	<b>1 957</b>	<b>5 435</b>	<b>17 737</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>206</b>	<b>1</b>	<b>744</b>	<b>5 010</b>	<b>347</b>	<b>–</b>	<b>6 308</b>
Amortissements	51	15	255	697	122	–	1 140
Cessions	(6)	–	(29)	(117)	(15)	–	(167)

	Immeubles	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communications	Véhicules	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Total
Autres changes	–	(1)	(280)	207	11	–	(63)
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2015</b>	<b>251</b>	<b>15</b>	<b>690</b>	<b>5 797</b>	<b>465</b>	<b>–</b>	<b>7 218</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
1 <sup>er</sup> janvier 2015	280	76	924	3304	1 813	6005	12 402
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>109</b>	<b>42</b>	<b>456</b>	<b>2 985</b>	<b>1 492</b>	<b>5 435</b>	<b>10 519</b>

<sup>a</sup> Les cessions incluent les actifs transférés aux bénéficiaires finals dans le cadre de l'exécution des programmes de l'ONUDC.

102. Au 31 décembre 2016, l'ONUDC détenait des immobilisations corporelles représentant un montant total de 13,928 millions de dollars. L'augmentation de 3,409 millions de dollars d'immobilisations corporelles par rapport à la période antérieure est principalement imputable à l'acquisition de biens afférents aux projets ainsi qu'aux activités en cours concernant les programmes de construction pour les bénéficiaires.

103. Dans le cadre de ses programmes, l'ONUDC a engagé des travaux pour la construction de prisons, de postes de police et de tribunaux pour le compte des États Membres. Une fois ces bâtiments construits, la pleine propriété en est transférée aux pouvoirs publics locaux. En 2016, des titres de propriété ont ainsi été transférés aux bénéficiaires pour un montant de 4,627 millions de dollars. Les projets de construction en cours d'exécution à la fin de 2016, qui représentaient un montant de 6,681 millions de dollars, devraient être achevés en 2017 ou ultérieurement, après quoi les bâtiments seront transférés aux bénéficiaires.

104. Les entrées d'un montant de 9,637 millions de dollars correspondent à des acquisitions d'un montant de 9,840 millions. Un amortissement intervenu en 2015 a été retraité en 2016 : il s'est chiffré à 0,205 million et a été jugé non significatif.

105. Le transfert de 0,022 million de dollars comptabilisé sous la rubrique Amortissements cumulés a trait à l'amortissement cumulé du montant de 0,205 million de dollars dont il est question au paragraphe précédent.

## Note 11

### Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels conçus en interne	Total
<b>Coût au 31 décembre 2015</b>	607	607
<b>Coût au 31 décembre 2016</b>	<b>607</b>	<b>607</b>
<b>Montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2015</b>	99	99
Amortissement	121	121
<b>Montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2016</b>	<b>221</b>	<b>221</b>

	<i>Logiciels conçus en interne</i>	<i>Total</i>
<b>Valeur comptable nette</b>		
31 décembre 2015	508	508
<b>31 décembre 2016</b>	<b>387</b>	<b>387</b>

106. Dans le cadre des activités prévues au titre du programme, l'ONUDDC a mis au point plusieurs logiciels, à savoir goAML, goCase et goPRS, qui font l'objet d'accords de prestation de services avec les États Membres et d'autres organisations internationales.

#### Note 12

##### Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Dettes envers les fournisseurs	4 714	7 253
Transferts dus	3 653	10 508
Sommes dues à d'autres entités des Nations Unies	107	2 969
Charges au titre des biens et services	17 503	14 764
Autres	4 852	2 371
<b>Total des dettes et charges à payer</b>	<b>30 829</b>	<b>37 865</b>

107. Les transferts dus correspondent au solde non utilisé qui doit être versé aux donateurs au titre des opérations sans contrepartie directe.

#### Note 13

##### Encaissements par anticipation

108. Les encaissements par anticipation correspondent aux produits constatés d'avance provenant des fonds non utilisés au titre des opérations avec contrepartie directe.

109. En 2015, le montant des encaissements par anticipation s'élevait à 169,690 millions de dollars, dont 164,082 millions provenant de fonds relevant d'accords conditionnels au titre des opérations sans contrepartie directe, et il a été comptabilisé à la rubrique Autres éléments de passif en 2016. En 2015, un montant de 0,264 million de dollars, auparavant inscrit à la rubrique Autres éléments de passif, a été reclassé et passé à la rubrique Encaissements par anticipation.

#### Note 14

##### Avantages du personnel

##### État récapitulatif des passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2016</i>
Assurance maladie après la cessation de service	703	82 195	82 898

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2016</i>
Congés annuels	445	6 961	7 406
Prestations liées au rapatriement	936	13 852	14 788
<b>Total partiel (engagements au titre des prestations définies)</b>	<b>2 084</b>	<b>103 008</b>	<b>105 092</b>
Traitements et prestations échus	1 438	3 993	5 431
<b>Total (passifs liés aux avantages du personnel)</b>	<b>3 522</b>	<b>107 001</b>	<b>110 523</b>

### État récapitulatif des passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs courants</i>	<i>Passifs non courants</i>	<i>Total au 31 décembre 2015</i>
Assurance maladie après la cessation de service	621	74 210	74 831
Congés annuels	598	6 281	6 879
Prestations liées au rapatriement	1 324	12 991	14 315
<b>Total partiel (engagements au titre des prestations définies)</b>	<b>2 543</b>	<b>93 482</b>	<b>96 025</b>
Traitements et prestations échus	1 782	4 097	5 879
<b>Total (passifs liés aux avantages du personnel)</b>	<b>4 325</b>	<b>97 579</b>	<b>101 904</b>

110. Les montants des passifs correspondant aux avantages liés à la cessation de service ou postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants, qui se fondent sur les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Une évaluation actuarielle est généralement effectuée tous les deux ans, le calcul des montants à reporter étant fait la seconde année. La dernière évaluation en date a été arrêtée au 31 décembre 2015 et mise à jour pour 2016.

111. Les avantages postérieurs à l'emploi versés au titre des indemnités de cessation de service aux agents des services généraux sont calculés à l'interne par l'ONUDC et comptabilisés à la rubrique Traitements et prestations échus. En 2016, le montant correspondant s'élevait à 4,188 millions de dollars (contre 4,098 millions de dollars en 2015).

#### *Évaluation actuarielle : hypothèses*

112. L'Organisation examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires aux fins de l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 sont indiquées ci-dessous.

### Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

Hypothèses	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Taux d'actualisation au 31 décembre 2015	2,26	3,75	3,77
Taux d'actualisation au 31 décembre 2016	2,14	3,62	3,64
Inflation au 31 décembre 2015	4,0-6,4	2,25	–
Inflation au 31 décembre 2016	4,0-6,0	2,25	–

113. Les taux d'actualisation sont calculés à partir d'un taux composite pondéré correspondant aux trois monnaies dans lesquelles sont libellés les différents flux de trésorerie, à savoir le dollar des États-Unis (courbe d'actualisation des pensions de Citigroup), l'euro (courbe des rendements des obligations de sociétés de la zone euro) et le franc suisse (courbe des rendements des obligations émises par la Confédération), ainsi que l'écart constaté entre les taux des obligations d'États et ceux des obligations de premier rang de sociétés. Des taux d'actualisation légèrement moins élevés ont été retenus pour l'évaluation au 31 décembre 2016 en raison d'une faible variation des taux d'inflation depuis le 31 décembre 2015.

114. L'ONU DC a commencé de financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service grâce à ses activités financées au moyen de contributions volontaires en instaurant un prélèvement de 9 % du traitement de base net à compter de décembre 2012. Le prélèvement actuel s'élève à 11% du traitement de base net.

115. L'évaluation actuarielle de 2016 révèle une perte actuarielle nette de 2,951 millions de dollars, 2,650 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 0,203 millions au titre des primes de rapatriement et de 0,098 millions au titre des congés annuels. Ces pertes sont imputables à la baisse du taux d'actualisation utilisé, comme le montre le tableau des hypothèses actuarielles ci-dessus.

*Variations des engagements au titre des avantages du personnel prévus dans les régimes de prestations définies*

### Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des passifs liés aux prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2016 (chiffres retraités)
<b>Montant net des engagements au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	96 025	114 069
Coût des services rendus au cours de la période	6 302	5 515
Coût financier	2 443	2 070
Prestations versées	(2 629)	(1 475)
<b>Total des montants nets comptabilisés dans l'état des résultats financiers</b>	<b>6 116</b>	<b>6 110</b>

	2015 2016 (chiffres retraités)	
(Gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s dans l'état des variations de l'actif net	2 951	(24 154)
<b>Montant net des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>105 092</b>	<b>96 025</b>

116. Les congés annuels accumulés ont été reclassés à la rubrique Prestations définies pour 2015.

#### *Analyse de sensibilité au taux d'actualisation*

117. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est définie à partir de la valeur d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont été instables au cours de la période considérée, et cette volatilité fait sentir ses effets sur l'hypothèse relative au taux d'actualisation. Une variation d'un point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

#### **Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les passifs liés aux avantages du personnel en fin d'année**

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2016	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(17 867)	(1 441)	(682)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(22)	(10)	(9)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	24 827	1 631	799
En pourcentage des engagements en fin d'année	30	11	11

#### *Analyse de la sensibilité à l'évolution des frais médicaux*

118. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant des modifications des taux de croissance de ces frais, toutes autres hypothèses restant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation. Si l'hypothèse relative à la croissance des frais médicaux venait à varier d'un point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2016	<i>Incidence sur les engagements au titre des prestations définies</i>	<i>Incidence sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier</i>
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	24 297	2 534
En pourcentage des engagements en fin d'année	29,3	40,1
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	(18 003)	(1 773)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(21,7)	(28,0)

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

119. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans les faits, le Comité mixte fait procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans. Ces évaluations ont pour objet principal de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants au regard de ses engagements.

120. L'Office est tenu de verser à la Caisse des cotisations au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées. Aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Les sommes correspondantes ne sont versées à la Caisse que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

121. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

122. L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015 a fait apparaître un excédent actuariel égal à 0,16 % (contre un déficit de 0,72 % dans l'évaluation de 2013) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel à cette date était de 23,54 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

123. Au 31 décembre 2015, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 141,1 % (contre 127,5 % dans l'évaluation de 2013).

124. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, la valeur actuarielle des actifs étant supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

125. En 2016, les cotisations de l'Office à la caisse des pensions se sont élevées à 13,079 millions de dollars (contre 11,306 millions de dollars en 2015).

**Note 15**  
**Provisions**

126. Des provisions sont comptabilisées au titre de demandes en cours lorsqu'il est déterminé qu'une issue défavorable est probable et que le montant de la perte peut raisonnablement être estimé. Au 31 décembre 2016, l'Office avait également prévu un montant de 0,478 millions de dollars pour diverses demandes d'indemnisation en cours, estimant qu'une suite favorable leur serait probablement réservée. En 2015, cela n'avait pas été le cas car aucune des demandes examinées ne satisfaisait aux critères.

**Note 16****Engagements conditionnels**

127. Les engagements au titre des arrangements conditionnels de 2015, d'un montant de 164,082 millions de dollars, ne sont plus comptabilisés à la rubrique Encaissements par anticipation, et le montant de 0,264 millions de dollars comptabilisé à la rubrique Autres éléments de passif en 2015 a été passé à la rubrique Encaissements par anticipation.

128. Les engagements au titre des arrangements conditionnels comprennent un montant de 32,4 millions de dollars correspondant à la trésorerie prévue pour les opérations sans contrepartie directe, et un montant non collecté de 87,6 millions de dollars pour les opérations sans contrepartie directe. Ce dernier montant est également comptabilisé parmi les contributions volontaires à recevoir (voir note 7).

**Note 17****Actif net**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Total</i>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>5 274</b>	<b>447 731</b>	<b>453 005</b>
<b>Variations de l'actif net</b>			
Transfert des excédents entre les fonds non réservés, les fonds réservés et la réserve	483	(483)	-
Gain/(pertes) actuariel(les)	(1 470)	(1 481)	(2 951)
Excédent/(déficit) sur l'année	1 942	98 356	100 298
<b>Total au 31 décembre 2016</b>	<b>6 229</b>	<b>544 123</b>	<b>550 352</b>

129. Les soldes réservés à des fins particulières correspondent aux contributions des donateurs affectées à des activités spécifiques.

130. Le solde net des fonds non réservés à des fins particulières consiste en un montant de 39,633 millions de dollars de fonds non préaffectés (contre 36,446 millions de dollars en 2015) et en un solde négatif de 33,404 millions de dollars (contre un solde négatif de 31,170 millions de dollars en 2015) représentant les engagements non financés au titre des prestations dues à la cessation de service provenant du budget ordinaire.

**Note 18****Crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
<b>Produits</b>		
Crédits inscrits au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	30 142	29 003
<b>Charges</b>		
Activités de programme directes	21 068	21 470

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Activités (administratives) d'appui	9 074	7 533
<b>Total des charges</b>	<b>30 142</b>	<b>29 003</b>
<b>Excédent</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

131. Les activités de l'ONUDC financées au titre du budget ordinaire consistent en activités de programme directes, à savoir la direction exécutive et la gestion, la recherche, les activités normatives, le secrétariat des organes intergouvernementaux et des Commissions et l'appui technique à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

132. Les activités d'appui comprennent les services administratifs, notamment dans les domaines de la finance, des ressources humaines et des achats, fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne à l'ONUDC au titre du chapitre 29 du budget ordinaire. Les activités sous cette rubrique représentent 34,8 % du budget administratif total de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les autres activités administratives de l'Office des Nations Unies à Vienne (65,2 %) sont menées à l'appui d'autres entités du Secrétariat installées à Vienne. Pour 2016, les charges consistent en un montant de 20,317 millions de dollars (contre 20,206 millions de dollars en 2015) au titre du chapitre 16; un montant de 0,419 million de dollars (contre 0,684 million de dollars en 2015) au titre du chapitre 23; un montant de 6,477 millions de dollars (contre 5,130 millions de dollars en 2015) au titre du chapitre 29G; un montant de 0,332 million de dollars (contre 0,125 million de dollars en 2015) au titre du chapitre 35; et un montant de 2,597 millions de dollars (contre 2,858 millions de dollars en 2015) au titre du chapitre 36.

## Note 19

### Produits des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Contributions volontaires</b>		
En espèces	292 056	240 330
En nature	1 761	1 087
<b>Total</b>	<b>293 817</b>	<b>241 417</b>
Remboursements	(4 561)	(11 452)
<b>Montant net des contributions volontaires reçues</b>	<b>289 256</b>	<b>229 965</b>
<b>Transferts et allocations divers</b>		
Arrangements interorganisations	11 607	8 728
<b>Total</b>	<b>11 607</b>	<b>8 728</b>

133. Les contributions volontaires en nature correspondent essentiellement aux droits d'usage cédés sans contrepartie, généralement par les gouvernements, aux fins d'utilisation des locaux par les bureaux extérieurs de l'ONUDC.

134. Les transferts et allocations divers correspondent aux arrangements interorganisations, qui sont des montants reçus d'autres entités des Nations Unies.

*Contributions en nature sous forme de services*

135. Les contributions en nature sous forme de services reçues au cours de l'année ne sont pas comptabilisées comme produits et ne sont donc pas comprises dans le produit des contributions en nature indiqué ci-dessus. En 2016, les contributions en nature reçues sous forme d'images-satellite et de frais de transport fournis à l'Office représentaient l'équivalent de 0,545 million de dollars, contre 0,594 million en 2015.

**Notes 20****Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (reclassement)
Produits de la prestation de services	3 034	4 458
Produits de location	206	10
Activités productrices de recettes et autres produits divers	4 424	638
<b>Total</b>	<b>7 664</b>	<b>5 106</b>

136. Les produits divers correspondent aux produits d'opérations avec contrepartie directe.

137. Les gains de change de 2015, d'un montant de 0,172 million de dollars, ont été reclassés à la rubrique Frais généraux de fonctionnement.

138. Les produits d'opérations avec contrepartie directe de 2015 ont été reclassés à la rubrique Produits divers et de nouveaux titres ont été donnés aux notes relatives aux états financiers de 2016.

139. Les produits de la prestation de services renvoient essentiellement à la fourniture d'un appui informatique et de services de maintenance, aux formations et aux autres services d'appui aux organes directeurs de l'Office.

140. Les activités productrices de recettes et autres produits divers comprennent un montant de 4,215 millions de dollars au titre des gains de change et un montant de 0,111 million de dollars correspondant aux économies réalisées l'année précédente.

**Note 21****Instruments financiers et gestion du risque financier**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Instruments financiers</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	246 445	227 218
Placements à court terme : fonds de gestion centralisée des liquidités en euros		1 863
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>246 445</b>	<b>229 081</b>
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	118 669	152 460

<i>Instruments financiers</i>	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>118 669</b>	<b>152 460</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>365 114</b>	<b>381 541</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	139 191	73 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	4 584	5 569
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	121	239
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>143 896</b>	<b>79 479</b>
Contributions volontaires	264 459	272 701
Créances diverses	1 856	740
Autres éléments d'actif (avances non comprises)	93	89
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>266 408</b>	<b>273 530</b>
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>	<b>775 418</b>	<b>734 550</b>
Montant afférent aux actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	504 304	453 349
Montant afférent aux actifs financiers placés dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	4 584	7 432
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>		
Dettes et charges à payer (charges constatées d'avance non comprises)	30 829	37 865
Autres éléments de passif	13	1
<b>Valeur comptable totale des passifs financiers</b>	<b>30 843</b>	<b>37 865</b>
<b>État récapitulatif des recettes nettes provenant des actifs financiers</b>		
Produit des placements	3 535	2 182
<b>Total des recettes nettes provenant d'instruments financiers</b>	<b>3 536</b>	<b>2 182</b>

*Gestion du risque financier : aperçu général*

141. L'ONU DC s'expose aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque d'illiquidité et risque de marché.

142. La présente note décrit chacun de ces risques, les objectifs, les principes et les procédures de l'Office relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et les politiques retenues pour gérer le capital.

*Dispositif de gestion des risques*

143. Les pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des risques sont conformes aux dispositions de son Règlement financier et de ses règles de gestion financière et à ses directives pour la gestion des placements. Le capital que l'Organisation est appelée à gérer correspond à l'ensemble de ses actifs nets, c'est-à-dire au montant cumulé des soldes et des réserves. L'Organisation a pour but

de préserver son aptitude à poursuivre ses activités, à financer ses actifs et à atteindre ses objectifs. Elle gère son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des risques auxquels ses éléments d'actif sont exposés et de ses besoins actuels et futurs en ce qui concerne son fonds de roulement.

#### *Risque de crédit*

144. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers après dépréciation des créances douteuses représente l'exposition maximale au risque de crédit.

145. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation et en principe les autres entités ne sont pas habilitées à effectuer des investissements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives s'appliquant.

146. Une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies, qui ne présentent pas un risque de crédit important. À la date de clôture des comptes, l'ONU DC ne détient pas de garanties concernant ses créances.

147. L'ONU DC évalue la provision pour créances douteuses à la date de clôture des comptes. Si des indications objectives montrent qu'il ne recouvrera pas la totalité des sommes dues, une provision est constituée. Le montant de la provision est utilisé lorsque l'administration approuve une comptabilisation en pertes comme prévu par le Règlement financier et les règles de gestion financière, et il est repris lorsque le montant de créances qui avaient été dépréciées est reçu. Les variations du solde des provisions pour créances douteuses au cours de l'année sont indiquées dans la note 7.

148. Au 31 décembre 2016, l'ONU DC détenait 143,9 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ce qui correspond au montant maximum sur lequel porte le risque de crédit.

#### *Risque d'illiquidité*

149. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que l'ONU DC ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'Office et l'Organisation des Nations Unies s'attachent à gérer leurs liquidités de façon à disposer en permanence des montants nécessaires pour régler les engagements qui deviennent exigibles, aussi bien dans le cours normal de leurs activités qu'en situation de crise, sans essuyer de pertes inacceptables ni nuire à leur réputation.

150. Le Règlement financier et les règles de gestion financière imposent de n'engager les charges qu'après réception des fonds promis par les donateurs, ce qui réduit considérablement le risque d'illiquidité en ce qui concerne les contributions. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant la somme à recouvrer.

151. L'ONU DC et le Siège établissent des prévisions relatives aux flux de trésorerie et suivent les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir leurs besoins opérationnels. Le Siège effectue les placements en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au

fonctionnement, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. Il prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de l'ONUDC suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles.

152. L'exposition au risque d'illiquidité tient au fait que l'ONUDC peut avoir du mal à honorer ses engagements financiers. Cette situation a peu de chances de se produire, l'ONUDC disposant de contributions, de liquidités et de placements et les procédures et politiques internes existantes lui garantissant des ressources suffisantes pour honorer ses engagements financiers. À la date de clôture des comptes, l'ONUDC n'avait pas engagé de garantie pour les passifs ou passifs éventuels et aucun passif ou dette n'avait été effacé par une tierce partie.

#### *Risque de marché*

153. Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt ou des cours des valeurs, par exemple, aient une incidence sur les produits de l'ONU ou sur la valeur de ses actifs et passifs financiers. La gestion des risques de marché consiste à gérer et à maîtriser l'exposition aux risques selon certains paramètres tout en optimisant la situation budgétaire de l'Organisation.

154. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à revenu fixe chute à mesure que les taux d'intérêt augmentent, et vice versa. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont les plus exposés au risque de taux d'intérêt, comme expliqué dans la note 22.

155. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suivent l'évolution des taux de change. Certaines opérations et certains actifs et passifs de l'ONUDC sont comptabilisés dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement et sont exposés au risque de change que représentent les fluctuations des taux de change.

156. Les actifs et les passifs financiers de l'Office sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis. Les actifs détenus dans d'autres monnaies correspondent principalement à des contributions volontaires, ainsi qu'à des éléments de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des créances devant servir à financer les dépenses locales de fonctionnement lorsqu'elles doivent être payées dans la monnaie locale. L'ONU conserve un minimum d'avoirs en monnaie locale et, chaque fois que possible, utilise des comptes bancaires en dollars des États-Unis. L'ONUDC atténue son exposition au risque de change en veillant à ce que les monnaies autres que le dollar des États-Unis dans lesquelles des contributions lui sont versées correspondent à des monnaies dont elle a besoin pour financer ses besoins opérationnels. La législation colombienne interdit de transférer à l'extérieur du pays les contributions recueillies sur le territoire national.

157. L'exposition au risque de change la plus marquée tient à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités ainsi qu'aux contributions volontaires. Au moment de la clôture des comptes, les soldes dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui correspondaient à ces éléments étaient principalement en euros et en pesos colombiens.

**Exposition au risque de change au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Euros</i>	<i>Pesos colombiens</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Placements à court terme	246 445	–	–	–	246 445
Placements à long terme	118 669	–	–	–	118 669
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds de gestion centralisée des liquidités	139 191	4 584	–	–	143 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	31	–	22	68	121
<b>Total partiel (fonds de gestion centralisée des liquidités)</b>	<b>504 336</b>	<b>4 584</b>	<b>22</b>	<b>68</b>	<b>509 010</b>
Contributions volontaires	96 115	107 486	29 802	31 056	264 459
Créances diverses	1 687	28	132	9	1 856
Autres éléments d'actif (avances non comprises)	–	–	93	–	93
<b>Total</b>	<b>602 138</b>	<b>112 098</b>	<b>30 049</b>	<b>31 133</b>	<b>775 418</b>

158. Toute variation, à la hausse ou à la baisse, du taux de change de l'euro au 31 décembre 2016 aurait eu une incidence sur les placements dans des monnaies étrangères et aurait entraîné une fluctuation de l'actif net et de l'excédent ou du déficit dans les proportions indiquées ci-dessous. L'analyse est fondée sur des variations des taux de change considérées comme raisonnablement possibles à la date de clôture des comptes. Il est supposé que toutes les autres variables, notamment les taux d'intérêt, restent constantes.

**Analyse de sensibilité aux taux de change au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Actif net/excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	11 210	(11 210)
Peso colombien (variation de 10 %)	3 005	(3 005)
Autres (variation de 10 %)	3 113	(3 113)

*Risque de marché : autres risques de prix*

159. L'ONUDC n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs qui seraient liés aux achats prévus de certains biens utilisés régulièrement dans le cadre de ses opérations. Toute variation du prix de ces biens n'aurait qu'une incidence négligeable sur ses flux de trésorerie.

*Classification comptable et comptabilisation à la juste valeur*

160. La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités, les créances et les dettes étant par nature des éléments à court terme, on considère que la juste valeur correspond à la valeur comptable. La valeur comptable des placements comptabilisée à la juste valeur avec contrepartie en résultat est une approximation de leur juste valeur et ceux-ci

correspondent principalement à des actifs relevant des fonds de gestion centralisée des liquidités.

**Note 22**

**Instruments financiers : fonds de gestion centralisée des liquidités**

161. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie qu'il détient directement, l'Office participe aux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés par la Trésorerie de l'ONU. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

162. L'Office participe à deux fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie de l'Organisation :

a) Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend les soldes des comptes bancaires actifs en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis;

b) Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euro, qui détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

163. Au 31 décembre 2016, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 9 039,788 millions de dollars (7 827,449 millions de dollars en 2015), dont 508,888 millions étaient dû à l'Office (460,795 millions en 2015), et leur part des recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités s'élevait à 3,535 millions de dollars (2,182 millions en 2015).

**État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>			
Placements à court terme	4 389 616	–	4 389 616
Placements à long terme	2 125 718	–	2 125 718
<b>Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>6 515 334</b>	<b>–</b>	<b>6 515 334</b>
<b>Prêts et créances</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493 332	6 161	2 499 493
Produits des placements à recevoir	24 961	–	24 961
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>2 518 293</b>	<b>6 161</b>	<b>2 524 454</b>
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>	<b>9 033 627</b>	<b>6 161</b>	<b>9 039 788</b>
<b>Passif du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>			
Montant dû à l'ONU DC	504 304	4 584	508 888

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Montant dû aux autres participants au fonds	8 529 323	1 577	8 530 900
<b>Total du passif</b>	<b>9 033 627</b>	<b>6 161</b>	<b>9 039 788</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

### Récapitulatif des produits et des charges des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Produit des placements	73 903	–	73 903
Plus-values/(moins-values) latentes	(13 474)	–	(13 474)
<b>Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>60 429</b>	<b>–</b>	<b>60 429</b>
Gains/(pertes) de change	(5 105)	728	(4 377)
Frais bancaires	(646)	–	(646)
<b>Frais généraux de fonctionnement du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>(5 751)</b>	<b>728</b>	<b>(5 023)</b>
<b>Produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>54 678</b>	<b>728</b>	<b>55 406</b>

### État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>			
Placements à court terme	3 888 712	10 941	3 899 653
Placements à long terme	2 617 626	–	2 617 626
<b>Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>6 506 338</b>	<b>10 941</b>	<b>6 517 279</b>
<b>Prêts et créances</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 265 068	32 637	1 297 705
Produits des placements à recevoir	12 462	3	12 465
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>1 277 530</b>	<b>32 640</b>	<b>1 310 170</b>
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>	<b>7 783 868</b>	<b>43 581</b>	<b>7 827 449</b>

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
<b>Passif du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>			
Montant dû à l'ONUDC	453 374	7 421	460 795
Montant dû aux autres participants au fonds	7 330 494	36 160	7 366 654
<b>Total du passif</b>	<b>7 783 868</b>	<b>43 581</b>	<b>7 827 449</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**Récapitulatif des produits et des charges des fonds de gestion centralisée  
des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Produit des placements	51 944	48	51 992
Plus-values/(moins-values) latentes	(10 824)	(-4)	(10 828)
<b>Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>41 120</b>	<b>44</b>	<b>41 164</b>
Gains/(pertes) de change	(11 720)	(-15 300)	(27 020)
Frais bancaires	(-525)	–	(-525)
<b>Frais généraux de fonctionnement du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>(12 245)</b>	<b>(-15 300)</b>	<b>(27 545)</b>
<b>Produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>28 875</b>	<b>(-15 256)</b>	<b>13 619</b>

*Gestion du risque financier*

164. La Trésorerie de l'ONU est responsable de la gestion des placements et des risques liés aux fonds de gestion centralisée des liquidités et doit notamment se conformer, en matière d'investissement, aux directives.

165. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La qualité des placements, la sécurité et la liquidité sont privilégiées par rapport au rendement.

166. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

*Gestion du risque financier : risque de crédit*

167. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des

gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés tels que les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières et les actions.

168. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

169. Les notes de crédit utilisées pour les fonds de gestion centralisée des liquidités sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's (S&P), Moody's et Fitch pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme.

170. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit et étant donné que l'Office a uniquement investi dans des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

#### *Gestion du risque financier : risque d'illiquidité*

171. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité est donc considéré comme faible.

#### *Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt*

172. C'est principalement par l'intermédiaire des fonds de gestion centralisée des liquidités que l'Office est exposé au risque de taux d'intérêt, leurs instruments financiers portant intérêts étant les placements, les équivalents de trésorerie et des liquidités à taux fixe que ceux-ci détiennent. À la date de clôture des comptes, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins cinq ans (cinq ans en 2015). La durée moyenne des titres était de 0,71 année (0,86 année en 2015) pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et de 0,0 année (0,21 année en 2015) pour le fonds de gestion centralisée des liquidités en euro, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

#### *Analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt*

173. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

**Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt au 31 décembre 2016**

<i>Déplacements de la courbe des rendements (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (en millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	124,35	93,26	62,17	31,08	–	(31,08)	(62,14)	(93,21)	(124,27)
Total (fonds de gestion centralisée des liquidités en euros)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>124,35</b>	<b>93,26</b>	<b>62,17</b>	<b>31,08</b>	<b>–</b>	<b>(31,08)</b>	<b>(62,14)</b>	<b>(93,21)</b>	<b>(124,27)</b>

**Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt au 31 décembre 2015**

<i>Déplacements de la courbe des rendements (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (en millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	128,99	96,74	64,48	32,24	–	(32,23)	(64,46)	(96,69)	(128,91)
Total (fonds de gestion centralisée des liquidités en euros)	0,04	0,03	0,02	0,01	–	(0,01)	(0,02)	(0,03)	(0,04)
<b>Total</b>	<b>129,03</b>	<b>96,77</b>	<b>64,50</b>	<b>32,25</b>	<b>–</b>	<b>(32,24)</b>	<b>(64,48)</b>	<b>(96,72)</b>	<b>(128,95)</b>

*Autres risques de prix*

174. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

*Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur*

175. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

**Note 23**

**Total des traitements de base, indemnités et autres prestations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Coûts salariaux	79 012	75 184
Régimes de pensions, assurances et autres prestations	22 295	20 727
<b>Total des traitements de base, indemnités et autres prestations</b>	<b>101 307</b>	<b>95 911</b>

176. La rémunération des fonctionnaires comprend les traitements, les indemnités et les prestations, tels que les indemnités de poste, la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie, le paiement des frais de

voyage à l'occasion du congé dans les foyers, l'indemnité pour frais d'études, la prime d'affectation, les versements à la cessation de service et les congés annuels.

177. L'augmentation des salaires et traitements des employés par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le relèvement du barème des traitements des agents des services généraux et par l'augmentation de la part des services rendus au titre au budget ordinaire (voir note 18).

#### Note 24

##### Émoluments et indemnités des non-fonctionnaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Volontaires des Nations Unies	678	107
Consultants et vacataires	39 672	51 189
Autres non-fonctionnaires	9	43
<b>Total des émoluments et des indemnités des non-fonctionnaires</b>	<b>40 359</b>	<b>51 339</b>

178. Les charges afférentes aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux services rémunérés au temps passé ou en fonction des résultats escomptés et n'ouvrant pas droit aux prestations et indemnités auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires des Nations Unies.

179. La diminution des émoluments des non-fonctionnaires est principalement imputable à une plus faible exécution du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues) et du sous-programme 2 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif) dans les bureaux de missions en Afghanistan, au Brésil et en Colombie.

#### Note 25

##### Subventions et autres transferts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Subventions directes aux utilisateurs finals	4 474	11 095
Subventions indirectes aux utilisateurs finals	-	51
Transferts aux partenaires d'exécution	14 163	18 995
<b>Total</b>	<b>18 637</b>	<b>30 141</b>

180. Les dépenses liées aux subventions aux bénéficiaires finals correspondent principalement aux montants alloués à des organisations non gouvernementales au titre de programmes de microfinancement autorisés.

181. Les dépenses liées aux transferts divers destinés aux agents d'exécution correspondent à des activités afférentes aux programmes dont l'exécution est confiée par l'ONUSC à d'autres organismes. Le montant de 14,163 millions de dollars correspond aux travaux effectués en 2016, sur la base des rapports financiers certifiés communiqués par les agents d'exécution. En l'absence de rapports certifiés, l'ONUSC évalue les travaux effectués par référence à la durée de l'accord, en concertation avec les directeurs de programme concernés. Les avances à

rembourser (c'est-à-dire, les sommes allouées à des agents d'exécution, mais inutilisées au 31 décembre 2016), sont comptabilisées au titre des transferts anticipés dans l'état I. Sur les 14,163 millions de dollars alloués à des agents d'exécution pour l'exécution des programmes, 8,536 millions correspondent à des fonds octroyés à des coopératives agricoles dans le cadre des programmes de développement de modes de subsistance alternatifs en Colombie. La somme de 2,080 millions de dollars correspond aux activités menées par les partenaires d'exécution en vue d'encourager les services chargés de l'application des lois à procéder au contrôle des conteneurs, pour mettre au jour le trafic illicite de drogues, d'armes et d'explosifs; et 1,196 million de dollars correspondent à la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de précurseurs en Asie centrale.

## Note 26

### Fournitures et consommables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Carburants et lubrifiants	222	56
Rations	43	8
Pièces de rechange	496	25
Consommables	2 695	2 368
<b>Total des fournitures et consommables</b>	<b>3 456</b>	<b>2 457</b>

## Note 27

### Frais de fonctionnement divers

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après reclassement)
Services contractuels	28 674	31 735
Acquisition de biens	7 901	5 184
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	676	100
Loyers – bureaux et locaux	3 466	1 894
Location de matériel	193	108
Charges relatives aux créances douteuses	1 857	11 049
Pertes de change nettes	–	8 931
Autres frais de fonctionnement	6 673	8 590
<b>Total</b>	<b>49 440</b>	<b>67 591</b>

182. Les achats de biens correspondent principalement à des articles de faible valeur destinés à l'Office.

183. Les pertes de change de 2015, dont le montant s'élève à 9,103 millions de dollars, qui étaient auparavant comptabilisées à la rubrique des charges diverses ont été reclassées à la rubrique des frais de fonctionnement divers. De la même manière, les gains de change de 2015, d'un montant de 0,172 million de dollars, ne sont plus comptabilisés au titre des produits divers, mais au titre des frais de fonctionnement divers.

184. Les droits d'usage cédés sans contrepartie de 2015, qui s'élèvent à 1,087 million de dollars, ne sont plus comptabilisés au titre des frais de fonctionnement divers, mais à celui des charges diverses.

185. Les charges liées aux créances douteuses correspondent à 9,491 millions de dollars en annonces de contributions non collectées et comptabilisées en pertes, contre 17,095 millions en 2015, et à une baisse de la provision pour créances douteuses de 7,634 millions de dollars, contre 6,046 millions en 2015. Les comptabilisations en pertes correspondent à 7,069 millions de dollars dus par la Libye; 1,499 million par les États-Unis d'Amérique; 0,792 million par le Brésil; 0,064 million par l'Organisation internationale pour les migrations; 0,051 million de dons publics; 0,013 million par d'autres donateurs; et 0,003 million par l'Union européenne.

186. Les autres frais de fonctionnement comprennent 5,140 millions de dollars de biens afférents à des projets alloués aux bénéficiaires en 2016, notamment à des travaux de construction achevés, d'un montant de 4,627 millions de dollars. Les biens afférents à des projets sont des actifs achetés pour le bénéficiaire final, et non pas pour l'ONU DC.

187. Les services contractuels au titre des frais de fonctionnement divers correspondent à divers services fournis par des personnes ou des organismes. Sur le montant total de 28,674 millions de dollars, 8,619 millions couvrent les divers services contractuels relatifs à l'organisation de réunions et d'ateliers ou aux services de voyage; 4,736 millions sont principalement imputables aux services spécialisés, tels que les services en matière de recherche et d'analyse, d'enquêtes, d'études ou encore les services des séances et services de formation; enfin, 4,114 millions correspondent aux services de l'informatique et des communications.

## Note 28

### Charges diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 201 (après reclassement)
Contributions en nature	1 760	1 087
Versements à titre gracieux et demandes d'indemnités	145	-
Dépenses diverses	48	644
<b>Total des charges diverses</b>	<b>1 953</b>	<b>1 731</b>

188. Les pertes de change de 2015, s'élevant à 8,931 millions de dollars, ont été comptabilisées au titre des frais de fonctionnement.

189. Les contributions en nature de 2015, d'un montant de 1,087 million de dollars, qui apparaissaient auparavant à la rubrique Charges diverses, ont été retraitées.

## Note 29

### Parties liées

#### Principaux dirigeants

190. Les principaux dirigeants de l'ONUDDC, notamment le Directeur exécutif, les directeurs des quatre divisions de l'Office et le Directeur de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Office. Les éléments de leur rémunération sont indiqués dans le tableau ci-après.

### Rémunération des principaux dirigeants

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Traitement et indemnité de poste	1 010	1 024
Autres avantages monétaires	256	58
Avantages non monétaires	293	295
<b>Total des rémunérations pour l'exercice</b>	<b>1 559</b>	<b>1 377</b>

191. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service au même titre que les autres fonctionnaires. Exception faite des engagements au titre des prestations de retraite, il est impossible d'évaluer de façon fiable le montant des engagements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

192. Les prestations et indemnités consistent en la prime de mobilité et de sujétion, le paiement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et l'allocation-logement.

193. Les principaux dirigeants ne détiennent aucun autre intérêt dans l'Office.

## Note 30

### Contrats de location et engagements

#### Contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Montant dû dans moins d'un an	392	416
Montant dû dans un délai compris entre un an et cinq ans	344	345
<b>Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple</b>	<b>736</b>	<b>761</b>

194. Dans certains bureaux extérieurs de l'ONUDDC, les contrats de location simple ne sont pas résiliables. La durée restante moyenne du contrat de location est de 16 mois. Les montants de 2015 ont été retraités en raison d'une erreur dans les montants communiqués.

195. Le contrat de location simple englobe un montant de 1,761 million de dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, les produits

correspondants étant comptabilisés avec les contributions volontaires dans l'état II (voir note 19).

#### *Engagements contractuels*

196. Les engagements au titre des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des biens et services commandés mais pas encore livrés à la date de clôture sont indiqués dans le tableau ci-après.

#### **Engagements au titre des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des biens et services**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Immobilisations corporelles	1 293	540
Biens et services	8 443	8 414
<b>Total des engagements contractuels en cours</b>	<b>9 736</b>	<b>8 954</b>

#### **Note 31**

##### **Passifs et actifs éventuels**

197. Un passif éventuel survient lorsqu'il existe d'importantes incertitudes quant à plusieurs aspects relatifs à un engagement. Au 31 décembre 2016, un litige correspondant à un montant estimé à 0,093 million de dollars et ayant trait à un conflit du travail dans un bureau de pays était en attente de règlement. L'ONUDC a mis de côté une somme correspondant au montant susmentionné sur un compte bancaire. Compte tenu des privilèges et immunités dont jouit l'ONU devant les tribunaux nationaux, l'administration estime que la décision qui sera prise ne nuira pas aux intérêts de l'Office. Ce dernier suit la question de près et il sera rendu compte de tout changement selon qu'il conviendra.

#### **Note 32**

##### **Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

198. La date de clôture des comptes pour les présents états financiers est le 31 décembre 2016, et le Directeur exécutif de l'ONUDC a autorisé leur publication le 31 mars 2017, date à laquelle ils ont été présentés au Comité des commissaires aux comptes. Toutes les informations pertinentes aux fins de l'établissement des états financiers ont été examinées dans le présent document. Il ne s'est produit, entre cette date et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, aucun événement de nature à avoir une incidence significative sur lesdits états.

